



Pour la France.

FRANCIA EUROPA

**ou l'alternative sans concession
en 150 actions concrètes.**

HDFC, 9 mai 2026.

**NATIO ALTERNATA FORTITUDO LIBERTAS IUS AMBIATIO
DISCIPLINA CATACLYSMOS AEQUALITAS ONOR
RES NOVAE FRATERNITAS DEBITUM AUDENTIA AMBITIO
FUTURUM SINE CONCESSIO IN SOLIDUM EUROPA**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
A LA FRANCE	2
FRANCIA EUROPA	3
ADMINISTRATION	4
INSTITUTIONS	6
EUROPE	15
DEFENSE	18
SECURITE	20
JUSTICE	23
ECONOMIE	24
COMMERCE	43
TRAVAIL	47
ENERGIE	52
AGRICULTURE	54
INFRASTRUCTURES	55
URBANISME	57
SANTE	58
EDUCATION	60
CULTURE	70
ECOLOGIE	71
TOURISME	73
SYNTHESE DES 150 PROPOSITIONS CONCRETES	74
HDFC	84
EPILOGUE	86



A LA FRANCE

A toutes les forces vives de la Nation, il est enfin venu le temps de la révolte. Ce mot ne doit pas faire peur, il représente maintenant la seule alternative qui apportera le changement dont le Pays a besoin, dont nous avons tous besoin. Il ne faut pas s'indigner de ne plus respecter les moyens d'expression conventionnels lorsqu'une situation gravissime l'exige. La situation est grave, la situation l'exige, et même l'impose.

La 5^{ème} République aura bientôt 70 ans ; je n'en ai vécu que la moitié et force est de constater que, tout en étant factuel, nous sommes dans l'impasse. L'échec. Au pied du mur. Notre Nation n'est plus celle à la grandeur passée, connue pour sa Liberté, son Egalité, sa Fraternité. Reconnue pour son dynamisme technologique et économique, sa modernité culturelle, sociale et intellectuelle. Leader jadis sur les grands projets et les grandes idées de ce Monde. France révolue qui n'appartient qu'au passé. Depuis plus de 40 ans, ceux qui nous gouvernent – ils s'appellent les élites de la Nation –, de tous bords politiques, n'ont su relever les défis, débordés de toutes parts, dont le dernier est la mondialisation, ni même su gouverner notre Pays avec raison et éthique. Nous n'avons plus d'emploi, la dette s'accumule, l'administration est archaïque, le pessimisme est de rigueur, la confiance dans nos élus est bafouée, nos performances économiques et sociales ne font plus rêver depuis bien longtemps, nous ne sommes plus moteur. Nous ne sommes plus.

Cette France n'est pas mienne ; elle appartient à tous ceux qui s'en contentent, à tous ceux qui s'y accrochent jusqu'à son dernier souffle, à tous ceux qui en profitent, à tous ceux qui n'ont pas l'ambition ni la volonté de faire face à nos problèmes et à la réalité. A tous ceux qui n'ont plus aucun honneur, aucune discipline, aucune force, ni aucun courage. La France des lâches. Quelles que soient leurs conditions sociales, quels que soient leurs statuts, élus ou citoyens, tous coupables indisciplinés de ce marasme. Déshonneur porté par tout un peuple.

Battons-nous, révoltons-nous ! Réveillons-nous et engageons, Peuple Souverain, les actes qui nous incombent. Transformons ce comportement rebelle en mouvement politique républicain aux actions pacifiques ; chassons par le vote les actuels partis politiques, de n'importe quel bord qu'ils soient – ils ont eu leur chance et leur temps, leurs promesses et leurs chants ne sont plus crédibles. Balayons par le vote cette classe politique et ses élites qui ne le sont finalement pas. Réserveons-les pour les musées, nous pourrions montrer à nos enfants d'où nous sommes partis et ce que nous avons réalisé. La France regorge de talents et de personnes infiniment plus capables : les vraies élites ne se trouvent plus dans les filières politiques et administratives comme cela a pu être le cas, il est vrai, dans une époque révolue, mais bel et bien au cœur de la société active et dans nos entreprises. Loin de l'idée de catégoriser et de caricaturer l'ensemble de la classe politique dans un ensemble d'écervelés et de bons à rien – ce qui n'est pas vrai, et tous ceux qui se reconnaîtront auront l'intelligence et le courage de nous rejoindre en temps utile –, mais force est de constater que leur échec est consommé. Nous avons besoins de tous ces talents sur les vrais sujets économiques, industriels, d'organisation de l'Etat et de sa gestion. A ceux qui rétorquent que le fonctionnement d'un Etat n'est pas celui d'une entreprise, je leur indique qu'aucune entreprise de ce monde ne tolère nullement dans son fonctionnement les déficits, les désorganisations, les lourdeurs procédurières et administratives, l'immobilisme, la non-innovation... sous peine de disparaître, et



c'est ce qui va se passer pour la France. Vous trouverez les meilleurs talents d'organisateur, d'administrateur et de gestionnaire dans chacune de nos meilleures filières. Ne jetons pas la pierre : assumons plutôt. Nos élus n'ont nullement volé leurs places dans la République. C'est nous tous, par nos votes qui sommes responsables, coupables. Chacun a le choix de son vote, chacun a le choix de ne pas voter pour le chant des sirènes et des belles promesses irréalisables. Croyez-vous vraiment que nous gagnerons toujours plus en travaillant toujours moins, par une divine providence ? Croyez-vous vraiment qu'en dépensant plus que ce que l'on gagne, l'on peut réduire sa dette ? Croyez-vous vraiment qu'en faisant ce que vous avez toujours fait, vous obtiendrez quelque chose de différent de ce que vous avez toujours eu ? Il faut des choix et des solutions ambitieuses, aussi difficiles soient-elles, mais qui nous permettent de sortir de l'impasse. Encore faut-il, nous sommes d'accord, avoir le choix dans notre vote.

Je propose, par nos votes, de faire un ambitieux et courageux choix lors des prochaines échéances électorales de notre pays. Un choix qui nous engage sur une nouvelle voie. Ce choix si difficile à prendre car il engagera des actions difficiles pour nous relever, mais ô combien nécessaires. Soyons, ensemble, tous responsables de notre avenir et solidaires dans le futur redressement de notre Pays. Ne laissons pas les autres écrire notre avenir à notre place. Unis, nous le pouvons ; notre avenir est entre nos mains.

Je propose, par nos votes, une alternative concrète et fondée sur 150 propositions détaillées infra.

Je propose, par nos votes, que le prochain représentant du Peuple Souverain reprenne sans aucune condition ni aucun compromis ce manifeste. J'invite les intellectuels de tous bords à en faire la critique positive, à tous les économistes à en chiffrer les conséquences budgétaires, à tous les journalistes d'en faire la promotion, à tous les convaincus d'en promouvoir son existence, et enfin à tous les jeunes d'en discuter sur les réseaux, de l'étoffer et de se l'approprier : car c'est leur futur monde.

N'ayons pas peur d'un changement radical mais considérons plutôt qu'il permettra justement de rien changer sur nos valeurs de fonds ; acceptons donc de perdre des coutumes inutiles qui ne servent à rien pour sanctuariser et sacraliser ce qui est vraiment important. Ne soyez donc pas offusqué des mesures (« à la tronçonneuse » diront certains, à la « MAGA-FR » diront d'autres...) ; c'est à l'issue de la lecture de l'entièreté des propositions que vous comprendrez la cohérence d'ensemble et l'immense pas qui peut être ainsi enfin franchi – juste par nos choix : imposons ce manifeste, sans concession.

FRANCIA EUROPA

Pourquoi ce titre ? Pour nos racines avant tout, issues du latin, et qui signifie « La France Européenne ». Pas l'inverse non plus. Rêvons fort, rêvons de cette belle Europe ou nos générations futures pourront s'y épanouir et s'y réfugier. Ce n'est pas parce qu'elle ne nous convient pas actuellement qu'il faut la dissoudre, il faut bien au contraire la façonner sans relâche pour qu'elle prenne, enfin, le vrai visage de nos espérances. Espoir issu de nos démocraties, de notre monde occidental, de nos valeurs. Nous sommes merveilleusement riches d'une culture et d'une histoire millénaire, véritable refuge pour la Liberté, l'Égalité et la Fraternité. Seule cette Europe-là permettra l'échelle de toutes nos ambitions.



ADMINISTRATION

Le Monde a changé, la France doit changer et évoluer avec son temps : se moderniser et s'adapter. Vous pouvez dans votre quotidien réaliser des opérations extrêmement complexes dans des temps records – téléphonie, internet, intelligence artificielle, etc. – mais vous ne pouvez attendre de notre lourdeur administrative qu'un service tout juste acceptable dans et avec les moyens du siècle dernier. Le millefeuille administratif est tout sauf efficace et rentable au regard de l'imposition qui doit permettre son fonctionnement nominal et autonome.

*Je propose une révolution administrative. Inscrivons-la dans le 21^{ème} siècle qui est le nôtre. La nouvelle administration sera basée sur **les évolutions et les simplifications indispensables** exposées infra.*

#001-AD01/ *Regroupement des mairies. Cela représente une rationalisation et une mutualisation des moyens non négligeables : par le regroupement induit des petites communes, c'est donner plus d'importance et de poids aux nouveaux groupements ainsi constitués. Pour exemple, les frais de fonctionnement de 3 mairies de 3 petites communes regroupées sur 1 seule permettront de dégager des ressources financières pour équiper le nouveau territoire constitué en infrastructures et équipements qu'elles ne pouvaient se permettre seules. Le seuil de regroupement fixé à 500 habitants permettra de réduire le nombre de commune de 36 000 à 16 000 environ.*

#002-AD02/ *Suppression des cantons et des départements. Ces modifications donnent plus de poids aux communes (une partie des attributions auparavant dévolue aux cantons) et aux régions (une partie des attributions auparavant dévolue aux départements) : c'est dorénavant « une fusée à 3 étages » ; proche du citoyen et de ses préoccupations courantes = sa Commune, centralisé pour les préoccupations d'intérêts supérieures de son territoire = sa Région, centralisé pour la direction stratégique du pays et des intérêts nationaux = son Etat. Les 3 niveaux administratifs après simplification sont donc LOCAL, REGIONAL et NATIONAL.*

#003-AD03/ *Redécoupage des régions suivants les grandes identités culturelles et espaces économiques et démographiques : 14 Régions en Métropole + 6 en Outre-Mer, soient 20 Régions. Un seul centre de gestion dans chaque région (« CRE », Centre Régional Etatique), en remplacement des divers « Conseils » des strates supprimées. Simplification des appellations pour une meilleure lisibilité administrative et visibilité touristique extérieure (qui est pour rappel l'un des points forts du Pays).*

- Région Bretagne (CRE = Nantes)
- Région Normandie (CRE = Le Havre)
- Région Picardie (CRE = Lille)
- Région Champagne (CRE = Reims)
- Région Alsace (CRE = Strasbourg)
- Région Bourgogne (CRE = Dijon)
- Région Loire (CRE = Tours)
- Région Île-de-France (CRE = Paris)
- Région Aquitaine (CRE = Bordeaux)
- Région Pyrénées (CRE = Toulouse)



- Région Roussillon (CRE = Montpellier)
- Région Auvergne (CRE = Clermont-Ferrand)
- Région Alpes (CRE = Lyon)
- Région Provence (CRE = Marseille)
- Région Corse (CRE = Ajaccio)
- Région Guyane Française (CRE = Cayenne)
- Région Tropiques Français (CRE = Saint-Denis)
- Région Antilles Françaises (CRE = Basse-Terre)
- Région Nouvelle-Calédonie (CRE = Nouméa)
- Région Polynésie Française (CRE = Papeete)

#004-AD04/ Donner plus de pouvoir aux Régions, véritable charnière entre les citoyens et le gouvernement central mais qui doivent également participer à l'évolution du pays en relayant les contraintes locales des territoires : suppression de la fonction de « Préfet de Région » et création du mandat de « Gouverneur » pour chacune des 20 Régions, élu au suffrage universel indirect. Localisé au CRE, il est responsable devant le Gouvernement et dirigé par ce dernier. En limite du fédéralisme, il ne possède aucun pouvoir autre que celui de représenter l'état au plus proche des citoyens et réciproquement de représenter les citoyens au cœur de l'action du gouvernement. Les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires ne sont aucunement différents de ceux du niveau national.

#005-AD05/ Une carte d'identité à vie au format carte bancaire avec enregistrement électronique des principales données sur serveurs étatiques sécurisés qui pourront être mises à jour dans toutes les mairies et obligatoirement mises à jour en fonction de certains évènements : nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance, taille, ascendance paternelle et maternelle, biométrie (digital, oculaire, ADN), numéro individuel d'identité.

#006-AD06/ Une carte de santé à vie au format carte bancaire avec enregistrement électronique des principales données sur serveurs étatiques sécurisés qui pourront être mises à jour dans toute les mairies et organismes de santé et obligatoirement mises à jour en fonction de certains évènements : nom, prénom, numéro individuel d'identité, groupe sanguin, dossier médical.

#007-AD07/ Une carte de permis à vie au format carte bancaire avec enregistrement électronique des principales données sur serveurs étatiques sécurisés qui pourront être mises à jour dans toute les mairies et obligatoirement mises à jour en fonction de certains évènements : nom, prénom, numéro individuel d'identité, permis de conduire automobile, motocycle, bateau, aéronef, de pêche, de chasse, etc.

#008-AD08/ Gratuité des services civiques et publics offerts par l'Etat : suppression des timbres fiscaux sur ses services (passeports, immatriculations, permis, autorisations, etc.). Les coûts de ces fonctions régaliennes sont prévus au budget de l'état et le fonctionnement de ses organes sont couverts par les recettes par impositions.



INSTITUTIONS

Notre République fonctionne depuis près de 70 ans sur un modèle qui aujourd'hui ne fonctionne plus. Soyons factuel et n'effectuons que le constat de l'état de notre Nation à ce jour. Peu nous importe le passé – sauf à y retenir les erreurs à ne pas reproduire –, seul compte le présent et l'avenir. Le fonctionnement doit être plus simple pour plus de compréhension et doit être plus fluide pour être réactif. La République doit garantir le reflet des choix et de la volonté du Peuple Souverain.

*Je propose une révolution institutionnelle, par modification de la constitution. Créer la 6^{ème} République et tourner la page. La nouvelle constitution sera basée sur les **pilliers fondamentaux** exposés infra.*

#009-IN01/ *Moderniser les modalités du vote. Le vote par protocole internet sécurisé et nominatif est possible, au choix, en remplacement du vote physique manuel en mairie.*

#010-IN02/ *Imposer le vote obligatoire ; la République apporte des privilèges de droits en échanges de devoirs. Les citoyens en désaccord, avec toute ou partie des propositions d'une élection, ont le choix de voter blanc qui devient un vote à part entière et comptabilisé. Ainsi, les choix représenteront 100% de la population ; chacun assumera son choix, personne ne se réfugiera derrière le prétexte « c'est la faute des autres ». L'abstention sera de 0%, après avoir écarté les cas d'incapacités avérés. Ces derniers sont enregistrés par l'administration suivant 3 domaines : personnes ayant perdues leur droit civique de vote (retrait, durée, réhabilitation suivant décision de justice, etc.), personnes n'ayant pas la capacité physique (maladies mentales, etc.), personnes d'indisponibilité justifiée (décès non encore acté auprès de l'administration, déplacement hors du territoire et sans connectivité, etc.). Par défaut, les cas non prévisibles et donc non enregistrés à l'avance seront comptabilisés en votes blancs (non présentation devant les urnes ni vote électronique). Les votes nuls seront considérés comme votes blancs. Les suffrages dits « exprimés » sont de 100% moins les votes blancs.*

#011-IN03/ *Rassurons-nous : il y a bien assez de choses à gérer pour occuper pleinement et entièrement chaque mandataire, et à plein temps. Tout membre du pouvoir exécutif, législatif ou judiciaire en fonction – qu'il soit élu ou nommé – ne pourra pas cumuler 2 mandats. Le mandat Présidentiel est renouvelable (de manière consécutive) 1 fois et celui des Maires, Députés, Sénateurs et Gouverneurs renouvelable 2 fois ; à raison de 5 ans par mandat, des carrières « entièrement politique » sont donc toujours possibles d'autant plus qu'une réélection de manière non consécutive est possible (suite à changement de mandat entre temps par exemple). La volonté est ici de ne point garantir des postes « à vie » et de favoriser le renouvellement de la classe politique et de ses idées. Un mandat unique obligera une exemplarité et un effort maximal des élus en fonction, seul bilan – clair, précis et à périmètre fixé – sur lequel s'appuieront les électeurs pour le renouvellement du mandat mais également pour un changement de mandat. Les sessions parlementaires se feront donc à hémicycle plein et les décisions ne seront plus votées par quelques présents suivant le hasard du calendrier et des fonctions cumulées.*



#012-IN04/ Finissons-en avec la déontologie et codes ou chartes de bonnes conduites qui n'en finissent pas d'aboutir ; les honnêtes gens n'auront rien à craindre de ce qui suit. Les infractions majeures aux lois de notre Pays rendent inéligibles tout citoyen pendant 10 ans. Les infractions majeures aux lois de notre Pays commises par un élu (élu ou nommé) en fonction entraînent immédiatement sa déchéance : perte de la fonction, condamnation et inéligibilité pendant 20 ans. Chaque élu verra sa fiche de synthèse – curriculum vitae, économique et judiciaire –, publié sur un portail internet unique. Qui peut être contre, lorsque l'on n'a rien à se reprocher ?

#013-IN05/ Mise en place d'un référendum annuel. Une fois par an et de manière systématique, l'organisation d'un referendum annuel permettra au Peuple Souverain de se prononcer sur les grands sujets qui auront été choisis par le Président de la République au-cours des 12 derniers mois.

#014-IN06/ Mise en place d'une véritable démocratie participative. Permettre au Peuple souverain de déposer auprès de l'Assemblée une « Pétition Participative » lorsque celle-ci recueille au moins 2 millions nominatives d'intentions. Elle sera ensuite transformée par le Parlement en Proposition de loi. Un portail internet unique, simple et pratique, permettra à l'Assemblée de présenter à la signature électronique les Pétitions Participatives en soumissions ; la signature manuscrite sera toujours également possible en Mairie.

#015-IN07/ Moderniser les élections et campagnes électorales. Un portail internet unique, simple et pratique doit permettre d'avoir à chaque instant une vision exhaustive du paysage politique ; les élus actuels aux niveaux local, régional et national, les candidats et leurs fiches de synthèse, le calendrier électoral, la possibilité de voter en ligne. Chaque candidat y déposera officiellement ses propositions selon un formatage prédéfini afin de garantir une équité imparable entre les candidats et offrir une lisibilité irréprochable aux citoyens.

#016-IN08/ La fonction de Gouverneur de Région introduite supra, et voulue pleinement active au sein des actions du gouvernement (et non simplement passive), est dirigée par le Gouvernement. A cette fin, la fonction de « Premier Ministre » est supprimée et remplacée par le mandat de « Chancelier » (qui dirige non plus seulement les Ministres, mais les Ministres + les Gouverneurs), terme ainsi choisi volontairement différent. 6 types de séances de travail sont organisées : 1/ Session plénière interministérielle (tous les Ministres), 2/ Session partielle interministérielle (un ou plusieurs Ministres), 3/ Session plénière interrégional (tous les Gouverneurs), 4/ Session partielle interrégional (un ou plusieurs Gouverneurs), 5/ Session plénière intergouvernementale (tous les Ministres et tous les Gouverneurs), 6/ Session partielle intergouvernementale (un ou plusieurs Ministres et un ou plusieurs Gouverneurs).

#017-IN09/ Figer un gouvernement avec un nombre de ministres définit, qui ne va pas changer au gré des élections, où, aussi incroyable que cela puisse paraître, des ministères entiers apparaissent et disparaissent comme si les sujets s'évaporaient ; les vrais sujets à traiter sont connus et ne justifient nullement des mouvances de périmètre au gré des gouvernements qui se succèdent ; il faut de la stabilité et de la continuité dans les actions. Le gouvernement sera constitué des 18 ministères suivants sous la responsabilité du Chancelier :



- *Ministère de l'Etat* (fonction publique étatique, communication)
- *Ministère de l'Europe* (Europe)
- *Ministère des Affaires Etrangères* (reste du monde sauf Europe, consulats)
- *Ministère de la Défense* (armées, matériels, renseignement)
- *Ministère de l'Intérieur* (police, sécurité, immigration)
- *Ministère de la Justice* (tribunaux)
- *Ministère de l'Economie* (budget, fiscalité, impôts, banques centrales)
- *Ministère du Commerce* (gestion intérieure, extérieure, entreprises, industries)
- *Ministère du Travail* (prestations sociales, retraite, chômage)
- *Ministère de l'Energie* (ressources, production, exploitation)
- *Ministère de l'Agriculture* (ressources, production, exploitation)
- *Ministère des Infrastructures* (infrastructures, transport, télécommunication)
- *Ministère de l'Urbanisme* (logements, constructions)
- *Ministère de la Santé* (prestations de santé, services de santé)
- *Ministère de l'Education* (enseignement, établissements scolaires)
- *Ministère de la Culture* (culture, sports)
- *Ministère de l'Ecologie* (nature, environnement, parcs, réserves)
- *Ministère du Tourisme* (tourisme, loisirs)

#018-IN10/ *Modifier profondément le fonctionnement de nos institutions, les simplifier et réduire le nombre de Parlementaires. Introduire plus de proportionnel pour une meilleure représentativité tout en limitant les risques de blocage par absence de majorité.*

Le Peuple Souverain élit au suffrage universel direct :

- *Le Président de la République pour 5 ans, renouvelable 1 fois. Scrutin majoritaire uninominal à 2 tours : 1^{er} tour à la majorité absolue (>50% des voix exprimées) suivi, le cas échéant, d'un 2nd tour à la majorité relative (% le plus élevé des suffrages exprimés) entre les 3 candidats arrivés en tête.*
- *Les Députés de l'Assemblée pour 5 ans, à raison de 18 en moyenne pour chaque région (proportionnel au nombre de Circonscriptions contenues qui sont fonction du nombre de citoyens adultes résidents), soit un total de 360 au niveau national, renouvelable 2 fois. Scrutin majoritaire binominal (le suffrage porte sur un binôme homme-femme) à 2 tours dans chaque Circonscription : 1^{er} tour à la majorité absolue (>50% des voix exprimées) suivi, le cas échéant, d'un 2nd tour à la majorité relative (% le plus élevé des suffrages exprimés) entre les 3 binômes arrivés en tête. La parité est donc respectée au niveau national.*
- *Les Maires et les Conseillers Municipaux pour 5 ans, renouvelable 2 fois. Scrutin mixte (majoritaire/proportionnel) plurinominal (le suffrage porte sur des listes) semi-préférentiel à 2 tours. 1^{er} tour à la majorité absolue (>50% des voix exprimées) suivi, le cas échéant, d'un 2nd tour à la majorité qualifiée relative (% le plus élevé des suffrages exprimés parmi les listes qualifiées pour participer à ce 2nd tour) entre les 3 listes arrivées en tête additionnées, le cas échéant, des listes suivantes ayant obtenues plus de 5% des suffrages exprimés. En cas d'élection dès le 1^{er} tour, le nombre de sièges attribués à la liste arrivée en tête est proportion du % de suffrages*



exprimés obtenus (arrondi à l'entier inférieur, sans que le résultat ne puisse être inférieur à 50% des sièges +1). Pour les sièges restants, l'attribution se fait proportionnellement par répartition en fonction du quotient électoral par la méthode mathématique de Sainte-Laguë (qui avantage la représentation des petits partis) entre tous les partis présents au 1^{er} tour. Le cas échéant, 2nd tour à la majorité relative pour 50% des sièges +1 du conseil municipal (la liste arrivée en tête des suffrages exprimés prend donc 50% des sièges +1) et proportionnel pour les 50% des sièges -1 restants. Pour les sièges restants, l'attribution se fait proportionnellement par répartition en fonction du quotient électoral par la méthode mathématique de Sainte-Laguë (qui avantage la représentation des petits partis) entre tous les partis présents au 2nd tour. Les listes électorales constituées sont à la stricte parité homme/femme et seront donc toujours de nombre pair quant à la quantité de ses inscrits (mais pas de règle quant à l'ordre de répartition dans la liste ; la parité ne pourra donc pas forcément être respectée après l'attribution des sièges). Chaque parti n'a le droit de proposer qu'une seule liste. L'ordre d'inscription sur les listes est décidé par chaque parti et traduit l'importance et la préférence, aux yeux de celui-ci, des inscrits quant à leur ordre d'élection : la tête de liste sera le Maire en cas d'élection de ladite liste, le 2^{ème} inscrit son suppléant, etc. Le vote semi-préférentiel permet à chaque Citoyen d'indiquer sa préférence, à ses yeux, pour la fonction de Maire : à cette fin, lors du vote, il choisit d'abord la liste pour laquelle il souhaite voter puis un seul nom parmi la liste choisie (qui peut être le même choix que celui du parti en question, soit la tête de liste). Sans choix, c'est par défaut l'inscrit choisi par le parti (donc la tête de liste) qui devient Maire en cas d'élection. Si le Maire élu est différent de la tête de liste (les Citoyens ont choisi majoritairement de soutenir le parti en question mais n'étaient donc pas d'accord avec celui-ci sur son représentant), alors son suppléant sera obligatoirement attribué à la tête de liste puisque l'attribution des premiers sièges se fera dans l'ordre de ladite liste victorieuse.

Les Maires élisent (suffrage universel indirect) :

- *Le Gouverneur de leur Région pour 5 ans, soit un total de 20 au niveau national, renouvelable 2 fois. Les Gouverneurs sont élus parmi les Maires en fonction ou les anciens Maires ou anciens Sénateurs ou anciens Gouverneurs qui ne sont plus en fonction ou les Gouverneurs en fonction dont le mandat est encore renouvelable : le Maire qui quitterait ainsi sa fonction est remplacé par son suppléant. Scrutin majoritaire uninominal à 1 tour dans chaque région : élection à la majorité relative (% le plus élevé des suffrages exprimés) du candidat arrivé en tête. La parité ne peut pas être respectée au niveau national : seul le critère de compétence compte.*
- *Les Sénateurs pour 5 ans à raison de 9 en moyenne pour chaque région (proportionnel au nombre de Circonscriptions contenues qui sont fonctions du nombre de citoyens adultes résidents), soit un total de 180 au niveau national, renouvelable 2 fois. Les Sénateurs sont élus parmi les Maires en fonction ou les anciens Maires ou anciens Gouverneurs ou anciens Sénateurs qui ne sont plus en fonction ou les Sénateurs en fonction dont le mandat est encore renouvelable : le Maire qui quitterait ainsi sa fonction est remplacé par son suppléant. Scrutin majoritaire uninominal à 1*



tour dans chaque Circonscription : élection à la majorité relative (% le plus élevé des suffrages exprimés) du candidat arrivé en tête. La parité ne peut pas être respectée au niveau national : seul le critère de compétence compte.

Le Président de la République, Chef de l'Etat et des Armées, nomme (et peut révoquer) :

- *Le Chancelier qui nomme (et peut révoquer) à son tour les Ministres (la parité n'est pas un critère : seule la compétence compte).*
- *Les Chefs de l'Etat-Major des Armées (la parité n'est pas un critère : seule la compétence compte).*

Le Pouvoir Judiciaire indépendant est nommé par le Parlement. Il est nouvellement et volontairement dénommé « Congrès ». La finalité en lisibilité est ici d'utiliser 3 grands termes connus pour les 3 pouvoirs bien connus (Gouvernement, Parlement et Congrès associés respectivement à Pouvoir Exécutif, Législatif et Judiciaire). Le Parlement nomme ainsi (et peut révoquer) :

- *Les 12 Magistrats (la parité n'est pas un critère : seule la compétence compte) en charge de l'application des lois qui nomment (et peuvent révoquer) à leur tour les Juges des Tribunaux Régionaux.*
- *Les 12 Sages (la parité n'est pas un critère : seule la compétence compte) en charge du respect de la Constitution.*

Le Gouvernement (Pouvoir Exécutif) est ainsi constitué de 19 Membres par :

- *1 Chancelier.*
- *18 Ministres.*

Le Parlement (Pouvoir Législatif) est ainsi constitué de 540 Parlementaires par :

- *180 Sénateurs qui forment le Sénat.*
- *360 Députés qui forment l'Assemblée.*

Le Congrès (Pouvoir Judiciaire) est ainsi constitué de 24 Congressistes par :

- *12 Magistrats qui forment la Cour de Justice.*
- *12 Sages qui forment le Conseil Constitutionnel.*

Le Parlement, représentant du Peuple Souverain, peut destituer le Président de la République (en cas de force majeure de type grave manquement à la fonction, inaptitude physique et/ou mentale, etc.). Par opposition, ce dernier ne pourra pas dissoudre une quelconque composante du Parlement, élu par les seuls choix des Citoyens.

#019-IN11/ Redécoupage des Circonscriptions avec les définitions suivantes :

- *Un minimum de 3 Circonscriptions par Région (pour une « moyenne » de 9, en fonction de la ruralité ou de l'urbanisation de celle-ci).*
- *360 Députés équivalents à 180 binômes et 180 Sénateurs à élire correspondent à 180 Circonscriptions. Chaque Circonscription, dont la population résidente est environ (à cause du critère supra) égale à « Population Totale Française / 180 », est donc représentée par un binôme de Députés et un Sénateur.*
- *Si l'évolution de la population totale française le justifie (cas de forte expansion par rapport à la population actuelle), le nombre de Parlementaires pourra augmenter en conservant le ratio double du nombre de Députés par rapport au nombre de Sénateurs ; ce dernier étant toujours égal au nouveau nombre de Circonscriptions.*



#020-IN12/ *Modification du calendrier électoral. L'ordre chronologique du cycle harmonisé sur 5 ans de mandat devient :*

- *2^{ème} dimanche de mars de l'année N : 1^{er} tour élection du Président de la République*
- *4^{ème} dimanche de mars de l'année N : 2^{ème} tour élection du Président de la République*
- *2^{ème} dimanche de septembre de l'année N : référendum sur les 12 derniers mois*
- *2^{ème} dimanche de mars de l'année N+1 : 1^{er} tour élection des Députés*
- *4^{ème} dimanche de mars de l'année N+1 : 2^{ème} tour élection des Députés*
- *2^{ème} dimanche de septembre de l'année N+1 : référendum sur les 12 derniers mois*
- *2^{ème} dimanche de mars de l'année N+2 : 1^{er} tour élection des Maires*
- *4^{ème} dimanche de mars de l'année N+2 : 2^{ème} tour élection des Maires*
- *2^{ème} dimanche de septembre de l'année N+2 : référendum sur les 12 derniers mois*
- *2^{ème} dimanche de mars de l'année N+3 : 1^{er} tour élection des Gouverneurs*
- *4^{ème} dimanche de mars de l'année N+3 : 1^{er} tour élection des Sénateurs*
- *2^{ème} dimanche de septembre de l'année N+3 : référendum sur les 12 derniers mois*
- *2^{ème} dimanche de septembre de l'année N+4 : référendum sur les 12 derniers mois*

#021-IN13/ *Mise en place d'une véritable communication. Les éléments de statistiques utiles doivent être simplifiés, formatés (type « infographie A3 ») et diffusés selon des modalités rigoureusement fixées. Le Peuple Souverain doit pouvoir suivre l'évolution de ces indicateurs de performance à intervalles réguliers. Disponibles en permanence, constamment mis à jour selon des périodes définies, ces indicateurs seront disponibles sur un portail internet unique. Ils seront également présentés et commentés au Peuple Souverain par le Président de la République tous les 6 mois. C'est un bilan clair, net, précis et qui traduit de manière incontestable l'état du pays. Grâce à cet outil, contrôlé par des organismes indépendants, dont les indicateurs et modalités de calculs ne pourront évoluer que sous vote du Parlement, les chiffres ne seront plus contestables et ne seront plus changeant au gré des avantages de calcul ou de présentations arrangeantes choisis par certains. Les thèmes des principaux indicateurs à mettre en place doivent couvrir les domaines de gestion des 18 Ministères. Création d'une seule chaîne télévisée gérée par l'Etat et exclusivement pour usage de l'Etat ainsi qu'une radio de retransmission, un site internet unique (comme exposé à plusieurs reprises dans différents thèmes abordés), une gestion médiatique gouvernementale globale sur tous supports : réseaux sociaux, campagne de publicité, affichage, presse, etc. (communication, retransmission des séances de l'Assemblée ou du Sénat par exemple, explicatif sur les missions de l'Etat, etc.) : le financement de ces organes majeurs de communication et de transparence fait partie intégrante du budget de fonctionnement de l'Etat.*

#022-IN14/ *Le nombre de sièges pour le conseil municipal de chaque commune, incluant les sièges de Maire et de son suppléant (1^{er} adjoint) est défini comme suit, en tenant compte de la suppression des cantons et des départements, et en fonction du nombre d'habitants de la commune :*

- *500 à 2 499 : 20*
- *2 500 à 4 999 : 24*
- *5 000 à 9 999 : 28*
- *10 000 à 24 999 : 32*
- *25 000 à 49 999 : 44*



- 50 000 à 99 999 : 56
- 100 000 à 249 999 : 68
- > 250 000 : 80

#023-IN15/ Le conseil régional est constitué par l'ensemble des Maires de la Région concernée. A ce titre, il n'y a plus de conseillers régionaux ni d'élections s'y rapportant. Le Gouverneur réuni autant que de besoins les Maires pour les décisions propres à sa Région.

#024-IN16/ Les rémunérations par mandat doivent être à la juste hauteur des responsabilités confiées par la République. Elles doivent notamment permettre aux Maires d'exercer à plein temps leur fonction, c'est capital pour la bonne conduite des missions communales qui ne doivent plus être assurées par des mi-temps, qui plus est par le regroupement opéré supra. Elles sont fixées ainsi, sans aucune disparité dans chaque catégorie, et révisées annuellement avec la stricte inflation de l'année échue :

- Président de la République : 16 000 € brut/mois + transport et logement
- Chancelier : 15 000 € brut/mois + transport et logement
- Ministre : 14 000 € brut/mois + transport et logement
- Gouverneur : 13 000 € brut/mois + transport et logement
- Député : 11 000 € brut/mois + transport et logement
- Sénateur : 11 000 € brut/mois + transport et logement
- Magistrat : 13 000 € brut/mois + transport et logement
- Sage : 14 000 € brut/mois + transport et logement
- Maire : en fonction du nombre d'habitants de la commune ;
 - 500 à 2 499 : 3 000 € brut/mois
 - 2 500 à 4 999 : 3 500 € brut/mois
 - 5 000 à 9 999 : 4 000 € brut/mois
 - 10 000 à 24 999 : 4 500 € brut/mois
 - 25 000 à 49 999 : 5 000 € brut/mois
 - 50 000 à 99 999 : 5 500 € brut/mois
 - 100 000 à 249 999 : 6 500 € brut/mois
 - > 250 000 : 7 500 € brut/mois

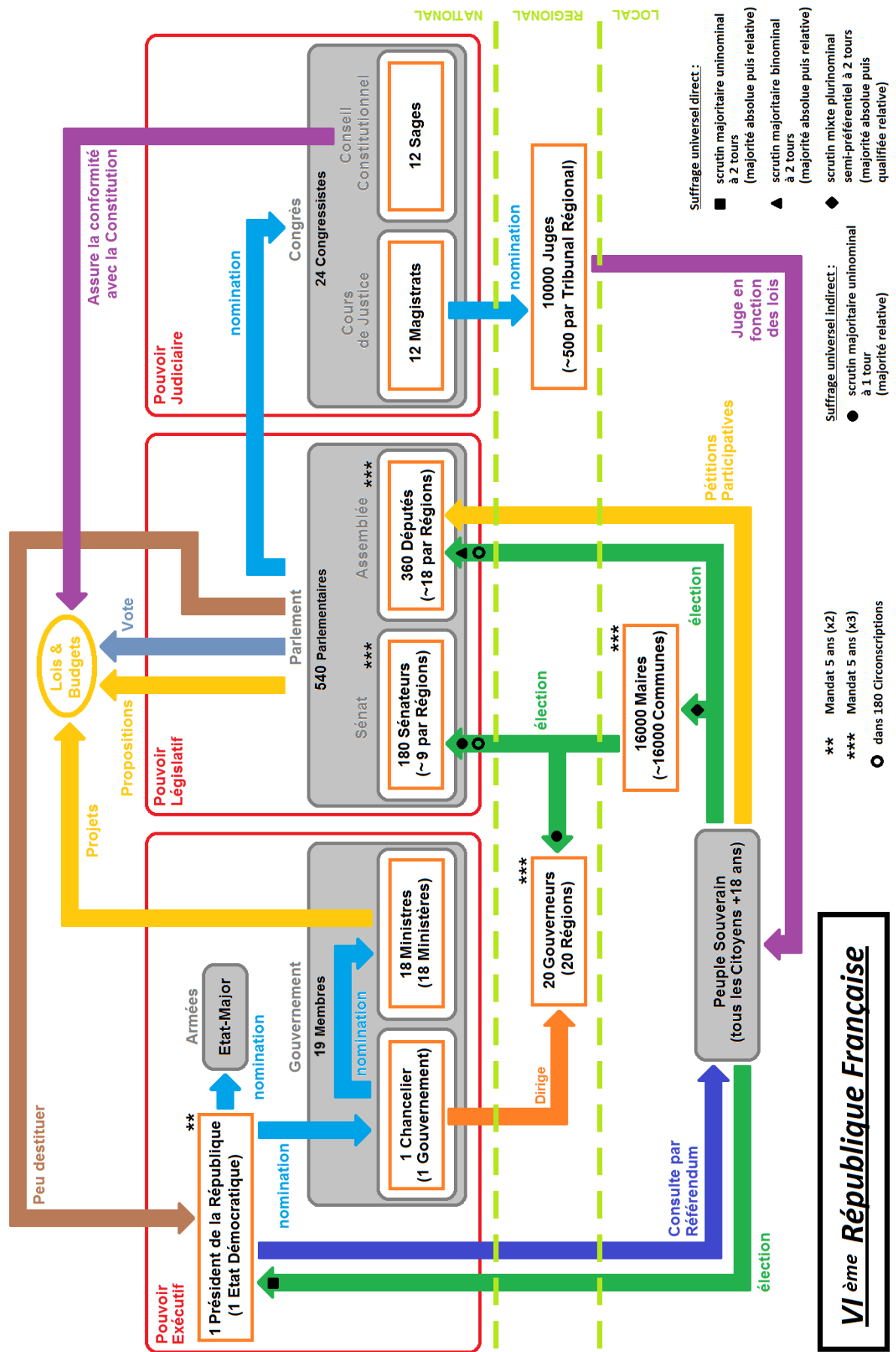
#025-IN17/ Les fonctions, commissions diverses et autres mandats qualifiés d'honorifiques ou sans utilité justifiée pour la République n'ont plus leur place. Les retraites associées seront également recalculées à leur juste valeur en termes de rémunération et en fonction de la stricte durée des mandats réalisés.

#026-IN18/ Création de la 6^{ème} République. Les fondements issus des exposés supra sont synthétisés dans le schéma suivant. A cela s'ajoute les règles suivantes sur la gestion des lois :

- Le gouvernement ne peut pas passer « en force » les lois refusées par le Parlement (et donc par le Peuple Souverain) mais pourra décider dans ce cas de les soumettre une nouvelle fois lors du « Referendum annuel ».



- *Il n'y a plus de système de « navette » entre l'Assemblée et le Sénat ; les lois sont votées en séances communes pour gagner en célérité, depuis chaque hémicycle toujours dédié mais reliés par visioconférence. La discussion et le vote des lois ne doivent jamais prendre plus de 3 mois.*
- *Les mêmes obligations que les votes citoyens s'appliquent ; la présence de chaque Parlementaire et le vote est obligatoire (ce dernier étant possible à distance pour les cas de force majeure de non présence). Le vote blanc est également possible et comptabilisé. Les résultats des votes par Circonscription, par Région et par Parti seront clairement diffusés : les Citoyens doivent avoir une parfaitement vision de l'action et des décisions de leurs représentants.*
- *Lors du vote des lois (« Projets » du Gouvernement, « Propositions » du Parlement ou « Pétitions Participatives » soumises par les Citoyens), la part des votes blancs doit être inférieure à 40% et les votes « POUR » doivent être supérieurs à 50% des suffrages exprimés pour que le vote soit validé (soit la majorité/moitié d'au moins 60% de représentants du Peuple, soit 30% minimum de votes « POUR » dans tous les cas parmi la totalité des Parlementaires : soit « la majorité des 3/5ème »), sans quoi le texte doit être à nouveau rediscuté ou soumis au « Referendum annuel ». Il n'y aura donc plus de loi votée, ou non votée, par quelques pourcentages de présents dans les hémicycles.*



VI^{ème} République Française



EUROPE

Forte de plus de 500 millions d'habitants, soit environ 6% de la population mondiale (> 8 milliards), au 3^{ème} rang mondial derrière l'Inde (~ 1,4 milliards) et la Chine (~ 1,4 milliards), et devant les Etats-Unis (~ 350 millions). Ces chiffres n'ont pas pour vocation d'être précis mais simplement d'évoquer les ordres de grandeurs qui traduisent les forces en présences. La France (68 millions d'habitant, < 1% de la population mondiale) est insignifiante dans le monde de demain. L'Europe est significative, elle est la seule alternative de pouvoir peser sur la scène internationale, la seule alternative de pouvoir préserver nos valeurs, nos cultures et notre mode de vie qui, est-il utile de le rappeler, est à un niveau enviable au-dessus de la moyenne mondiale. Ce rappel est-il nécessaire ? Est-il vraiment si mal expliqué dans nos médias et notre quotidien que l'Europe n'est plus une ambition, voir synonyme de défiance, de rejet ? Ou bien certains de nos compatriotes en sont vraiment convaincus mais préfèrent se borner et se retrancher dans une vieille posture plus confortable pour ne pas froisser notre Honneur et notre glorieux historique ; « La France ne changera pas, elle restera pour toujours ce qu'elle est et a été, devant l'Europe, un grand pays, etc., etc. ». Et moi d'ajouter : « Pour l'éternité. Dans l'immobilisme. Dans le passé. A jamais dépassée. ». Chacun doit être convaincu par l'Europe. A elle de convaincre, aux élus de nos Pays de convaincre et de mettre en branle ce qui est nécessaire pour fédérer, motiver et avancer. Bougeons-nous, révoltons-nous ! La France forte a sa place à jouer dans cette future Europe forte qui peut et doit devenir la 1^{ère} puissance mondiale. La France faible n'a pas sa place, ni dans l'Europe, ni dans le Monde. Soyons-en convaincu. Arrêtons ces débats à n'en plus finir sur le bien-fondé de l'Europe, sur la soi-disant perte d'Autonomie où certains se réfugient dans l'immobilisme. « Non, nous ne changerons pas (sic) ! ». Mais voyez-vous, si vous ne changez pas, les autres s'en moquent, certains s'en frotteront les mains même, ils vont changer à votre place, ils vont... prendre votre place. Et puis perdre quoi, qu'avons-nous à perdre dans l'état où nous nous trouvons, et dans ce monde qui avance et qui nous a déjà dépassé ? Rien, au contraire, nous avons tout à y gagner.

Fini le pessimisme, place à l'optimisme. L'Europe ne doit pas faire peur, c'est au contraire notre salut, notre avenir, notre meilleure motivation. C'est un continent formidable, berceau de notre civilisation, avec une incroyable diversité culturelle, intellectuelle, idéologique, historique, ethnique, géographique et biologique. La plus formidable concentration de toute notre Terre ! Nous avons là tous les atouts de la réussite, mais... non exploités car si divisée, si peu motivée par un but commun, si mal organisée, si mal administrée et si mal gouvernée. Sommes-nous, Européens, si mauvais que cela, si peu performant dans l'union et la fraternité ? Je ne le crois pas, je ne peux pas le croire, il ne faut pas le croire. C'est la prochaine étape importante de nos propres vies et de la vie de l'Europe même ; celui d'une véritable union, ce que notre grand au beau continent n'a encore jamais pu réaliser. Quel challenge ! Quelle motivation ! Enfin un Grand Cap à tenir, un grand but à atteindre, un grand évènement positif à connaître dans notre vie : modelons cette Europe à notre image, à notre envie ; faisons-en un modèle de valeurs, de fonctionnement et d'harmonie à présenter au Monde. Battons-nous, révoltons-nous ! Faisons cette Grande Europe avec tous nos partenaires ; unissons-nous puisque nous sommes de par le sang, de par l'histoire et de par nos cultures finalement plus liés que jamais. Rêvons à voix haute : bâtissons notre avenir au sein de ce solide socle. Cette Europe forte



qui aura toutes les capacités et l'ambition pour prendre le rang de 1^{ère} puissance mondiale, cette Europe qui prendra cette place. Le « Vieux Continent » redeviendra le cœur le plus actif de notre Terre. Cette Europe qui pourra peser de tout son poids et de toutes ses forces pour répandre et prôner la vie en harmonie et la paix sur Terre.

*Je propose de ne plus freiner nos idéaux, de modifier et de modeler l'Europe avec de l'ambition et de la replacer à sa juste valeur. Je propose de bâtir avec nos partenaires la « GUFFE » (Great United Federal Europe), **Grande Europe Unie Fédérale**, avec une seule constitution, un seul gouvernement, un seul parlement et une seule autorité judiciaire, sans que cela ne puisse remettre en question les institutions de chaque pays membres ; ses prérogatives seront donc les seules qui soient décidées d'être communes par les nations, à l'unanimité.*

#027-EU01/ *Proposer à nos partenaires de construire la GUFFE sur le modèle du fédéralisme avec 3 niveaux : 1/ l'Europe, 2/ les Pays de l'union qui la composent, 3/ les Régions qui composent les Pays. Nous avons des impératifs communs et des finances qui nous permettent certains moyens seulement lorsqu'ils sont mutualisés. Tout le monde est convaincu, que tous ces domaines soient dans le 1^{er} niveau. Nous avons certains impératifs nationaux qui diffèrent entre partenaires ; que tous ces domaines soient dans le 2^{ème} échelon. Nous avons des fortes spécificités qui peuvent se définir et se rapporter par rapport un territoire donné ; que tous ces domaines soient dans la 3^{ème} marche.*

#028-EU02/ *Proposer à nos partenaires une fiscalité commune, notamment sur la TVA et sur les revenus financiers. Ce sera la fin de tous les paradis fiscaux.*

#029-EU03/ *Proposer à nos partenaires un minima social commun, notamment sur la valeur d'un revenu minimum. Ce sera la fin des disparités dont s'accommodent très bien certains.*

#030-EU04/ *Proposer à nos partenaires l'émission, supplémentaire, de diplômes d'enseignement européen pour les établissements qui respecteraient des critères communs. Harmoniser les niveaux scolaires, les cursus, les formations et les filières types. Enseignement de la langue universelle d'avenir « Espéranto ».*

#031-EU05/ *Nous n'avons plus les moyens de nous offrir des matériels militaires à la fois sophistiqués et à la fois en nombre suffisant. Nous avons besoin de réponses et d'actions communes sur les théâtres d'opérations extérieurs. Proposer à nos partenaires la création d'une armée commune, projetable, sans que celle-ci ne se substitue aux armées souveraines de chaque Nation. Chaque pays de l'Union y placera une partie de son contingent, avec des degrés de contributions définis par des règles basées sur le prorata. Le commandement se fera par système de rotation entre les nationalités. Proposer à nos partenaires que les prochaines générations de matériels stratégiques, au sens importants, soient construites en collaboration et adoptées par l'ensemble des membres de l'union, avec des règles d'industrialisation basées autant que possible sur le prorata. Soit à minima, pour les matériels communs suivants : satellites militaires, navires de guerre, chars de combat, avions de combat, avions de transport, hélicoptères de combat, artilleries, missiles, armes individuelles des fantassins.*



#032-EU06/ Avoir l'ambition de réaliser la GUFÉ au plus près des frontières géographiques du territoire, du terroir même, de l'Europe. A nous de convaincre les pays actuellement hors Union Européenne et de réaliser l'intégration à la zone Euro de la totalité des pays. Il ne peut y avoir qu'une seule et vraie forte Europe, c'est celle qui sera d'abord unie dans le domaine de ses frontières et de sa monnaie unique.

#033-EU07/ Relancer de grands projets européens fédérateurs, ambitieux et générateurs de filières d'emplois. Que serait le monde – et l'humanité – sans avancées scientifiques ? Comment motiver les générations futures sans donner quelques directions courageuses et innovantes ? Lancer avec nos partenaires les 3 chantiers majeurs suivants :

- Exploration marine de notre planète Terre. A 75% couverte par les mers, elles nous sont en grandes parties pourtant inconnues.
- Exploration spatiale avec colonisation de la Lune et de la planète Mars. Devenir la 1^{ère} puissance spatiale avec accès autonome.
- Exploration scientifique dans les domaines de la robotique et de la cybernétique (IA incluse). En devenir le leader et le référent mondial.

#034-EU08/ Supprimer les pièces de 1 et 2 cents d'euro, qui coûtent plus cher en fabrication que leurs propres valeurs.



DEFENSE

Le Monde a changé. Le Monde change. Le Monde changera, toujours. Il n'y a aucune raison qu'y vaille pour faire l'impasse sur notre Défense. La Défense de notre Nation est toujours basée sur des moyens disponibles qui sont la conséquence des choix stratégiques faits dans ce domaine 10 ou 20 ans en amont. Les cycles de développement et de fabrication des matériels complexes et ultrasophistiqués qui les caractérisent sont si longs qu'il n'est point envisageable d'avoir des changements de politiques quantitatives ou qualitatives à la baisse et à répétitions concernant nos forces armées. Il n'y a rien de glorieux et belliqueux à disposer d'une armée performante dans un pays qui ne prône que la paix. Mais cette armée doit être prête, totalement, entièrement, pour le « au cas-où » des années à venir, que nous ne pouvons prévoir. C'est ce risque que personne n'a le droit de prendre. Personne ne peut hypothéquer notre Défense.

*Je propose de **moderniser le fonctionnement de nos forces armées** et d'en **garantir une pérennité sans la moindre faille.***

#035-DE01/ *Rationalisation, optimisation et réorganisation de la gestion des forces armées, modernisation des modes de fonctionnement :*

- *Modifications des grades parmi les 5 grands échelons (Troupes Equipages, Sous-Officiers, Officiers, Officiers Supérieurs, Officiers Généraux), des titres et des périmètres de commandement pour une uniformisation, simplification et optimisation des 4 composantes « Mer, Air, Terre, Soutien » (MATS).*
- *Les Officiers Généraux réaliseront des commandements interarmes.*
- *Tous les aéronefs et le domaine spatial sont rattachés à l'armée de l'air. Suppression de la composante « ALAT » par cette refonte.*

#036-DE02/ *Les forces armées doivent s'appuyer sur un socle minimum d'environ 400 000 hommes répartis comme suivant et articulés autour des principaux matériels suivants, constamment à la pointe de la technologie et avec une forte disponibilité opérationnelle :*

- *Forces navals : 6 sous-marins type SNLE (dissuasion nucléaire) + 18 sous-marins type SNA + 4 bâtiments de projections BPC + 14 frégates multi-missions de 1^{er} rang + 14 frégates de 2^{ème} rang + bâtiments de soutien et navires spécialisés + 80 000 hommes.*
- *Forces aériennes : 400 chasseurs multi-rôles + 50 avions de transport tactique + 20 avions ravitailleurs multi-rôles + 100 hélicoptères d'attaque + 200 hélicoptères de manœuvre + aéronefs spécialisés et drones + 80 000 hommes.*
- *Forces terrestres : 400 chars de combat + 3 000 véhicules blindés + 400 systèmes d'artillerie + véhicules de soutien et véhicules spécialisés + 240 000 hommes (dont 180 000 soldats).*
- *Forces européennes communes : mise à disposition d'un contingent parmi les éléments supra. C'est cette dernière force – seulement – qui est projetable en opérations extérieures.*



#037-DE03/ *La France n'engagera pas d'opération extérieure autre que celles décidées et engagées par l'armée commune européenne. Il en va de la crédibilité de l'union et du soutien économique indispensablement réparti.*

#038-DE04/ *Les porte-avions et satellites militaires en raison de leur opérabilité d'intérêt commun et représentant des coûts difficilement supportables par une seule Nation, devront être européens. Proposer à nos partenaires la construction et l'exploitation de 8 porte-avions et de 8 satellites militaires avec des degrés de contributions et de gestions définis par des règles basées sur le prorata.*

#039-DE05/ *Les dépenses militaires à caractère d'apparat ou sans fonction d'utilité in fine lié à l'effort des actions de guerre seront réduites à leurs plus simples expressions. Devant les divers budgets, il est choisi de consacrer le maximum de fonds sur les effectifs et leurs équipements, les matériels et leurs entretiens, les soutiens logistiques.*

#040-DE06/ *Encore plus dans ce domaine, la recherche et le développement technique et industriel sont les clefs de toute performance future. Garder une longueur d'avance est le seul gage de domination d'un champ de bataille. Proposer à nos partenaires européens le renforcement de certains pôles novateurs (cybernétique/robotique/IA/drone en particulier) avec des degrés de contributions définis par des règles basées sur le prorata. Les prochains matériels ne pourront exister qu'avec une mise en commun au niveau européen de nos savoirs, de nos moyens et de nos finances.*

#041-DE07/ *Les éléments (y compris les « terres rares », matériels et services qui peuvent être approvisionnés dans notre pays doivent l'être, avec des appels d'offres restreints au territoire national. Il en va de l'approvisionnement stratégique de nos armées. Les notions de libre-échange commercial ne peuvent s'appliquer dans ce domaine. La préférence économique et stratégique doit primer. En cas d'impossibilité nationale, et ce sera le cas de toutes les prochaines générations de matériels lourds et complexes, la préférence doit être de niveau européen. En cas toujours d'impossibilité de ce dernier, les approvisionnements non réalisables sur le continent, ce peut être le cas de technologies non possédées, seront prospectées dans le reste du monde.*



SECURITE

Il est tout simplement impossible de vivre dans l'insécurité. Dans la peur. Le besoin de sécurité en un besoin fondamental, indispensable et préliminaire à tout accomplissement personnel. C'est également l'une des causes premières du regroupement de nos vies en sociétés. Droit primordial, la sécurité est la contrepartie de devoir quant au respect des règles et lois communes acceptées.

*Je propose de **revoir notre politique de sécurité**, et notre vision sur les sujets qui en ont une influence, afin que ce fardeau n'en soit plus un. Que ce sujet ne soit plus le souci permanent de nos concitoyens.*

#042-SE01/ *Les forces de l'ordre doivent être plus performantes. Pour cela, elles doivent être mutualisées et mieux réparties, là où les besoins sont les plus importants, afin que l'ordre public s'applique sur l'ensemble du territoire. Quelle qu'elle soit, ce doit être la même entité homogénéifiée dans son identification et ses rapports avec la population, unifiée dans son commandement et dans sa gestion afin de gagner en services rendus. Création de 3 corps de Police :*

- *« Police » : sécurité permanente dans les territoires (villes, campagnes, voies de communication), dirigée au niveau National mais administrée au niveau de la Région. Regroupement des effectifs de la Police et de la Gendarmerie, suppression de cette dernière appellation par cette refonte.*
- *« Police Spéciale » : sécurité événementielle ponctuelle (manifestation, trouble local d'intensité forte, événements/lieux ponctuels à sécuriser), dirigée et administrée au niveau National. Suppression de l'appellation « CRS » par cette refonte.*
- *« Police Commando » : sécurité spécifique (groupe d'assaut pour opération fortement armée), dirigée et administrée au niveau National. Regroupement des effectifs du « GIGN, GIPN et RAID », suppression de ces appellations par cette refonte.*

#043-SE02/ *Rattachement du service des Douanes aux forces de Police qui doivent aussi être capable de réaliser les opérations particulières concernant ces types de contrôles, même si le support amont et aval des interventions reste l'objet d'un service dédié et spécifique.*

#044-SE03/ *Renforcement des moyens de répressions lors d'infractions sujettes à contraventions suite aux contrôles du respect des lois. Tant que l'on respecte la loi, on n'a rien à craindre de cette mesure. Relèvement des peines d'amendes comme suivant :*

- *1^{ère} classe = 100 €.*
- *2^{ème} classe = 500 €.*
- *3^{ème} classe = 1 000 €, doublé à partir de la 2^{ème} récidive.*
- *4^{ème} classe = 2 000 €, doublé à partir de la 2^{ème} récidive.*
- *5^{ème} classe = 5 000 €, doublé à partir de la 2^{ème} récidive.*

#045-SE04/ *Avoir un fichier national des citoyens avec l'historique des sanctions judiciaires est un impératif incontestable, tout comme le recours plus systématique à la vidéosurveillance. C'est le prix à payer par chacun d'entre nous sur ses propres libertés individuelles afin de lutter plus efficacement*



contre les minorités qui les bafouent. Encore une fois, tant que l'on respecte la loi, on n'a rien à craindre de cette mesure.

#046-SE05/ L'amélioration de la sécurité routière passera par le ciblage de 80% des causes d'accidents et de l'étude de solutions s'y rapportant. Mise en œuvre des mesures suivantes :

- Alcoolémie : pas d'alcool au volant. La tolérance pour mesures et physiologie différente de chaque conducteur est de 0,2 gr/L.
- Drogue douce cannabis : pas de drogue au volant. La tolérance pour mesures et physiologie différente de chaque conducteur est de 50 ng/L.
- Drogues dures : pas de drogue au volant. Pas de tolérance.
- Limitation de vitesse en ville, sur périphérique urbain, sur route, sur voie rapide et sur autoroute à respectivement (hors particularités suivant les zones de danger locales) : 30 km/h, 70 km/h, 90 km/h, 110 km/h, 130 km/h. Tolérance accordée pour mesures et dépassements temporaires (dépassement momentané et ponctuel d'un véhicule par exemple) de +10km/h, hors ville et périphérique urbain (aucune tolérance). Il va de la responsabilité et de la civilité des conducteurs de pas utiliser cette tolérance comme vitesse plafond permanente.
- Transformer autant que possible les voies rapides en autoroutes, dont la sécurisation est accrue.
- L'examen du code de la route et du permis de conduire est un prérequis obligatoire pour tous les usagers motorisés ; création de permis adaptés pour les motocycles et les voiturettes < 50 cm³. Ces examens doivent être revalidés à l'âge de 65 ans.
- Proposer à nos partenaires européens un permis à 20 points reconnu dans l'ensemble de l'union, où les points perdus par infractions peuvent l'être depuis n'importe quel lieu de l'union.

#047-SE06/ Drogues. Il ne peut y avoir de tolérance pour les drogues dures dont les effets sont catastrophiques sur les organismes et qui sont par là même les premières ressources financières du monde criminel. Mais il nous faut distinguer le cas particulier de la drogue douce que constitue le cannabis ; si vous autorisez les citoyens à consommer de l'alcool sans limitation tout en mettant une condition pour la conduite, alors vous devez autoriser les citoyens à consommer du cannabis sans limitation tout en mettant une condition pour la conduite. Les effets dévastateurs sont les mêmes en cas de surconsommation, ni plus ni moins, mais par soucis d'égalité, les 2 substances doivent être régies et acceptées de la même manière par notre société. Réalisons 2 actions en parallèle : 1/ régularisons le droit à la consommation de cannabis (d'autres pays l'ont fait) ce qui brisera d'autant plus la filière parallèle et 2/ augmentons la répression pour trafic illégal.

#048-SE07/ Prostitution. A toujours existé et existera toujours. Cela fait partie de la société et du genre humain, vous ne pouvez l'ignorer. Vous ne pourrez au mieux que cacher cette activité puis vous convaincre qu'elle a disparue ou bien légiférer sur le sujet pour l'encadrer au mieux et en limiter les vices et les exactions. Ne pas le faire contribue à renforcer les filières illicites, à laisser celles et ceux qui y sont contraints (quelles qu'en soient les causes de survivances financières) dans l'ignorance et la solitude la plus totale car les amendes à la clientèle ne règlent en rien le problème ; il n'est que physiquement déplacé dans un autre lieu ou vers une autre pratique tel l'« accompagnement »



visible que sur le réseau internet. Réalisons 2 actions en parallèle : 1/ régularisons l'activité (d'autres pays l'ont fait) ce qui brisera d'autant plus la filière parallèle et 2/ augmentons la répression pour proxénétisme illégal.

#049-SE08/ Immigration. Sujet à caractère social – et non systématiquement « d'insécurité » – et placé au chapitre de la sécurité pour sa gestion par le ministère qui s'y rapporte. Vaste sujet de polémique ou chaque mot employé est lourd de conséquence et trop souvent amalgamé à divers courants de pensées politiques. Restons factuel. Tant que notre pays, et son marché du travail, n'est pas capable d'offrir une insertion complète sans aide économique (un travail, un niveau de vie acceptable, un logement), il n'est pas possible de réaliser des accueils dignes. Si vous acceptez de le faire ne serait-ce que pour une seule personne, alors vous devez par égalité le faire pour les 2 milliards d'humains en grandes pauvretés sur cette planète. Si vous acceptez de le faire, vous alimentez le rêve – illusion – à des millions de migrants de rejoindre notre sol et vous n'arrêterez jamais le flux croissant et les exactions qui y sont liées : au contraire, vous le renforcerez. Mise en œuvre des mesures suivantes :

- Toute personne arrivant de manière illégale sur le territoire national (étranger non Européen, sans visa, sans statut de réfugié) sera dans les plus brefs délais remis aux autorités du dernier pays de partance, responsable du transit illégal. Dans l'attente, il convient de créer des accueils dignes avec toutes les commodités (soins médicaux, alimentations, hébergements, cellule psychologique et explicative), c'est le minimum à offrir.
- Renforcement des contrôles aux frontières et des moyens s'y rapportant. La frontière Européenne doit être telle une forteresse infranchissable.
- Ouverture de quotas annuels (bien d'autres pays le font) suivants les besoins et les capacités d'accueils. Mises en place de nouveaux critères (bien d'autres pays le font) pour accordances du visa (âge, niveau d'étude, profession, famille, etc.).
- Proposer à nos partenaires européens une ligne directrice commune quant à l'immigration et aux capacités d'accueils réels de chacun des pays.
- Renforcement de l'aide et de l'assistance matérielle aux pays limitrophes de l'Europe en difficultés quant aux contrôles des flux migratoires involontaires sur leurs territoires.
- Renforcer la politique d'aides et d'actions aux pays en difficulté ; la vraie et unique solution étant bien l'assistance au traitement sur place des problèmes engendrant ces flux d'émigration (conflits armés, famine, catastrophe naturelle, sous-développement, changement climatique, etc.).



JUSTICE

La Justice est ce qui peut, ce qui devrait, le mieux caractériser la qualité – son niveau d’élaboration – d’une société basée sur les fondements d’une république où le mot Egalité de notre devise peut y prendre tout son sens et y trouver refuge. Egalitaire bien sûr mais aussi impartiale elle doit être. Toute défaillance dans le système judiciaire rend non crédible la construction de notre mode sociétaire. La Justice à la lourde et difficile responsabilité d’être à la fois parfaite et infaillible. Vœux utopiques mais vers lequel nous devons tendre.

*Je propose le **renforcement de l’organe judiciaire** afin que le bafouement de nos lois ne soit plus synonyme de routine et que sa défiance ne soit plus permise.*

***#050-JU01/** Durcissement de l’arsenal judiciaire quant aux peines de répressions concernant les infractions sujettes à délit ou crime, et en particulier en cas de récidive. N’ayons pas peur d’augmenter le pouvoir dissuasif de celles-ci.*

***#051-JU02/** Adaptation des durées d’emprisonnement et des montants financiers des peines, mais qui restes appliquées, pour les mineurs de la manière suivante :*

- *De 16 à 18 ans : peine divisée par 3, centre de détention spécialisé et isolé de ceux des majeurs (avec transfert en cas d’atteinte de la majorité pendant la période).*
- *De 14 à 16 ans : peine divisée par 6, centre de rééducation spécialisé et isolé de ceux supra (avec transfert en cas d’atteinte d’âge de la tranche supra pendant la période).*

***#052-JU03/** Autoriser la libération conditionnelle sous caution financière et bracelet électronique pour certaines classes d’infractions afin de désengorger les centres de détention.*

***#053-JU04/** En fonction de la gravité des infractions, systématiser le recours aux travaux d’intérêt général ; que la peine soit à la fois plus formatrice et en même temps utile à la société. Construction d’unités de production de biens manufacturés à usage étatique (utilisation ou commerce). Apposition d’un label « Fabriqué en dédommagement pour la société et gage de réinsertion sociale ». Le fonctionnement de ces unités pourra aller jusqu’à ressembler à celui d’une entreprise avec toutes les fonctions que cela induit et dont les occupations de postes pourront être fonction des comportements et des apprentissages validés.*

***#054-JU05/** Restaurer les centres de détention pénitenciers afin que la plus grande dignité y soit préservée. Adapter et dédier entièrement les établissements en fonction de la gravité des infractions afin que les populations d’incarcérées ne soient aucunement mêlées.*

***#055-JU06/** Plus aucune immunité sous mandat de type parlementaire ou présidentiel par exemple : personne n’est au-dessus de la Justice, et à aucun moment. Tout élu sera exemplaire.*



ECONOMIE

Parlons peu – trop d'imposeurs s'en sont chargés par le passé – mais agissons plutôt, enfin. Vous souhaitez plus d'argent ; travaillez plus. Vous souhaitez plus de temps ; travaillez moins. Laissons la liberté reprendre toute sa place dans le monde du travail. Vous souhaitez plus d'argent et plus de temps ? Sortez de votre rêve et revenez à la réalité. Croissance obligatoire ? Non, la vraie société que nous devons bâtir est celle qui fonctionne à croissance nulle. Tout baser sur la dépendance à un facteur, aujourd'hui mondial, que nous ne maîtrisons pas n'est que pure folie. Notre système économique doit être construit pour fonctionner parfaitement à croissance zéro : si la croissance est négative, il y a dégradation autour du point d'équilibre, si la croissance est positive, il y a embellie. En d'autres termes, le budget de l'état ne doit aucunement engager tout ou partie de ses actions en fonction d'hypothétique « point de croissance ». Les écarts et avances de trésorerie par rapport à l'équilibre devant toujours être financés par quelques moyens adaptés. Rappelons que l'emprunt ne doit pas être un déficit ; empruntez-vous vous-même au-delà de ce que vous pouvez rembourser ? Les règles de bonne gestion ne fonctionnent qu'avec un déficit nul, ou tout du moins avec une autorisation minimale quant à son existence et sa valeur au-delà duquel les dépenses et investissements ne sont plus possibles.

*Je propose une **réorientation totale de l'organisation des temps de travail** et une **réorganisation de la gestion économique du pays**.*

#056-EC01/ *Harmoniser les règles, minima et maxima entre les statuts cadres et non-cadres. Retrouver un maximum d'équité. Instauration des règles de bases et barèmes suivants, valables pour les 2 statuts :*

- *Contrat type basé sur 5 jours de travail par semaine (non exclusif, généralité du lundi au vendredi inclus, généralité de programmation > 07h00 le matin et < 20h00 le soir).*
- *Maximum 6 jours consécutifs de travail (pour raison de programmation spécifique ou de temps de travail supplémentaire).*
- *Par défaut, le dimanche est le jour de repos hebdomadaire (donc non travaillé ou alors avec contreparties).*
- *Maximum 10 h de travail par jour.*
- *Maximum 50 h de travail par semaine.*
- *Minimum 6 semaines de congés payés soit 30 jours par an (au prorata pour les temps partiels). Les vacances, propices au repos, aux temps de loisirs ou à la jouissance familiale sont des moments importants dans nos vies ; leurs durées ont ainsi été augmentées dans une limite estimée faisable (soit +5 jr/an, +20%).*
- *Maximum de 219 jours de travail par an en prenant en compte les congés et les jours fériés (11 jours en moyenne, voir point infra sur ce sujet).*

#057-EC02/ *Possibilité d'ouverture des enseignes le dimanche (x52/an), le matin (depuis 07h00) et le soir (jusqu'à 22h00) pour tous les secteurs d'activités (autres spécificités toujours possibles par conventions). La programmation des effectifs (roulement) doit permettre le travail le dimanche, le*



matin ou le soir si l'activité le nécessite. Dans ces cas, des contreparties s'exécutent (d'ordre financier et de récupération temporelle, voir point infra sur ce sujet).

#058-EC03/ *Harmoniser les principaux jours fériés avec ceux de nos voisins européens, avec un nivellement « par le haut ». Création d'un nouveau jour férié ; le 9 mai, fête de l'Europe. Ces temps payés de repos ou de célébration à libre usage des citoyens ne sont que bénéfiques dans le rythme et l'agrément de nos vies. Par définition :*

- *Les jours fériés sont payés et considérés comme des dimanches (donc non travaillés ou alors avec contreparties).*
- *16 jours fériés par an (dont 11 en moyenne en semaine, 5 sur un weekend ; soit +3 jr/an en moyenne en semaine, +37,5%).*
- *La liste exhaustive des jours est exposée dans le schéma suivant.*



JOURS FERIES :

Simulation des jours fériés entre 2017 et 2021 (soit 5 années)

Gains	
4 jr/an	+ 33%
dont : 3 jr/an en semaine	+ 38%

Anciennement				
2017	2018	2019	2020	2021
Dimanche	/	/	Mercredi	Vendredi
/	/	/	/	/
Dimanche	Dimanche	Dimanche	Dimanche	Dimanche
Lundi	Lundi	Lundi	Lundi	Lundi
Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
/	/	/	/	/
Jeudi	Jeudi	Jeudi	Jeudi	Jeudi
Dimanche	Dimanche	Dimanche	Dimanche	Dimanche
/	/	/	/	/
Vendredi	Samedi	Dimanche	Mardi	Mercredi
Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi	Dimanche
Mercredi	Jeudi	Vendredi	Dimanche	Lundi
Samedi	Dimanche	Lundi	Mercredi	Jeudi
Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
/	/	/	/	/

Moyenne/an	Arroundi/an
1,2	1
3	3
7,8	8
12	12

Jours fériés annuels	
1 janvier	= JOUR DE L'AN
avril	+ VENDREDI SAINT
avril	= DIMANCHE DE PAQUES
avril	= LUNDI DE PAQUES
1 mai	= FETE DU TRAVAIL
8 mai	= VICTOIRE 1945
9 mai	+ JOURNEE DEL L'EUROPE
Mai	= JEUDI DE L'ASCENSION
Mai	= DIMANCHE DE PENTECOTE
Mai	+ LUNDI DE PENTECOTE
14 juillet	= FETE NATIONALE
15 août	= ASSOMPTION
1 novembre	= TOUSSAINT
11 novembre	= ARMISTICE 1918
25 décembre	= NOEL
26 décembre	+ LENDEMAIN DE NOEL

Nombre de jours fériés en fonction du jour de la semaine	
Samedi	1
Dimanche	3
Autres jours	8
TOTAL	12

Nouvellement				
2017	2018	2019	2020	2021
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi
Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi
Dimanche	Dimanche	Dimanche	Dimanche	Dimanche
Lundi	Lundi	Lundi	Lundi	Lundi
Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi	Dimanche
Jeudi	Jeudi	Jeudi	Jeudi	Jeudi
Dimanche	Dimanche	Dimanche	Dimanche	Dimanche
Lundi	Lundi	Lundi	Lundi	Lundi
Vendredi	Samedi	Dimanche	Mardi	Mercredi
Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi	Dimanche
Mercredi	Jeudi	Vendredi	Dimanche	Lundi
Samedi	Dimanche	Lundi	Mercredi	Jeudi
Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi	Dimanche

Moyenne/an	Arroundi/an
1,6	2
3,4	3
11	11
16	16



#059-EC04/ Pour les statuts non-cadres, porter la durée du temps de travail de 35 à 40 h/semaine, dont +4 heures payées et +1 heure non payée pour gain de compétitivité sur le taux horaire, qui induit directement ; plus de facilité de programmation pour les entreprises (5 jours à 8 h/jour = 40 h/semaine), augmentation de la capacité de production, augmentation des salaires, baisse du taux horaire. Dans le même temps, renforcement des lois garantissant l'accès aux temps partiels pour les salariés le désirant ; c'est la liberté retrouvée pour ceux qui souhaitent gagner plus et ceux qui souhaitent plus de temps. Instauration des règles et barèmes minimaux suivants :

- Contrat type 40 heures de travail par semaine, avec 2 programmations privilégiées : 4 jours à 10 h/jour ou 5 jours à 8 h/jour.
- Valeur pour les temps partiels privilégiés : 36 h (90%), 32 h (80%), 28 h (70%), 24 h (60%), 20 h (50%), 16 h (40%) ; possibilité accrue de cumuler plusieurs contrats à temps partiel.
- Heures supplémentaires (de 41 à 50 h) majorées financièrement de +25% ou récupérées à +25% en congés.
- Heures de travail avant 7h00 le matin ou après 20h00 le soir majorées financièrement de +50% ou récupérées à +50% en congés.
- Heures de travail pendant le jour de repos dominical ou pendant les jours fériés majorées financièrement de +100% ou récupérées à +100% en congés.
- Les conditions minimales supra sont cumulatives le cas échéant.

Les bénéficiaires sont multiples, et gagnants pour toutes les parties, sur la théorie de contrat type :

- Anciennement 35 h/semaine, avec 5 semaines de congés payés et 8 jours fériés en moyenne par an, équivalent à 1 589 h/an théorique pour 227 jr/an travaillés.
- Nouvellement 40 h/semaine, avec 6 semaines de congés payés et 11 jours fériés en moyenne par an, équivalent à 1 752 h/an théorique pour 219 jr/an travaillés.
- Soit +8 jr/an de repos ; augmentation des périodes de vacances pour les salariés, possibilité de mieux répartir les périodes d'inactivité pour l'entreprise.
- Soit +163 h/an (+10,26%) par salarié pour l'entreprise ; augmentation de la capacité de production.
- Soit +119 h/an payées en plus pour le salarié (+7,50% de salaire, soit pour exemple base SMIC brut 2016 à minima +1 321 € brut/an) ; augmentation du pouvoir d'achat.
- Soit -2,50% sur le taux horaire pour l'entreprise (44 h non payées sur 1 752 h annuelles) ; augmentation de la compétitivité.

Le détail des calculs théoriques est exposé dans le schéma infra (base 2016, principe identique pour et avec des valeurs 2026).

Les métiers et postes à fortes variables par rapport à ces contrats théoriques types feront toujours l'objet de conventions dues à leurs spécificités.



#060-EC05/ Pour les statuts cadres, porter la durée du temps de travail de 218 à 219 jr/an, dont +1 jour non payé pour gain de compétitivité sur le taux journalier. Le nombre de jours de travail annuel est ainsi réaligné sur celui des non-cadres en parfaite équité. Ce paramètre une fois fixé, et en s'interdisant une baisse du pouvoir d'achat, fige le gain maximum de compétitivité obtenu. Ce qui induit directement ; augmentation de la capacité de production, pas de perte de salaires, baisse du taux horaire. Dans le même temps, renforcement des lois garantissant l'accès aux temps partiels pour les salariés le désirant ; c'est la liberté retrouvée pour ceux qui souhaitent gagner plus et ceux qui souhaitent plus de temps. Instauration des règles et barèmes minimas suivants :

- Contrat type 219 jours de travail par an.
- Valeur pour les temps partiels privilégiés : 4,5 jr (90%), 4,0 jr (80%), 3,5 jr (70%), 3,0 jr (60%), 2,5 jr (50%), 2,0 jr (40%) ; possibilité accrue de cumuler plusieurs contrats à temps partiel.
- Jours de travail pendant le jour de repos dominical ou pendant les jours fériés majorés financièrement de +100% ou récupérés à +100% en congés.

Les bénéficiaires sont multiples, et gagnants pour toutes les parties, sur la théorie de contrat type :

- Anciennement 218 jr/an, avec 5 semaines de congés payés, 8 jours fériés et 9 RTT en moyenne par an.
- Nouvellement 219 jr/an, avec 6 semaines de congés payés et 11 jours fériés en moyenne par an.
- Soit -1 jr/an de repos ; nécessité afin de strictement harmoniser le nombre maximum de jours travaillés annuellement entre tous les salariés, qu'ils soient cadres ou non-cadres.
- Soit +1 jr/an (+0,46%) par salarié pour l'entreprise ; augmentation de la capacité de production.
- Pas de baisse de salaire ; pas de perte du pouvoir d'achat.
- Soit -0,46% sur le taux journalier pour l'entreprise (1 jr non payé sur 219 jr annuels) ; augmentation de la compétitivité.

Le détail des calculs théoriques est exposé dans le schéma infra (base 2016, principe identique pour et avec des valeurs 2026).

Les métiers et postes à fortes variables par rapport à ces contrats théoriques types feront toujours l'objet de conventions dues à leurs spécificités.



TEMPS DE TRAVAIL : Cas des statuts Cadres

Hypothèse choisie : Salaire médian cadre 2013.

Salaire de base : 48 000 € brut/an

Jours travaillés : Base hebdomadaire sur 5 jours, du lundi au vendredi inclus.

Anciennement
Base de travail annuelle : 218 jr/an 5 jr/sem
AVEC
Congés payés : 5 sem/an Jours fériés payés : 8 jr/an (moyenne) Jours de récupération (RTT) : 9 jr/an (moyenne)
Capacité de production : 218 jr/an 43,6 sem/an 218 jr/an Salaire : 48 000 € brut/an Taux journalier : 220,18 € brut/jr

Nouvellement	Gains
Base de travail annuelle : 219 jr/an 5 jr/sem dont payées : 218,0 jr/an et non payées : 1,0 jr/an Congés payés : 6 sem/an Jours fériés payés : 11 jr/an (moyenne) Jours de récupération (RTT) : 0 jr/an (moyenne)	Base de travail annuelle : 1 jr/an 0 jr/sem dont payées : 0,0 jr/an et non payées : 1,0 jr/an Congés payés : 1 sem/an Jours fériés payés : 3 jr/an (moyenne) Jours de récupération (RTT) : -9 jr/an (moyenne)
Capacité de production : 219 jr/an dont payées : 218,0 jr/an et non payées : 1,0 jr/an 43,8 sem/an 219 jr/an Salaire : 48 000 € brut/an Taux journalier : 219,18 € brut/jr	Capacité de production : 1 jr/an dont payées : 0,0 jr/an et non payées : 1,0 jr/an 0,2 sem/an 1 jr/an Salaire : 0 € brut/an Taux journalier : -1,01 € brut/jr

TEMPS PARTIELS privilégiés :

Base jr/sem	Temps partiels	
	%	jr/sem
5	90%	4,5
5	80%	4,0
5	70%	3,5
5	60%	3,0
5	50%	2,5
5	40%	2,0

= Augmentation de la capacité de production

= Rééquilibrage annuel avec le statut non-cadre

= Pas de perte de pouvoir d'achat

= Augmentation de la compétitivité



#061-EC06/ Libéralisation de certaines professions. La sélection de celles-ci doit faire l'objet d'une étude et d'un consensus à l'échelle européenne.

#062-EC07/ Création du Contrat de Travail Unique (« CTU »). Suppression des actuels CDI et CDD. Assouplissement des règles de licenciement pour raisons économiques justifiées et vérifiées. Renforcement des dédommagements financiers versés aux salariés en cas de rupture de contrat. Les principales règles de bases sont les suivantes :

- Condition de validité : être adulte (avoir +18 ans : dans le cas contraire, ce n'est plus un CTU mais un contrat d'intérim avec une durée définie).
- Durée minimale d'emploi = 6 mois (dans le cas contraire, ce n'est plus un CTU mais un contrat d'intérim avec une durée définie).
- Période d'essai = 3 mois renouvelable 1 fois.
- Rupture pour faute grave commise = pas d'indemnité versée.
- Rupture pour raison économique = indemnité minimale versée correspondant à 4 mois de salaire si la durée constatée du CTU est < 24 mois (< 2 ans).
- Rupture pour raison économique = indemnité minimale versée correspondant à 12 mois de salaire si la durée constatée du CTU est < 60 mois (< 5 ans).
- Rupture pour raison économique = indemnité minimale versée correspondant à 24 mois de salaire si la durée constatée du CTU est < 120 mois (< 10 ans).
- Rupture pour raison économique = indemnité minimale versée correspondant à 36 mois de salaire si la durée constatée du CTU est > 120 mois (> 10 ans).

#063-EC08/ Perception de tous les impôts par prélèvement (obligation dans tous les cas où cela est possible) avec systématiquement une mensualisation sur 12 mois (c'est un gage de prévision de trésorerie pour les 2 parties).

#064-EC09/ Modification de l'imposition sur les revenus par redéfinition des seuils d'imposition annuelle avec répartition limitée à 8 tranches fiscales avec plus de progressivité, dont les taux sont fixés comme suivant en fonction du Quotient Familial de Référence (« QFR ») et arrondi à l'euro inférieur :

- QFR < 10 000 € : 0% du QFR
- QFR de 10 000 à 19 999 € : 15% du QFR
- QFR de 20 000 à 29 999 € : 20% du QFR
- QFR de 30 000 à 39 999 € : 25% du QFR
- QFR de 40 000 à 49 999 € : 30% du QFR
- QFR de 50 000 à 99 999 € : 35% du QFR
- QFR de 100 000 à 199 999 € : 40% du QFR
- QFR > 200 000 € : 45% du QFR

Le calcul du Quotient Familial de Référence est le suivant, arrondi à l'euro inférieur :

$$\text{QFR} = \text{Revenu Fiscal de Référence « RFR »} / \text{Nombre de Parts Fiscales « NPF »}.$$

Avec le Revenu Fiscal de Référence correspondant à, arrondi à l'euro inférieur :

$$\text{RFR} = \text{Revenus nets d'activité} + \text{revenus mobiliers et immobiliers} + \text{revenus fonciers}$$



+ revenus financiers + pensions reçues (hors allocations) - pensions versées
- 65% des dons - abattement forfaitaire du total calculé de 10%.

Et le Nombre de Parts Fiscales défini comme suit en fonction de la composition du foyer :

NPF = 1 par adulte (1 pour célibataire, veuf ou divorcé et 2 pour couple marié, pacsé)
+0,5 par enfant rattaché (enfant ou enfant à charge)
+0,5 par personne handicapée du foyer (adulte, enfant ou enfant à charge)

Avec comme définition :

Adulte : personne dont l'âge est > 18 ans

Enfant : personne dont l'âge est < 18 ans

Enfant à charge : possibilité de déclaration commune si l'âge de l'enfant est < 25 ans
ou sans limite d'âge si enfant handicapé

Suppression de tous les autres seuils, plafonds, abattements, exonérations, crédits d'impôts, frais réels et calculs divers et variés rendant totalement incompréhensible la lecture citoyenne de l'exercice de l'Etat dans ce domaine.

#065-EC10/ Suppression de l'impôt sur la fortune (ISF). Le barème de l'impôt sur le revenu existe pour réaliser les prélèvements en fonction du revenu constaté, et se suffit par sa progressivité et sa proportionnalité. Il n'est nullement interdit de réussir financièrement dans sa vie et de gagner en conséquence et en retour, et en toute légalité dans un pays de droit, une somme importante d'argent.

#066-EC11/ Modification de l'imposition sur les sociétés avec répartition en 4 tranches, dont le taux est fixé comme suivant, arrondi à l'euro inférieur :

- 24% pour les Micros Entreprises (« MIE ») ou 14% si le bénéfice réalisé est < 50 000 €,
- 26% pour les Petites Entreprises (« PEE ») ou 16% si le bénéfice réalisé est < 75 000 €,
- 28% pour les Moyennes Entreprises (« MOE ») ou 18% si le bénéfice réalisé est < 150 000 €,
- 30% pour les Grandes Entreprises (« GRE ») ou 20% si le bénéfice réalisé est < 300 000 €.

Redéfinition des seuils d'effectifs de classement des MIE, PEE, MEE et GRE ainsi que des obligations sociales qui en découlent ; voir paragraphe infra spécifique sur ce sujet.

Suppression de tous les autres seuils, plafonds, abattements, exonérations, crédits d'impôts et calculs divers et variés rendant totalement incompréhensible la lecture citoyenne de l'exercice de l'Etat et rendant difficile la gestion administrative des sociétés dans ce domaine.

#067-EC12/ Le taux de TVA est figé à 20,0% pour tous les biens et services, avec une exception de taux réduit à 10,0% pour les domaines suivants : produits agricoles, produits alimentaires, matériel médical, médicaments, énergie (eau, électricité, gaz, bois), transport de passager, livres et journaux, activités culturelles et sportives. Suppressions des autres taux réduits inférieurs.

#068-EC13/ Simplification du système de cotisation salariale et patronale, harmonisation entre tous les statuts et valable pour tous les salariés. Egalité citoyenne retrouvée. Simplification administrative



et fiscale de l'Etat et des entreprises. Redéfinition des postes de contributions, des organismes collecteurs et des bases de calculs :

- Salaire net salarié (« salaire NET SAL »); le salaire touché par le salarié après paiement de ses cotisations salariales.
- Cotisations salariales (« cotisations SAL »); la contribution payée par le salarié en % de son salaire net.
- Salaire brut salarié (« salaire BRUT SAL »); le salaire reçu par le salarié avant que ce dernier ne paie ses cotisations salariales. Salaire BRUT SAL = Salaire NET SAL + Cotisations SAL.
- Cotisations patronales (« cotisations PAT »); la contribution payée par l'entreprise en % du salaire net du salarié.
- Salaire brut patronal (« salaire BRUT PAT »); le coût du salarié pour une entreprise après ajout des cotisations patronales sur le salaire brut du salarié. Salaire BRUT PAT = Salaire BRUT SAL + Cotisations PAT = Salaire NET SAL + Cotisations SAL+PAT.

Création des organismes d'Etat collecteurs et gestionnaires suivants (qui sont respectivement définis dans des paragraphes infra s'y rapportant) :

- Caisse Principale d'Assurance Maladie (« CPAM »).
- Caisse Principale d'Assurance Chômage (« CPAC »).
- Caisse d'Allocations Logements et Familiales (« CALF »).
- Caisse Principale d'Assurance Retraite (« CPAR »).
- Caisse pour la Formation, l'Apprentissage et la Recherche (« CFAR »).

En découle les changements suivants infra (base 2015, principe identique pour et avec des valeurs 2026) :

- Anciennement, en moyenne, 22,2 et 22,1% (respectivement pour les statuts Non-Cadre et Cadre) de cotisations salariales et 52,9 et 52,6% (respectivement pour les statuts Non-Cadre et Cadre) de cotisations patronales sur le salaire net.
- Nouvellement, pour tous les statuts et tous les salariés 22,2% de cotisations salariales et 49,2% de cotisations patronales sur le salaire net.
- Pas de baisse de salaire ; pas de perte du pouvoir d'achat des salariés.
- Pas de changement sur le taux de cotisations salariales des statuts Non-Cadre, légère hausse mécanique (+0,6%) pour les statuts Cadre afin d'harmoniser les taux entre tous les statuts (mais sans impact sur le salaire net versé). Harmonisation et égalité dans les cotisations salariales.
- Baisse du taux de cotisation patronales (-7,0% et -6,5% respectivement pour les statuts Non-Cadre et Cadre) ; harmonisation entre les statuts et augmentation de la compétitivité.

Le détail des calculs théoriques est exposé dans le schéma infra.

Suppression de toutes les autres définitions antérieures, organismes collecteurs, contributions, barèmes, taxes et bases de calculs divers et variés (CSG/CRDS, URSSAF, UNEDIC, AGIRC/ARRCO, anciennes CAF, CPAM, etc.) rendant totalement incompréhensible la lecture citoyenne de l'exercice de l'Etat et rendant difficile la gestion administrative des sociétés dans ce domaine.



COTISATIONS SALARIALES & PATRONALES : Cas des statuts Non-Cadres

Hypothèse choisie : Exemple du SMIC 2015, taux de cotisations au 01/01/2015, CDI dans une entreprise de 500 personnes.
 Salaire de base (moyenne) : 1 193 € net/mois
 Statut : Non-Cadre

Anciennement							
Nature des contributions	Taux		Salaire de référence	Base de calcul mensuelle	Valeur		Recouvrement
	Part	Part			Part PAT	Part SAL	
CSG/CRDS					0 €	94 €	
Contribution sociale généralisée	0,00%	7,50%	NET SAL	98,25 % jusqu'à 152 160 €	0 €	88 €	URSSAF
Contribution sociale généralisée	0,00%	7,50%	NET SAL	100% au-delà de 152 160 €	0 €	0 €	URSSAF
Contribution remboursement dette sociale	0,00%	0,50%	NET SAL	98,25 % jusqu'à 152 160 €	0 €	6 €	URSSAF
Contribution remboursement dette sociale	0,00%	0,50%	NET SAL	100% au-delà de 152 160 €	0 €	0 €	URSSAF
Sécurité sociale					377 €	94 €	
Contribution solidarité autonomie	0,30%	0,00%	NET SAL	totalité	4 €	0 €	URSSAF
Assurance maladie	12,80%	0,75%	NET SAL	totalité	153 €	9 €	URSSAF
Assurance vieillesse plafonnée	8,50%	6,85%	NET SAL	de 0 à 3 170 €	101 €	82 €	URSSAF
Assurance vieillesse déplafonnée	1,80%	0,30%	NET SAL	totalité	21 €	4 €	URSSAF
Allocations familiales	5,25%	0,00%	NET SAL	totalité	63 €	0 €	URSSAF
Accidents du travail (moyenne)	2,44%	0,00%	NET SAL	totalité	29 €	0 €	URSSAF
Aide au logement entreprise de moins de 20 salariés	0,10%	0,00%	NET SAL	de 0 à 3 170 €	0 €	0 €	URSSAF
Supplément entreprise de 20 salariés et plus (FNAL)	0,50%	0,00%	NET SAL	totalité	6 €	0 €	URSSAF
Assurance chômage					51 €	29 €	
Cotisation chômage	4,00%	2,40%	NET SAL	de 0 à 12 680 €	48 €	29 €	URSSAF
Fonds de garantie des salaires	0,30%	0,00%	NET SAL	de 0 à 12 680 €	4 €	0 €	URSSAF
Retraite complémentaire (minima)					90 €	48 €	
AGFF Cadres et non cadres tranche 1	1,20%	0,80%	NET SAL	de 0 à 3 170 €	14 €	10 €	AGIRC/ARRCO
AGFF Cadres et non cadres tranche 2	1,30%	0,90%	NET SAL	de 3 170 à 9 510 €	0 €	0 €	ARRCO
APEC (cadres seulement)	0,04%	0,02%	NET SAL	de 0 à 12 680 €	0 €	0 €	AGIRC
Non-cadres tranche 1	4,65%	3,10%	NET SAL	de 0 à 3 170 €	55 €	37 €	ARRCO
Non-cadres tranche 2	12,15%	8,10%	NET SAL	de 3 170 à 9 510 €	0 €	0 €	ARRCO
Cadres tranche A	4,65%	3,10%	NET SAL	de 0 à 3 170 €	0 €	0 €	ARRCO
Cadres tranche B	12,75%	7,80%	NET SAL	de 3 170 € à 12 680 €	0 €	0 €	AGIRC
Cadres tranche C (moyenne)	10,28%	10,28%	NET SAL	de 12 680 € à 25 360 €	0 €	0 €	AGIRC
CET	0,22%	0,13%	NET SAL	de 0 à 25 360 €	3 €	2 €	AGIRC
assurance décès	1,50%	0,00%	NET SAL	de 0 à 3 170 €	18 €	0 €	AGIRC
Formation professionnelle					15 €	0 €	
Entreprise de moins de 10 salariés	0,55%	0,00%	BRUT SAL	totalité	0 €	0 €	OPCA
De 10 à moins de 20 salariés	1,00%	0,00%	BRUT SAL	totalité	0 €	0 €	OPCA
Entreprise de 20 salariés ou plus	1,00%	0,00%	BRUT SAL	totalité	15 €	0 €	OPCA
Entreprise avec CDD (dit CIF-CDD)	1,00%	0,00%	BRUT SAL	totalité (si CDD)	0 €	0 €	OPCA
Autres taxes et participations					98 €	0 €	
Taxe d'apprentissage	0,50%	0,00%	BRUT SAL	totalité	7 €	0 €	Organisme collecteur
Contribution au développement de l'apprentissage	0,18%	0,00%	BRUT SAL	totalité	3 €	0 €	Organisme collecteur
Contribution sup. à l'apprentissage (> 250 salariés)	0,10%	0,00%	BRUT SAL	totalité	1 €	0 €	Organisme collecteur
Taxe sur les salaires (sauf assujetti TVA)	4,25%	0,00%	BRUT SAL	de 0 à 7 705 €	62 €	0 €	Service des impôts
Taxe sur les salaires (sauf assujetti TVA)	8,50%	0,00%	BRUT SAL	de 7 705 à 15 385 €	0 €	0 €	Service des impôts
Taxe sur les salaires (sauf assujetti TVA)	13,60%	0,00%	BRUT SAL	de 15 385 € à 151 964 €	0 €	0 €	Service des impôts
Taxe sur les salaires (sauf assujetti TVA)	20,00%	0,00%	BRUT SAL	au delà de 151 964 €	0 €	0 €	Service des impôts
Versement transport (> 9 salariés, moyenne)	1,50%	0,00%	NET SAL	totalité	18 €	0 €	URSSAF
Contribution financement des org. Prof. et Syndicales	0,02%	0,00%	NET SAL	totalité	0 €	0 €	URSSAF
Participation à l'effort de construction (> 20 salariés)	0,45%	0,00%	BRUT SAL	totalité	7 €	0 €	Organisme collecteur
Total des cotisations :	52,9%	22,2%	NET SAL		631 €	265 €	

Salaire NET SAL : 1 193 € soit 100% NET SAL (ou 81,8% BRUT SAL, ou 57,1% BRUT PAT)
 Total des cotisations SAL : 264,78 € soit 22,2% NET SAL (ou 18,2% BRUT SAL, ou 12,7% BRUT PAT)
 Salaire BRUT SAL : 1 458 € soit 122,2% NET SAL (ou 100% BRUT SAL, ou 69,8% BRUT PAT)
 Total des cotisations PAT : 631 € soit 52,9% NET SAL (ou 43,3% BRUT SAL, ou 30,2% BRUT PAT)
 Salaire BRUT PAT : 2 089 € soit 175,1% NET SAL (ou 143,3% BRUT SAL, ou 100% BRUT PAT)
 Total des cotisations SAL+PAT : 896 € soit 75,1% NET SAL (ou 61,5% BRUT SAL, ou 42,9% BRUT PAT)



Nouvellement							
Nature des contributions	Taux		Salaire de référence	Base de calcul mensuelle	Valeur		Recouvrement
	Part PAT	Part SAL			Part PAT	Part SAL	
Dette					0 €	12 €	
Contribution au remboursement de la dette (supprimée dès que la dette sera remboursée)	0,00%	1,00%	NET SAL	totalité	0 €	12 €	Impôts ETAT
Etat					82 €	87 €	
Participation au budget de l'Etat	5,00%	7,15%	NET SAL	totalité	60 €	85 €	Impôts ETAT
Participation fond catastrophes naturelles	0,10%	0,05%	NET SAL	totalité	1 €	1 €	Impôts ETAT
Participation transports et équipements nationaux	1,80%	0,05%	NET SAL	totalité	21 €	1 €	Impôts ETAT
Sécurité sociale					481 €	166 €	
Assurance maladie	14,00%	1,00%	NET SAL	totalité	167 €	12 €	CPAM
Assurances accidents du travail	2,00%	0,00%	NET SAL	totalité	24 €	0 €	CPAM
Assurance décès	1,50%	0,05%	NET SAL	totalité	18 €	1 €	CPAM
Assurance chômage	4,20%	2,00%	NET SAL	totalité	50 €	24 €	CPAC
Allocations familiales	4,00%	0,05%	NET SAL	totalité	48 €	1 €	CALF
Allocations logements	0,20%	0,05%	NET SAL	totalité	2 €	1 €	CALF
Assurance retraite	14,40%	10,80%	NET SAL	totalité	172 €	129 €	CPAR
Formation & recherche					24 €	0 €	
Formation professionnelle	1,00%	0,00%	NET SAL	totalité	12 €	0 €	CFAR
Apprentissage professionnel	0,50%	0,00%	NET SAL	totalité	6 €	0 €	CFAR
Recherche universitaire	0,50%	0,00%	NET SAL	totalité	6 €	0 €	CFAR
Partenaires sociaux					0 €	0 €	
Contribution financement des org. Prof. et Syndicales	0,02%	0,00%	NET SAL	totalité	0 €	0 €	Impôts ETAT

Gains			
Salaire NET SAL :	0 €	= 0,0%	Aucune perte de salaire
Total des cotisations SAL :	0 €	= 0,0%	Cotisations salariales identiques
Salaire BRUT SAL :	0 €	= 0,0%	Salaire brut identique
Total des cotisations PAT :	-44 €	- 7,0%	Baisse des cotisations patronales

Total des cotisations : 49,2% 22,2% NET SAL 587 € 265 €

Salaire NET SAL : 1 193 € soit 100% NET SAL (ou 81,8% BRUT SAL, ou 57,1% BRUT PAT)
 Total des cotisations SAL : 264,90 € soit 22,2% NET SAL (ou 18,2% BRUT SAL, ou 12,7% BRUT PAT)
 Salaire BRUT SAL : 1 458 € soit 122,2% NET SAL (ou 100% BRUT SAL, ou 69,8% BRUT PAT)
 Total des cotisations PAT : 587 € soit 49,2% NET SAL (ou 40,3% BRUT SAL, ou 28,1% BRUT PAT)
 Salaire BRUT PAT : 2 045 € soit 171,4% NET SAL (ou 140,3% BRUT SAL, ou 97,9% BRUT PAT)
 Total des cotisations SAL+PAT : 852 € soit 71,4% NET SAL (ou 58,4% BRUT SAL, ou 40,8% BRUT PAT)

FRANCIA EUROPA

COTISATIONS SALARIALES & PATRONALES : Cas des statuts Cadres

Hypothèse choisie : Salaire médian cadre 2013, taux de cotisations au 01/01/2015, CDI dans une entreprise de 500 personnes.
 Salaire de base (moyenne) : € net/mois
 Statut : Cadre

Nature des contributions	Anciennement		Salaire de référence	Base de calcul mensuelle	Valeur		Recouvrement
	Taux				Part PAT	Part SAL	
	Part	Part					
CSG/CRDS	0,00%	16,00%			0 €	258 €	
Contribution sociale généralisée	0,00%	7,50%	NET SAL	98,25 % jusqu'à 152 160 €	0 €	241 €	URSSAF
Contribution sociale généralisée	0,00%	7,50%	NET SAL	100% au-delà de 152 160 €	0 €	0 €	URSSAF
Contribution remboursement dette sociale	0,00%	0,50%	NET SAL	98,25 % jusqu'à 152 160 €	0 €	16 €	URSSAF
Contribution remboursement dette sociale	0,00%	0,50%	NET SAL	100% au-delà de 152 160 €	0 €	0 €	URSSAF
Sécurité sociale	31,69%	7,90%			1 026 €	253 €	
Contribution solidarité autonomie	0,30%	0,00%	NET SAL	totalité	10 €	0 €	URSSAF
Assurance maladie	12,80%	0,75%	NET SAL	totalité	419 €	25 €	URSSAF
Assurance vieillesse plafonnée	8,50%	6,85%	NET SAL	de 0 à 3 170 €	269 €	217 €	URSSAF
Assurance vieillesse déplafonnée	1,80%	0,30%	NET SAL	totalité	59 €	10 €	URSSAF
Allocations familiales	5,25%	0,00%	NET SAL	totalité	172 €	0 €	URSSAF
Accidents du travail (moyenne)	2,44%	0,00%	NET SAL	totalité	80 €	0 €	URSSAF
Aide au logement entreprise de moins de 20 salariés	0,10%	0,00%	NET SAL	de 0 à 3 170 €	0 €	1 €	URSSAF
Supplément entreprise de 20 salariés et plus (FNAL)	0,50%	0,00%	NET SAL	totalité	16 €	0 €	URSSAF
Assurance chômage	4,30%	2,40%			141 €	79 €	
Cotisation chômage	4,00%	2,40%	NET SAL	de 0 à 12 680 €	131 €	79 €	URSSAF
Fonds de garantie des salaires	0,30%	0,00%	NET SAL	de 0 à 12 680 €	10 €	0 €	URSSAF
Retraite complémentaire (minima)	48,73%	34,23%			249 €	135 €	
AGFF Cadres et non cadres tranche 1	1,20%	0,80%	NET SAL	de 0 à 3 170 €	38 €	25 €	AGIRC/ARRCO
AGFF Cadres et non cadres tranche 2	1,30%	0,90%	NET SAL	de 3 170 à 9 510 €	1 €	1 €	ARRCO
APEC (cadres seulement)	0,04%	0,02%	NET SAL	de 0 à 12 680 €	1 €	1 €	AGIRC
Non-cadres tranche 1	4,65%	3,10%	NET SAL	de 0 à 3 170 €	0 €	0 €	ARRCO
Non-cadres tranche 2	12,15%	8,10%	NET SAL	de 3 170 à 9 510 €	0 €	0 €	ARRCO
Cadres tranche A	4,65%	3,10%	NET SAL	de 0 à 3 170 €	147 €	98 €	ARRCO
Cadres tranche B	12,75%	7,80%	NET SAL	de 3 170 € à 12 680 €	14 €	8 €	AGIRC
Cadres tranche C (moyenne)	10,28%	10,28%	NET SAL	de 12 680 € à 25 360 €	0 €	0 €	AGIRC
CET	0,22%	0,13%	NET SAL	de 0 à 25 360 €	0 €	1 €	AGIRC
assurance décès	1,50%	0,00%	NET SAL	de 0 à 3 170 €	48 €	0 €	AGIRC
Formation professionnelle	3,55%	0,00%			40 €	0 €	
Entreprise de moins de 10 salariés	0,55%	0,00%	BRUT SAL	totalité	0 €	0 €	OPCA
De 10 à moins de 20 salariés	1,00%	0,00%	BRUT SAL	totalité	0 €	0 €	OPCA
Entreprise de 20 salariés ou plus	1,00%	0,00%	BRUT SAL	totalité	40 €	0 €	OPCA
Entreprise avec CDD (dit CIF-CDD)	1,00%	0,00%	BRUT SAL	totalité (si CDD)	0 €	0 €	OPCA
Autres taxes et participations	0,78%	0,00%			269 €	0 €	
Taxe d'apprentissage	0,50%	0,00%	BRUT SAL	totalité	20 €	0 €	Organisme collecteur
Contribution au développement de l'apprentissage	0,18%	0,00%	BRUT SAL	totalité	7 €	0 €	Organisme collecteur
Contribution sup. à l'apprentissage (> 250 salariés)	0,10%	0,00%	BRUT SAL	totalité	4 €	0 €	Organisme collecteur
Taxe sur les salaires (sauf assujetti TVA)	4,25%	0,00%	BRUT SAL	de 0 à 7 705 €	170 €	0 €	Service des impôts
Taxe sur les salaires (sauf assujetti TVA)	8,50%	0,00%	BRUT SAL	de 7 705 à 15 385 €	0 €	0 €	Service des impôts
Taxe sur les salaires (sauf assujetti TVA)	13,60%	0,00%	BRUT SAL	de 15 385 € à 151 964 €	0 €	0 €	Service des impôts
Taxe sur les salaires (sauf assujetti TVA)	20,00%	0,00%	BRUT SAL	au delà de 151 964 €	0 €	0 €	Service des impôts
Versement transport (> 9 salariés, moyenne)	1,50%	0,00%	NET SAL	totalité	49 €	0 €	URSSAF
Contribution financement des org. Prof. et Syndicales	0,02%	0,00%	NET SAL	totalité	1 €	0 €	URSSAF
Participation à l'effort de construction (> 20 salariés)	0,45%	0,00%	BRUT SAL	totalité	18 €	0 €	Organisme collecteur
Total des cotisations :	52,6%	22,1%	NET SAL		1 725 €	723 €	

Salaire NET SAL : **3 277 €** soit 100% NET SAL (ou 81,9% BRUT SAL, ou 57,2% BRUT PAT)
 Total des cotisations SAL : **723 €** soit 22,1% NET SAL (ou 18,1% BRUT SAL, ou 12,6% BRUT PAT)
 Salaire BRUT SAL : **4 000 €** soit 122,1% NET SAL (ou 100% BRUT SAL, ou 69,9% BRUT PAT)
 Total des cotisations PAT : **1 725 €** soit 52,6% NET SAL (ou 43,1% BRUT SAL, ou 30,1% BRUT PAT)
 Salaire BRUT PAT : **5 725 €** soit 174,7% NET SAL (ou 143,1% BRUT SAL, ou 100% BRUT PAT)
 Total des cotisations SAL+PAT : **2 448 €** soit 74,7% NET SAL (ou 61,2% BRUT SAL, ou 42,8% BRUT PAT)



Nouvellement							
Nature des contributions	Taux		Salaire de référence	Base de calcul mensuelle	Valeur		Recouvrement
	Part PAT	Part SAL			Part PAT	Part SAL	
Dettes					0 €	33 €	
Contribution au remboursement de la dette (supprimée dès que la dette sera remboursée)	0,00%	1,00%	NET SAL	totalité	0 €	33 €	Impôts ETAT
Etat					226 €	238 €	
Participation au budget de l'Etat	5,00%	7,15%	NET SAL	totalité	164 €	234 €	Impôts ETAT
Participation fond catastrophes naturelles	0,10%	0,05%	NET SAL	totalité	3 €	2 €	Impôts ETAT
Participation transports et équipements nationaux	1,80%	0,05%	NET SAL	totalité	59 €	2 €	Impôts ETAT
Sécurité sociale					1 320 €	457 €	
Assurance maladie	14,00%	1,00%	NET SAL	totalité	459 €	33 €	CPAM
Assurances accidents du travail	2,00%	0,00%	NET SAL	totalité	66 €	0 €	CPAM
Assurance décès	1,50%	0,05%	NET SAL	totalité	49 €	2 €	CPAM
Assurance chômage	4,20%	2,00%	NET SAL	totalité	138 €	66 €	CPAC
Allocations familiales	4,00%	0,05%	NET SAL	totalité	131 €	2 €	CALF
Allocations logements	0,20%	0,05%	NET SAL	totalité	7 €	2 €	CALF
Assurance retraite	14,40%	10,80%	NET SAL	totalité	472 €	354 €	CPAR
Formation & recherche					66 €	0 €	
Formation professionnelle	1,00%	0,00%	NET SAL	totalité	33 €	0 €	CFAR
Apprentissage professionnel	0,50%	0,00%	NET SAL	totalité	16 €	0 €	CFAR
Recherche universitaire	0,50%	0,00%	NET SAL	totalité	16 €	0 €	CFAR
Partenaires sociaux					1 €	0 €	
Contribution financement des org. Prof. et Syndicales	0,02%	0,00%	NET SAL	totalité	1 €	0 €	Impôts ETAT
Total des cotisations :					49,2%	22,2%	NET SAL
					1 613 €	727 €	

Gains	
Salaire NET SAL :	0 € = 0,0%
Total des cotisations SAL :	4 € + 0,6%
Salaire BRUT SAL :	4 € + 0,1%
Total des cotisations PAT :	-112 € - 6,5%

Aucune perte de salaire
Cotisations salariales alignées sur statut Non-Cadre
Salaire brut augmenté (mais net identique)
Baisse des cotisations patronales

Salaire NET SAL : 3 277 € soit 100% NET SAL (ou 81,9% BRUT SAL, ou 57,2% BRUT PAT)
Total des cotisations SAL : 727 € soit 22,2% NET SAL (ou 18,2% BRUT SAL, ou 12,7% BRUT PAT)
Salaire BRUT SAL : 4 004 € soit 122,2% NET SAL (ou 100,1% BRUT SAL, ou 69,9% BRUT PAT)
Total des cotisations PAT : 1 613 € soit 49,2% NET SAL (ou 40,3% BRUT SAL, ou 28,2% BRUT PAT)
Salaire BRUT PAT : 5 617 € soit 171,4% NET SAL (ou 140,4% BRUT SAL, ou 98,1% BRUT PAT)
Total des cotisations SAL+PAT : 2 340 € soit 71,4% NET SAL (ou 58,5% BRUT SAL, ou 40,9% BRUT PAT)



#069-EC14/ Simplification du système d'imposition locale pour les particuliers. Fusion des Taxes d'Habitation (résidences secondaires) et des Taxes Foncières sur les propriétés bâties et non-bâties. Mensualisation obligatoire des prélèvements. Pour les calculs, on distinguera les nouvelles définitions suivantes :

- La Valeur Cadastrale Surfactive (« VCS ») : définie par l'Etat chaque année en fonction des indices INSEE moyennés pour chaque commune, et sous zones communales au besoin si les écarts entre les différentes zones sont >10%, et pour chaque type de cas ; terrain bâti ou non, agricole, habitation, industrie, commerce, etc. la VCS est définie dans une table nationale de référence (en €/m², par lieu et type de surface) publiée et diffusée publiquement une fois par an.
- Le Taux d'Imposition Communale des Particuliers (« TICP ») : voté par la Commune et regroupant l'ensemble des taxes et contributions nécessaires à la gestion économique de la Commune (équipements, transports, enlèvement des ordures ménagères, nettoyage, etc.). Ce taux est calculé par la somme des sous-postes qu'il contient.
- Le Taux d'Imposition Régionale des Particuliers (« TIRP ») : voté par le CRE et regroupant l'ensemble des taxes et contributions nécessaires à la gestion économique de la Région (équipements, transports, etc.). Ce taux est calculé par la somme des sous-postes qu'il contient.

Les nouveaux impôts locaux sont les suivants :

- Taxe Actions Communales (« TAC ») = VCS applicable x TICP x Surface du bien possédé.
- Taxe Actions Régionales (« TAR ») = VCS applicable x TIRP x Surface du bien possédé.

Suppression de toutes les autres définitions antérieures, exonérations en tous genres et autres calculs divers et variés, rendant totalement incompréhensible la lecture citoyenne de l'exercice de l'Etat et rendant difficile la gestion administrative dans ce domaine. Les conséquences majeures principales sont :

- Suppression (ventes) des chaînes actuellement dites « publiques » ; l'audiovisuel de loisirs ne doit en rien faire partie des fonctions régaliennes de l'Etat (au profit de la création d'une chaîne exclusivement d'Etat, telle qu'exposée supra).
- Pas de référence au QFR dans ces taxes : c'est le rôle de la CALF de le prendre en compte dans ses calculs d'allocations.
- Plus de taxe pour les locataires mais uniquement pour les propriétaires : il pourra donc y avoir une répercussion mécanique d'une partie des coûts sur les loyers (ce qui reviendrait au même, in fine, pour le locataire), mais induira par contre une incitation logique plus importante à la location des logements vacants.

#070-EC15/ Simplification du système d'imposition locale pour les entreprises. Fusion des Taxes d'Equipements, d'Aménagements, de Contribution Economique Territoriale (foncière et sur la valeur ajoutée) et de Surface Commerciale. Mensualisation obligatoire des prélèvements. Pour les calculs, on distinguera les nouvelles définitions suivantes :

- La Valeur Cadastrale Surfactive (VCS, déjà définie supra).
- Le Taux d'Imposition Communale des Entreprises (« TICE ») : voté par la Commune et regroupant l'ensemble des taxes et contributions nécessaires à la gestion économique



de la Commune (équipements, transports, enlèvement des ordures ménagères, nettoyage, etc.). Ce taux est calculé par la somme des sous-postes qu'il contient.

- Le Taux d'Imposition Régionale des Entreprises (« TIRE ») : voté par le CRE et regroupant l'ensemble des taxes et contributions nécessaires à la gestion économique de la Région (équipements, transports, etc.). Ce taux est calculé par la somme des sous-postes qu'il contient.

Les nouveaux impôts locaux sont les suivants :

- Taxe Actions Communales (« TAC ») = VCS applicable x TICE x Surface du bien possédé.
- Taxe Actions Régionales (« TAR ») = VCS applicable x TIRE x Surface du bien possédé.

Suppression de toutes les autres définitions antérieures, exonérations en tous genres et autres calculs divers et variés, rendant totalement incompréhensible la lecture citoyenne de l'exercice de l'Etat et rendant difficile la gestion administrative dans ce domaine.

#071-EC16/ Une activité ne doit pas vivre de la subvention, elle doit être autonome dans son fonctionnement et son financement ; c'est la meilleure des garanties pour assurer sa pérennité. Suppression de toutes les niches fiscales (environ 465 en 2025) et sociales (seuils divers et variés). Les aides de l'Etat restent possibles sur certaines opérations ponctuelles et à but précis, sous forme de primes de subvention (cas par exemple d'une prime pour un matériel plus écologique).

#072-EC17/ Mise en place de taxe à l'importation, au niveau européen et donc avec l'accord de nos partenaires, sur les produits et matières premières en provenance de zone hors Europe, qui ne respecteraient pas certains critères (bien d'autres pays le font et cette forme de protectionnisme ne doit pas être tabou, au contraire il ne faut pas s'en priver) :

- Emploi d'enfants ou travail forcé ou conditions de travail inhumaine.
- Normes environnementales insuffisantes ou non respectée.
- Concurrence délibérément déloyale (subventions abusives en cause entre autres).

#073-EC18/ La Banque Centrale de France (BCF) doit jouer un rôle majeur et plus important dans la garantie et la sécurité d'une partie du marché économique Français, en sus de la Banque Centrale Européenne (BCE) dont les fonctions primaires sont naturellement portées sur la monnaie unique de la zone Euro et sur sa stabilité. Création de 3 sous-entités, sans remettre en cause son indépendance :

- Entité Européenne (BCF-EE) : son action porte sur la mise en œuvre de la politique monétaire de la BCE, intégré à l'actuel Système Européen de Banques Centrales (SEBC). Elle contient notamment les réserves en or de la Nation.
- Entité Gouvernementale (BCF-EG) : son action principale, et autonome, doit permettre le financement d'une partie (la plus grande possible) des besoins en investissement de l'Etat et des Régions et de la dette étatique, avec des taux d'emprunt dont la marge ne doit couvrir que les frais de fonctionnement et de gestion (aucune plus-value). Les comptes de l'Etat (budget national, perception des impôts, etc.) sont domiciliés dans cette entité. Possibilité d'ouverture d'emprunts à usage de l'Etat par émission d'obligation monétaire avec un taux minimal de rétribution des prêteurs afin de conserver l'attrait. Les détenteurs peuvent alors uniquement être des personnes physiques (particuliers) ou morales (entreprises) Françaises. Les gains



financiers des prêteurs sont garantis et non liés aux marchés financiers mais restent donc, car inversement proportionnels aux risques, minimales : le levier principal est donc le placement Patriotique d'investissements économiques français.

- *Entité Nationale (BCF-EN) : son action principale, et autonome, doit permettre le financement d'une partie des besoins en création et investissement des entreprises Françaises, avec des taux dont la marge couvre les frais de fonctionnement et de gestion additionnés d'une prime d'intérêt. Cette dernière se veut aussi minimale que possible afin d'offrir un maximum d'avantage financier pour les bénéficiaires de l'emprunt tout en conservant un minimum d'attrait pour les prêteurs. Ouverture d'emprunts à usage des entreprises par émission d'obligation monétaire dont les détenteurs peuvent uniquement être des personnes physiques (particuliers) ou morales (entreprises) Françaises ou l'Etat et ses Régions. Les critères et pourcentages d'attribution desdits crédits en fonctions des domaines d'activités ou des difficultés financières des entreprises étant gérés et administrés suivant consignes de l'Etat (par décret trimestriel). Les gains financiers des prêteurs sont garantis et non liés aux marchés financiers mais restent donc, car inversement proportionnels aux risques, minimales : le levier principal est donc le placement Patriotique d'investissements économiques français.*

#074-EC19/ *Inscription dans la Constitution de la « Règle d'or » sur la limitation du déficit public. Comme indiqué en introduction de ce chapitre, le vote du budget national ne se fait qu'avec un déficit nul (ou dans les proportions autorisées définies).*

#075-EC20/ *Réduction d'environ 16% des effectifs totaux de la fonction publique rendu possible par les avancées et nouveautés exposées supra ; passage d'un ratio d'environ 90 fonctionnaires pour 1000 habitants à 75 (contre, pour exemple, 40 au Japon ou 50 en Allemagne). La diminution des effectifs est réalisée uniquement lors de départs en retraite non compensés. Alignement des statuts suivant les définitions introduites supra (Contrat type CTU, base 40h/semaine). Privatisation (vente) ou recours à la sous-traitance privée pour les fonctions non régaliennes de l'exercice de l'Etat. Les fonctions conservées sont directement – et seulement – liées à :*

- *La gestion et l'administration de l'Etat, des Régions et des Communes.*
- *L'éducation.*
- *La santé.*
- *La justice.*
- *La sécurité.*
- *La défense.*

#076-EC21/ *Le Budget de la Nation doit être rigoureusement segmenté en gestion (autonomie financière et comptable) entre les postes suivants :*

- *Budget de l'Etat.*
- *Budget de la Dette.*
- *Budget des Régions.*
- *Budget des Communes.*

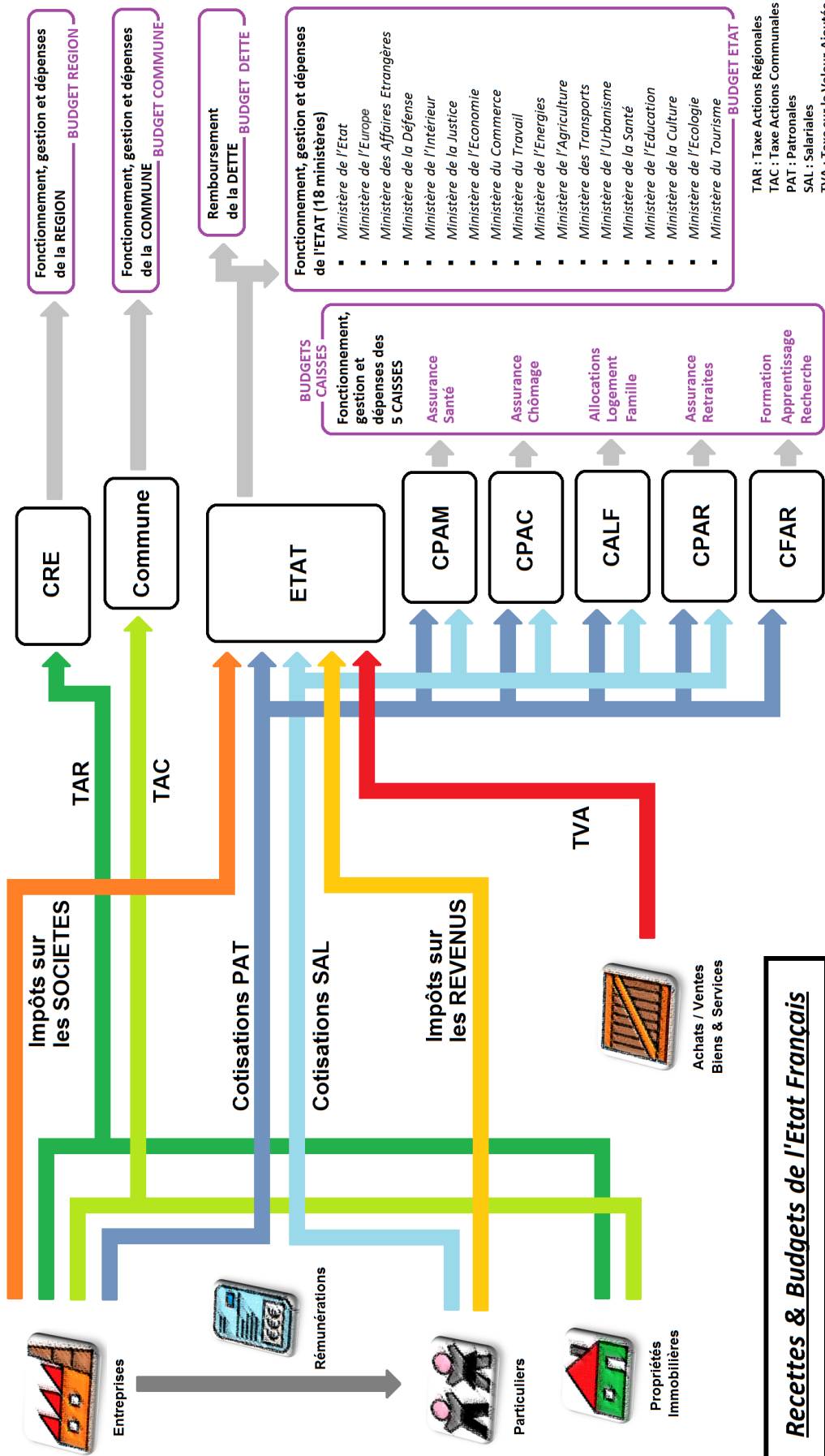


- *Budget des 5 Caisses (CPAM, CPAC, CALF, CPAR, CFAR).*

Avec la « Règle d'or », le budget de la Nation est toujours positif : les recettes sont supérieures aux dépenses et permettent le remboursement nécessaire de la Dette. Ces excédents financiers sont rendus possibles par les avancées induites et exposées dans tous les chapitres de ce document. Soyez convaincus de la nécessité de conduire les nombreux changements exposés (modernisation, réorganisation, révolution...) qui apporteront richesses et donc prospérité. Les recettes permanentes sont, après avoir obtenu les gains budgétaires de l'ensemble des réformes indiquées (chapitres supra et infra), uniquement basées sur :

- *L'imposition des Sociétés.*
- *L'imposition des Particuliers.*
- *La TVA.*
- *Les cotisations PAT.*
- *Les cotisations SAL.*
- *TAR des Sociétés.*
- *TAR des Particuliers.*
- *TAC des Sociétés.*
- *TAC des Particuliers.*

Toutes les simplifications engagées, avec la diffusion d'indicateurs pertinents et transparents, rendent possible et enfin compréhensible la lecture citoyenne de l'exercice de l'Etat sur ce domaine et restaureront ainsi la confiance des citoyens dans la bonne gouvernance de leurs élus. Le schéma suivant présente les différentes recettes et les postes budgétaires de l'Etat Français.



Recettes & Budgets de l'Etat Français



COMMERCE

Le commerce occupe, depuis la nuit des temps, une place à part dans nos sociétés. Le propre de l'homme, il a façonné les civilisations dans leurs organisations économiques, leurs implantations géographiques, leurs relations et interdépendances entre les sociétés et les individus qui les composent. Sans commerce, point de travail, point d'argent et c'est tout le système économique qui s'écroule. Ces paramètres d'ordres « économiques » décrits au paragraphe supra sont les garde-fous et les prémices obligatoires au niveau de la Nation pour garantir un équilibre financier à l'échelle du pays. Il faut ensuite favoriser et recentrer autant que possible les entreprises dans leurs actions intrinsèques principales ; étudier, créer, produire, vendre, se développer. Toutes autres considérations administratives doivent être reléguées au second plan. Non pas les faire disparaître ou taire, mais ne plus en faire une charge et préoccupation de premier rang.

*Je propose de **replacer l'entreprise, l'esprit d'entreprendre et les entrepreneurs au cœur de notre société** à la place importante et primordiale qui est la leur et **de simplifier les contraintes administratives et sociales.***

#077-CO01/ Redéfinition du classement des entreprises en 4 classes en fonction de leurs effectifs et de leur chiffre d'affaires (le non-respect de l'une des 2 conditions de chaque catégorie considérée classe automatiquement une entreprise en question dans la catégorie suivante) :

- *Micros Entreprises (« MIE ») : entreprises dont l'effectif est < 20 personnes et le chiffre d'affaires annuel est < 3 M€.*
- *Petites Entreprises (« PEE ») : entreprises dont l'effectif est < 500 personnes et le chiffre d'affaires annuel est < 80 M€.*
- *Moyennes Entreprises (« MOE ») : entreprises dont l'effectif est < 5000 personnes et le chiffre d'affaires annuel est < 2 000 M€.*
- *Grandes Entreprises (« GRE ») : entreprises dont l'effectif est > 5000 personnes ou le chiffre d'affaires annuel est > 2 000 M€.*

#078-CO02/ Redéfinition des seuils et des obligations sociales des entreprises en fonction de leurs effectifs :

- *Toutes les entreprises : déclaration mensuelle d'un bilan social (BMS) et d'un bilan financier (BMF) (voir paragraphe infra spécifique sur ce sujet).*
- *> 20 personnes :*
 - Délégués du personnel,*
 - Règlement intérieur.*
- *> 100 personnes :*
 - Comité d'entreprise (CE),*
 - Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT),*
 - Financement du CE par l'entreprise (minimum 1% de la masse salariale),*
 - Négociation annuelle obligatoire (NAO),*
 - Accord de participation (minimum 1% des bénéfices),*



Accord d'intéressement (aux résultats).

- *> 200 personnes :*
Emploi de travailleurs handicapés (minimum 1 personne handicapée par chaque tranche de 200 salariés).

#079-CO03/ *Déclaration simplifiée pour toutes les entreprises de deux bilans mensuels obligatoires, au travers un portail internet unique, simple, pratique, sécurisé et nominatif. Ces bilans synthétiques (« 4 pages de format A4 » suffisent, les détails étant obtenus par des contrôles de l'Etat qui seront réguliers et appliqués à toutes les entreprises à intervalles aléatoires, mais non plus par sondage ou hasard quant aux choix des entreprises contrôlées) sont :*

- *BMS : Bilan Mensuel Social (effectifs avec répartitions/moyennes/statistiques par sexe, par tranche d'âge, par type de contrat, par type de statut, par ancienneté, par salaires, avec handicap).*
- *BMF : Bilan Mensuel Financier (chiffre d'affaires, résultats, masse salariale, cotisation, imposition).*

#080-CO04/ *Regroupement des différentes chambres, antennes, organismes thématiques divers et variés (suppression des appellations types « chambres des commerces, de l'industrie, des métiers, de l'artisanat, etc. » en un seul organisme (« AMC », Antenne Ministérielle du Commerce), rattaché au ministère qui s'y rapporte et capable de traiter et gérer tous les besoins. Une antenne principale au CRE et, au besoin, une ou plusieurs autres antennes locales implantées en région. Véritable interface entre les Entreprises et l'Etat, l'AMC est l'interlocuteur unique et s'occupe de toutes les formalités et déclarations avec les divers organismes d'état (notamment avec les 5 Caisses Etatiques ; plus de multi-déclarations : les données sont numériquement centralisées et partagées). Toute activité à but lucratif, quelle qu'elle soit (industrie, commerce, artisanat, etc.) fait l'objet de la création préalable d'une entreprise, immatriculée sur un seul et même registre.*

#081-CO05/ *Parce que la création ou la reprise d'entreprise – faut-il le rappeler – est un moteur de l'emploi et de la créativité (et donc par extension, du renouveau, et par opposition de l'immobilisme), la démarche administrative et financière doit être simplifiée au maximum pour en faciliter les accès. L'AMC définie supra en lien avec la BCF-EF, traite les dossiers (complet et non complexe – tous les cas ne peuvent malheureusement s'y résumer) en 72h maximum. Ces services sont gratuits.*

#082-CO06/ *Simplification et regroupement des statuts juridiques des entreprises en 5 catégories. Toutes gérées et administrées par l'AMC sur registre unique :*

- *EIAE : Entreprise Individuelle en Auto-Entrepreneur (1 seule personne physique, responsabilité illimitée du dirigeant, capital personnel du dirigeant confondu avec celui de l'entreprise, imposition sur les revenus). C'est le type minimal créé pour exercer toutes activités à but lucratif, quelles qu'elles soient (commerçants, artisans, artistes, professions libérales, etc.).*
- *EIME : Entreprise Individuelle en Multi-Entrepreneurs (minimum 2 personnes physiques, responsabilité illimitée des dirigeants, capitaux personnels des dirigeants confondus avec celui de l'entreprise, imposition sur les revenus). Similaire à l'IEAE, mais pour une activité construite à plusieurs.*



- *SURL : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (1 seule personne physique ou morale, responsabilité limitée aux apports, 1 € de capital minimum dont 20% en espèces à la création, imposition sur les sociétés). Similaire à l'IEAE, mais avec limitation des risques.*
- *SARL : Société d'Associés à Responsabilité Limitée (minimum 2 personnes physiques ou morales, responsabilité limitée aux apports, 1 € de capital minimum dont 20% en espèces à la création, imposition sur les sociétés). Similaire à l'IEME, mais avec limitation des risques.*
- *SATA : Société d'Associés par Titres et Actions (minimum 7 personnes physiques ou morales, responsabilité limitée aux apports, 40 K€ de capital minimum dont 50% en espèces à la création, imposition sur les sociétés). Similaire à la SARL, mais avec possibilité de recours à l'émission de titres et d'actions sur les marchés financiers.*

#083-CO07/ Revoir les normes, avec nos partenaires, à l'échelle de l'Europe. Celles-ci ne doivent être que communes entre tous les membres de l'Union. Adaptées à chaque métier, secteur d'activité et produit, elles doivent remettre l'employé, l'utilisateur et le citoyen au cœur de ses responsabilités : on ne peut plus produire des « couvertures administratives » qui ne font que déresponsabiliser les individus et produire une société où la règle devient l'action en justice au moindre prétexte d'écart aux écritures. Disons plus ce qui est de la responsabilité des intervenants plutôt que de vouloir tout écrire en normes, inclusions ou exclusions ; c'est peine perdue, vous n'écrirez jamais tout. A terme, suppression de la norme française (NF) pour ne conserver qu'une unique et commune norme européenne (EU).

#084-CO08/ Ne conserver que quelques labels nationaux officiels (et donc parfaitement définis et contrôlables par l'Etat), liés à la qualité, au terroir ou aux spécificités particulières de produits et services. En aucun cas ceux-ci se substituent ou se suppléent à la norme, telle que définit supra. Clairs et précis, ils ne doivent plus flouer le consommateur mais bel et bien garantir un engagement ou promouvoir la préférence nationale. De manière non exhaustive, liste de labels officiels, à minima :

- *Conception Française : au moins 80% du produit est inventé depuis la France (effectifs des bureaux d'études).*
- *Production Française : au moins 80% du produit est assemblé en France (peut être avec des sous-ensembles de provenance externe).*
- *Fabrication Française : au moins 80% du produit est fabriqué en France (peut être avec des matières premières externes).*
- *Prestation Française : au moins 80% du service est réalisé depuis la France (sociétés de services, SAV, études, conseils, etc.).*
- *Qualité Française : tous les critères applicables à un ou une ligne de produit ou service ci-dessus (mini 1, maxi 4) sont atteints.*
- *Les logos des 20 régions et celui de la France avec mention du nombre d'employés du BMS (définit supra) s'y rapportant.*
- *Les Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) liées à des terroirs ou spécificités de savoir-faire dont la liste doit être précise et publique.*



#085-CO09/ Chaque Consulat possède une section AMC à la disposition des entreprises implantées à l'étranger mais aussi et surtout en lien avec les AMC des CRE pour les besoins à l'exportation ou l'implantation externe. Ses services sont gratuits. L'Etat – et parfois même l'organe politique lorsque l'enjeu ou la complexité d'un dossier le nécessite –, doit soutenir par tous ses moyens légaux et possibles l'effort de nos forces vives sur le marché mondial.

#086-CO10/ Modernisons les entreprises avec les réalités du monde d'aujourd'hui, qui ne sont plus celles du siècle dernier. Inscire, avec les acteurs concernés, dans les conventions collectives ou dans le code du travail, et en fonction des tailles d'entreprises et des conditions économiques, les quelques grandes évolutions suivantes qui fonctionnent déjà dans bien d'autres pays :

- Abolir la vision arriérée du travailleur fainéant : motivons-le plutôt et offrons-lui des conditions de travail attractives : espace détente, repos après le déjeuner, crèche d'entreprise, etc.
- Sanctuarisons la vie privée. Abolir la définition française du cadre au forfait jour « corvéable à merci » quand à ses disponibilités vis-à-vis de sa vie personnelle.
- Encourageons le travail à domicile ou la liberté d'organisation du travail par la responsabilisation des employés dans l'accomplissement de missions précises confiées, bien sûr à buts vérifiables, plutôt que de se focaliser sur des heures de présence. La productivité n'en sera que meilleure et chaque partie peut y trouver un intérêt.
- La participation, aussi minime soit-elle, à l'actionnariat est la meilleure des implications, et donc des motivations.
- Entre représentant du personnel, syndicalisme et direction d'entreprise ; de tous les bords, les buts de performances doivent être les mêmes. Les décisions difficiles doivent être partagées.



TRAVAIL

La valeur du travail est bien évidemment une donnée fondamentale dans nos sociétés, n'en déplaise à ceux – doux rêve anarchique d'utopie – qui souhaiteraient une civilisation qui en soit dépourvue. Cet état de fait reconnu, il convient de replacer le travail au cœur de la transaction, si évidente mais si souvent oubliée ; « j'ai fait, j'ai droit » ou moins abstraite « je travaille donc je reçois une rémunération en contrepartie ». Cessons de produire une société d'assistés mais donnons plutôt à chaque individu, avec l'ensemble des mesures déjà exposées supra, les moyens de ses ambitions ; encourageons et libérons les forces vives. Non pas pour décrier la proportion minoritaire de profiteurs, mais pour influencer sur l'immobilisme de confort que nous avons créé – car nous savons que le genre humain y est tout naturellement sensible et prédisposé ! Tout faire à la place d'autrui n'est parfois pas rendre service. Nous ne pouvons pas verser des pensions et allocations qui, une fois cumulées, seraient supérieurs au revenu minimal du travail. Il nous faut en conséquence repenser intégralement notre système d'assistance pour qu'un juste milieu, et équilibre, soit atteint. Enfin, il convient de réformer le système des retraites, en égalité parfaite entre les citoyens, afin que chacun puisse profiter dignement de son dû ; c'est souvent le rêve de toute une vie. Ne le brisons pas, préservons cette force motrice.

*Je propose de **revoir entièrement le système d'allocations et d'assistances** et de **sécuriser définitivement la gestion des retraites**.*

***#087-TR01/** Les droits à la retraite sont harmonisés – c'est l'Égalité la plus noble que l'on retrouve dans notre devise nationale – entre tous les citoyens. Plus aucun « régimes spéciaux ». Conséquence du CTU exposé supra, qui donc aujourd'hui peut encore oser s'opposer à l'abolition des privilèges ?*

***#088-TR02/** L'unique CPAR (Caisse Principale d'Assurance Retraite) doit fonctionner à l'équilibre financier et non pas sur le crédit incertain porté par de prochaines générations. Le système de pension par répartition est basé sur les dispositions simples et exhaustives suivantes, redonnant une large liberté aux citoyens :*

- *Pension versée à taux plein après une durée minimale obligatoire de 46 années (184 trimestres) de cotisations contributives et avec un départ effectif, déduit, à minimum 64 ans. Le premier CTU étant par définition possible à minima 18 ans, le départ minimum est calculé de la manière suivante : $18 + 46 = 64$ ans. La date de départ réel est ensuite modulable avec les 3 critères qui suivent et qui peuvent se cumuler, mais dans la limite de 6 années seulement avec un départ effectif donc possible à 58 ans.*
- *Prise en compte de la pénibilité (contraintes physiques de certains métiers), du facteur risque (risques encourus par les troupes militaires pour simple exemple) et du facteur étude (pour certains longs cursus) par la gestion d'un compteur de points obtenus tout au long de la carrière. Ils donnent droit à des trimestres de cotisations supplémentaires. Dans la limite de 4 années avec un départ effectif donc possible à 60 ans par ce seul critère.*



- *Chaque enfant issu d'une grossesse donne droit à 4 trimestres de cotisations supplémentaires pour la mère (comptabilisé au salaire moyen de l'évènement considéré) ; ce qui correspond donc à 1 année de cotisation obligatoire en moins. Dans la limite de 4 années avec un départ effectif donc possible à 60 ans par ce seul critère.*
- *Rachat de trimestres (versement des cotisations correspondantes) possible par tous afin d'avancer à son gré sa date de départ à la retraite. Aucune pension n'est versée pendant ces trimestres rachetés. Dans la limite de 4 années avec un départ effectif possible à 60 ans par ce seul critère.*
- *Il est toujours possible de partir à la retraite de manière anticipée dans la limite de 6 années, selon sa volonté, et indépendamment des 3 critères ci-dessus (donc possible avant 64 ans ou même avant 58 ans après applications desdits 3 critères). Une décote s'applique alors par rapport à la pension à taux pleins selon le barème suivant, par trimestre donc non cotisé :*
 - de 1 à 8 trimestres -1%/trimestre (soit -4%/an pour un départ anticipé < ou = à 2 ans, soit à minima 62 ou même 56 ans avec applications des critères),*
 - de 9 à 16 trimestres -2%/trimestre (soit -8%/an pour un départ anticipé < ou = à 4 ans, soit à minima 60 ou même 54 ans avec applications des critères),*
 - de 17 à 24 trimestres -3%/trimestre (soit -12%/an pour un départ anticipé < ou = à 6 ans, soit à minima 58 ou même 52 ans avec applications des critères).*
- *La pension à taux plein est fixée à 52% du revenu moyen brut calculé sur les 20 meilleures années (inflation prise en compte).*
- *Suppression de la surcote : au-delà de 184 trimestres cotisés, le calcul de la pension reste figé avec la définition supra à la date d'atteinte de cette condition. Tout emploi reste possible (CTU, intérim) et constitue dès lors un apport financier supplémentaire.*
- *Les cotisations SAL s'appliquent ensuite pour le calcul de la pension net versée.*
- *Les pensions de retraite sont soumises à l'impôt sur le revenu.*
- *La pension pour chômage, soumise à cotisations SAL, contribue à la cotisation retraite (les trimestres concernés sont donc comptabilisés pour la retraite).*

Suppression des organismes divers et variés gravitants autour de ce sujet et rendant totalement incompréhensible l'exercice de l'Etat dans ce domaine (AGIRC, ARRCO, etc.). La CPAR traite et gère l'ensemble des sujets concernant les retraites. Un portail internet unique permet de connaître en temps réel l'historique des cotisations, de ses compteurs de points ainsi que le calcul de son droit à l'instant présent.

#089-TR03/ *Revalorisation du Salaire Minimum Légal (« SML », qui remplace et supprime l'ancien SMIC) indexé à 18 925 € brut/an pour l'année 2016 (soit 1577€ brut/mois, 1291 € net/mois) sur la base du nouveau CTU (40 h/semaine), des cotisations SAL (22,2% du net) et des nouvelles dispositions exposées supra, et à revaloriser au prorata des inflations annuelles jusqu'à l'année 2026.*



#090-TR04/ L'unique CALF (Caisse d'Allocations Logements et Familiales) a la responsabilité de verser les allocations suivantes, non soumises à impôt sur le revenu (toutes les autres prestations et tous les minimas sociaux et versements divers et variés autres que ceux indiqués infra sont supprimés ; RSA, ASS, ASPA, AAH, etc.), classées en 6 tranches :

- Si le QFR est < à 2 000 € (soit pour exemple d'un couple avec 2 enfants à charge 555 € net/mois de RFR) :
 - Allocation de revenu universel : 200€ net/mois/adulte (> 18 ans et demandeur d'Asile pendant la durée de traitement du dossier).
 - Allocation de revenu universel : 100€ net/mois/enfant à charge (< 18 ans).
 - Allocation pour handicapé : 900€ net/mois/personne handicapée (invalidité lourde et/ou incapacité lourde, sans critère d'âge).
 - Allocation de naissance (ou d'adoption) : 1000 € net/enfant.
 - Allocation d'aide à la garde d'enfant : 400 € net/mois/enfant gardé (< 3 ans).
 - Allocation d'aide au logement : 400 € net/mois/foyer.
- Si le QFR est < à 5 000 € (soit pour exemple d'un couple avec 2 enfants à charge 1 388 € net/mois de RFR) ;
 - Allocation de revenu universel : 100€ net/mois/enfant à charge (< 18 ans).
 - Allocation pour handicapé : 900€ net/mois/personne handicapée (invalidité lourde et/ou incapacité lourde, sans critère d'âge).
 - Allocation de naissance (ou d'adoption) : 1000 € net/enfant.
 - Allocation d'aide à la garde d'enfant : 400 € net/mois/enfant gardé (< 3 ans).
 - Allocation d'aide au logement : 400 € net/mois/foyer.
- Sinon, si le QFR est < à 10 000 € (soit pour exemple d'un couple avec 2 enfants à charge 2 775 € net/mois de RFR) ;
 - Allocation de revenu universel : 100€ net/mois/enfant à charge (< 18 ans).
 - Allocation pour handicapé : 900€ net/mois/personne handicapée (invalidité lourde et/ou incapacité lourde, sans critère d'âge).
 - Allocation de naissance (ou d'adoption) : 800 € net/enfant.
 - Allocation d'aide à la garde d'enfant : 300 € net/mois/enfant gardé (< 3 ans).
 - Allocation d'aide au logement : 200 € net/mois/foyer.
- Sinon, si le QFR est < à 15 000 € (soit pour exemple d'un couple avec 2 enfants à charge 4 162 € net/mois de RFR) ;
 - Allocation de revenu universel : 100€ net/mois/enfant à charge (< 18 ans).
 - Allocation pour handicapé : 800€ net/mois/personne handicapée (invalidité lourde et/ou incapacité lourde, sans critère d'âge).
 - Allocation de naissance (ou d'adoption) : 600 € net/enfant.
 - Allocation d'aide à la garde d'enfant : 200 € net/mois/enfant gardé (< 3 ans).
- Sinon, si le QFR est < à 20 000 € (soit pour exemple d'un couple avec 2 enfants à charge 5 550 € net/mois de RFR) ;
 - Allocation de revenu universel : 100€ net/mois/enfant à charge (< 18 ans).
 - Allocation pour handicapé : 700€ net/mois/personne handicapée (invalidité lourde et/ou incapacité lourde, sans critère d'âge).
 - Allocation d'aide à la garde d'enfant : 100 € net/mois/enfant gardé (< 3 ans).



Soyons raisonnables ; au-delà, il n'est nullement nécessaire d'obtenir des aides de l'Etat pour vivre confortablement et celles-ci ne deviennent plus un critère pour avoir des enfants. Suppression des organismes divers et variés gravitants autour de ce sujet et rendant totalement incompréhensible l'exercice de l'Etat dans ce domaine (CAF, PAJE, APE, APL, MSA, etc.). La CALF traite et gère l'ensemble des sujets concernant les allocations. Un portail internet unique permet de connaître en temps réel l'historique des versements, son QFR, RFR, NPF ainsi que le calcul de son droit à l'instant présent.

#091-TR05/ *L'unique CPAC (Caisse Principale d'Assurance Chômage) a la responsabilité de verser la pension pour chômage, soumise à cotisations SAL et impôt sur le revenu. Les conditions de versement et les définitions associées sont les suivantes :*

- *Avoir travaillé 219 jours dans les 24 derniers mois.*
- *Ne pas être éligible à la retraite à taux plein.*
- *Avoir plus de 18 ans.*
- *Ne pas avoir quitté son emploi pour démission (à l'exception de cas de forces majeures type mutation du conjoint, etc.) ou pour faute professionnelle grave commise.*
- *Revenu du Travail de Référence (« RTR ») en € brut/mois = « sommes des salaires bruts perçus en revenu du travail dans les 24 derniers mois » / 24. Hors indemnité de rupture.*
- *Durée du Travail de Référence (« DTR ») en jours/mois = « sommes des jours travaillés dans les 24 derniers mois » / 24. La base du CTU type étant calculée sur 219 jours/an comme exposé supra (soit une moyenne de 18,25 jours/mois).*

Les versements effectués correspondants sont définis comme suit, en 4 tranches :

- *Si le RTR est < à 1 600 € brut/mois : 75% du RTR calculé.*
- *Sinon, si le RTR est < à 2 200 € brut/mois : 70% du RTR calculé.*
- *Sinon, si le RTR est < à 2 800 € brut/mois : 65% du RTR calculé.*
- *Sinon, si le RTR est > à 3 400 € brut/mois : 60% du RTR calculé, plafonné à 2600€ brut/mois.*

Les durées de versement correspondantes sont définies comme suit, en 4 tranches :

- *Si la DTR est > à 18 jours/mois : durée de 12 mois.*
- *Sinon, si la DTR est > à 14 jours/mois : durée de 10 mois.*
- *Sinon, si la DTR est > à 12 jours/mois : durée de 8 mois.*
- *Sinon : durée de 6 mois.*

Suppression des organismes divers et variés gravitant autour de ce sujet et rendant totalement incompréhensible l'exercice de l'Etat dans ce domaine (Pôle Emploi, UNEDIC, etc.). La CPAR traite et gère l'ensemble des sujets concernant le chômage. Son rôle premier est la gestion administrative du fonctionnement mis en place ; sa vocation n'est pas la recherche d'emploi, à la charge de chaque citoyen, mais offre à ceux qui n'ont pas les accès à l'information – les offres d'emplois sont toutes majoritairement et largement diffusées sur internet – des supports et des assistances à la consultation et aux conseils (formation, rédaction du CV, passage d'entretien, bilan de compétences, etc.). Entre autres, un site internet unique de la CPAR propose la mise en ligne gratuite des offres régionales et



nationales d'entreprises n'ayant elles-mêmes pas recours à une mise en ligne par leurs propres moyens. Il n'y a pas de contraintes liées à un refus d'hypothétiques offres proposées puisqu'il n'y a pas de proposition faite par la CPAR ; chacun doit se prendre par la main, avec le support apporté (financier par la pension versée, assistance à la consultation, conseil offert). Un portail internet unique permet de connaître en temps réel l'historique des contrats de travail effectués, son RTR, DTR ainsi que le calcul de son droit à l'instant présent.



ENERGIE

L'énergie – sa production et son exploitation – est et restera toujours un critère stratégique pour chacun des Etats de ce monde. Sans elle, point de civilisation et de beaux projets comme nous venons d'en dessiner les contours. Retour à la préhistoire et aux conflits liés à des défauts d'accès à cette ressource. Elle tient donc une place à part et fait l'objet d'un Ministère à part entière. Entre développement, accessibilité et écologie, c'est une donnée fondamentale.

*Je propose de **réaliser enfin la transition énergétique** tant attendue, par des actions radicales et engagements, avec ambitions.*

#092-EN01/ *De par son critère stratégique, sa complexité, ses risques encourus et la proximité indissociable entre civil et militaire, conserver EDF comme seule entreprise d'Etat pour la production énergétique basée sur la filière nucléaire.*

#093-EN02/ *Rendre notre Pays 100% autonome en production d'électricité grâce à 2 types de production (avec les révolutions indiquées infra) : énergies nucléaires et renouvelables. Plus de centrales thermiques à énergie fossile (charbon, fuel, gaz), d'ici à 5 ans.*

#094-EN03/ *Augmenter la capacité de production d'autant que nécessaire afin d'absorber notamment la transition dans le secteur des transports du moteur thermique vers le moteur électrique et la transition dans le secteur du chauffage des bâtiments des énergies fossiles vers l'électrique. Abandonnons dans notre quotidien tout ce qui est thermique pour le « tout électrique » d'ici à 10 ans.*

#095-EN04/ *Dépasser le cap technologique du réacteur nucléaire EPR (« European Pressurized Reactor ») de 3^{ème} génération, basé sur la fission et hautement radioactif, pour aller vers l'ultime réacteur de 4^{ème} génération, basé sur la fusion deutérium/tritium disponible en quantité quasi infinie dans l'eau de mer, producteur d'hélium et faiblement radioactif. La difficulté est majeure mais le défi relevable et indispensable pour remplacer les polluants et vieillissants réacteurs de notre Pays. Etre le 1^{er} pays au monde à disposer du premier réacteur – basé sur les prototypes actuels de technologie « Tokamak » – en fonctionnement pour la production d'électricité, d'ici à 15 ans. Puis remplacer 100% des anciens réacteurs selon un plans d'investissements (et de démantèlement) sur 20 ans. Que ceux qui souhaiteraient s'opposer à cette 4^{ème} génération pour des aspects écologiques relisent d'abord les ouvrages scientifiques sur le sujet : car le bilan écologique ainsi gagné est comparable entre une voiture électrique d'aujourd'hui et une voiture thermique d'il y a plus d'un siècle.*

#096-EN05/ *Augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie. Réaliser enfin la transition énergétique si faiblement envisagé pour obtenir d'ici à 15 ans, le paysage productif suivant :*

- Nucléaire : 60%.
- Hydroélectricité : 15%.
- Eolien : 15%.



- *Solaire : 7%.*
- *Biomasse : 3%.*

Ces objectifs étant atteints par les actions engageantes suivantes :

- *Modernisation des installations hydroélectriques existantes (notamment par l'adjonction systématique d'un système de relèvement des eaux alimenté par l'éolien ou le solaire).*
- *Création de parcs d'hydroliennes à houle ou courant marin.*
- *Création de nouveaux parcs éoliens en pleine mer, peu ou pas visible de la côte, en plus du dispositif exposé infra.*
- *Création de centrales solaires en plus du dispositif exposé infra.*
- *Création systématique de centrales à biomasse de grande capacité dans le cycle de recyclage des déchets des 40 plus grandes villes du Pays.*

#097-EN06/ *Toutes les nouvelles constructions sont édifiées (qu'elles soient de types publiques, habitats privés, industriels, etc.) en « tout électrique » et avec, au minimum, soit un panneau solaire soit une éolienne de manière à rendre le bâtiment autonome à hauteur d'au moins 50%.*



AGRICULTURE

L'agriculture – en y incluant par abus de langage, car liées au même ministère qui s'y rapporte, les activités de pêches, de pisciculture, d'élevages, etc. – est notre mère nourricière et historiquement l'une des plus grandes forces de notre Nation. Notre pays doit être en mode d'autosuffisance sur les biens alimentaires que nous savons produire sur notre territoire : c'est un principe stratégique fondamental qui a semble-t-il été oublié. C'est également une histoire de culture perdue où chaque citoyen doit retrouver une certaine éthique alimentaire : consommer des produits de saison, d'une qualité saine à l'environnement et à sa santé, et avec une préférence nationale affichée. Sans cela, sans favoriser l'action protectionniste de chacun dans ces choix d'achats, l'agriculture de notre pays ne fera jamais le poids face à la concurrence mondiale qui ne fait et ne fera que s'accroître.

*Je propose de **moderniser la filière** et de **garantir des revenus d'activités** basés sur l'unique valeur de la production.*

#098-AG01/ *Fixer des prix minimums d'achat des produits – bien d'autres nations l'ont fait – avec nos partenaires européens. Ces prix planchés, revus annuellement, doivent garantir un revenu minimal égal au SML pour une exploitation type de taille moyenne. Revoir la PAC (Politique Agricole Commune de l'Europe) pour ne conserver – mais les garantir – que ces minimas de prix. Les aides et subventions doivent cesser : le revenu de la production est la meilleure – sinon la seule – des garanties pour assurer la pérennité de l'activité.*

#099-AG02/ *Installer d'ici à 5 ans dans au moins 50% des exploitations des distributeurs de vente en libre-service des produits. A usage des filières dites courtes sur le paysage régional ou des particuliers privés des environs, c'est une source de revenu qui profite d'un tarif de vente supérieur pour l'exploitant, mais qui reste largement inférieur au prix de vente final de la grande distribution par la suppression des intermédiaires.*

#100-AG03/ *Favoriser par des campagnes publicitaires étatiques et des informations dans les établissements d'enseignements scolaires la filière agricole dite biologique, éco-responsable et garantie sans OGM. D'un revenu supérieur, qualité oblige, c'est la filière d'avenir mais c'est aussi une éthique instructive à inculquer à chaque génération.*

#101-AG04/ *Création de 3 labels pour inciter les consommateurs à choisir des produits locaux et éco-responsables :*

- *Label distance de production dans un rayon de moins de 50 km.*
- *Label % de la part du prix d'achat qui revient au producteur.*
- *Label Bio (biologique, éco-responsable, sans OGM).*

#102-AG05/ *Favoriser, par l'intermédiaire des actions de la BCF-EN, la modernisation (automatisation, robotisation) des exploitations et le regroupement de petites entités en structure à taille où les frais généraux (et de gestion) seront sinon partagés, réduits par effet de volume.*



INFRASTRUCTURES

Le transport – en y incluant le transport d’information et donc des télécommunications et infrastructures qui s’y rapportent – est le réseau d’artères vitales d’un pays. Sans axes ni infrastructures de transport modernes, point de société moderne ni performante. Aujourd’hui, dans n’importe quel secteur d’activité ou opérations de la vie courante, la performance n’est au rendez-vous que si l’information ou la denrée est accessible ou livrée rapidement. La course à la vitesse – ou à l’économie financière liée – est un combat qu’il faut gagner, et entretenir, dans un pays moderne comme le nôtre.

*Je propose de **réaliser les investissements nécessaires** à la création de conditions favorables aux développements économiques futurs du pays.*

#103-IN01/ *Recentrer les budgets alloués au fonctionnement des aéroports sur le plus grand d’entre eux de chacune des Régions. Développer donc autant que de besoin une plate-forme unique régionale au détriment des petits aéroports : mutualisation des moyens et créations de capacité d’accueil prêt à supporter l’essor et la démocratisation du transport aérien à venir. Notre territoire n’est pas immense et le choix de 20 mégastructures correctement dimensionnées est fait au détriment d’une multitude de maillages sous-équipés.*

#104-IN02/ *Reconquérir notre leadership de facto – si l’on considère notre littoral et notre position géographique européenne – sur le commerce maritime. Comment pouvons-nous expliquer et tolérer dans l’inaction que la majorité des grands ports ne soient pas sur notre sol. Développer 3 mégastructures portuaires (Marseille, Saint-Nazaire, Le Havre).*

#105-IN03/ *Transformer autant que possible les axes express routiers à 2x2 voies en autoroutes. La sécurité, le confort et la rapidité s’en trouvent améliorés.*

#106-IN04/ *Développer le transport par voies fluviales – dont la performance sur le plan écologique est indéniable – à l’instar d’autres pays européens. Etendre le réseau des canaux navigables > 250t (gabarit > 38,5 m) et connecter les faces est-ouest et nord-sud du territoire pour garantir un transit possible entre les 7 principaux grands axes suivants :*

- *Axe Nantes-Paris*
- *Axe Le Havre-Paris*
- *Axe Dunkerque-Paris*
- *Axe Paris-Strasbourg*
- *Axe Paris-Marseille*
- *Axe Bordeaux-Marseille*
- *Axe Strasbourg-Marseille*

#107-IN05/ *Développer le transport par ferroutage ; étendre les capacités du réseau de fret. Mutualiser l’utilisation des voies pour le transport de passagers et de fret.*



#108-IN06/ Privatisation de la SNCF (vente), ouverture du marché de transport de voyageurs à la concurrence. L'Etat reste propriétaire des réseaux, de son entretien et de la gestion qui s'y rapporte en tant qu'infrastructures stratégiques du pays. L'utilisation des voies publiques est donc soumise à agrément préalable à redevances financières (en fonction des fréquences, gabarits, valeurs).

#109-IN07/ Préparer les infrastructures des réseaux télécoms pour être le premier pays européen à déployer la future génération dite « 6G », sur 100% du territoire.

#110-IN08/ A la vue d'une cartographie du réseau européen des pistes cyclables (et donc de l'indice de développement écologique d'un pays), vous comprendrez qu'il existe un retard certain sur notre territoire. Aménager un réseau digne de ce nom dans toutes les grandes villes ainsi que des liaisons inter-régionales et aux abords des principaux sites touristiques. Par réseau digne de ce nom, nous entendons voies à double sens délimitées, exclusives et parfaitement équipées (signalétique, station de gonflage, de parking, etc.).



URBANISME

Plus de 90% des citoyens vivent en zone urbaine. Les méthodes d'urbanisation ont donc une importance fondamentale dans le quotidien et sur notre cadre de vie. Force est de constater que des erreurs – choix souvent fait sur des critères économiques et de nécessité – ont été commises par le passé et que les gains du moment ne sont nullement pérennes à long terme pour notre société. Il en va donc de corriger et de modifier notre politique constructive afin de redonner un caractère plus humain à certaines zones qualifiables de « sur-bétonnées ».

*Je propose une **réorientation vers le « bien-être » et le naturel** propice à des conditions de vie plus agréables.*

#111-UR01/ Destruction des plus grands et vieux immeubles (souvent « HLM ») pour remplacement par plusieurs structures de tailles inférieures à nombre d'étages limités.

#112-UR02/ Répartition des constructions à caractères sociales (souvent « HLM ») sur l'ensemble du maillage communal et non plus regrouper : c'est l'un des critères majeurs d'intégration de zones actuellement en difficulté, complètement clivées.

#113-UR03/ Modifier en profondeur les normes des PLU (Plan Local d'Urbanisme) du territoire pour ramener plus de nature au cœur des villes. Parmi les principales mesures fondamentales obligatoires, de promotions ou de favorisations :

- Nombre d'arbres et surface d'espaces verts en fonction du nombre d'habitants d'une zone donnée.
- Zones vertes et espaces de cultures (potagers) au cœur des grandes villes et sur les toits des immeubles.
- Plantations d'arbres (bande d'une largeur donnée) autour de complexes ou zones industrielles.
- Voies cyclables équipées trans-urbaines (liaisons périphérie-centre).

#114-UR04/ Réduction de l'emprunte surfacique (et donc écologique) des parkings ; chaque nouveau bâtiment d'importance (centres commerciaux pour exemple) doit posséder son propre parking en sous-terrain ou en toiture.

#115-UR05/ Gainer, partout où cela est possible, les axes autoroutiers et ferroviaires de plantations arboricoles.



SANTE

Au même titre que la sécurité, la santé est un facteur – une condition – indispensable pour permettre un épanouissement et un accomplissement personnels. C'est la force d'une société avancée de pouvoir offrir et couvrir les soins nécessaires aux maux de la vie. C'est une force possédée par notre Nation. Les mesures nécessaires, quelles qu'elles soient, à la garantie de la pérennité de notre système de santé doivent être prises.

*Je propose une **refonte des prestations de santé** pour garantir définitivement l'avenir de notre système si essentiel dans son existence.*

#116-SA01/ *L'unique CPAM (Caisse Principale d'Assurance Maladie) à la responsabilité de gérer le système de santé (appelé « sécurité sociale ») et des dépenses qui s'y rapportent. Suppression des organismes divers et variés gravitant autour de ce sujet et rendant totalement incompréhensible l'exercice de l'Etat dans ce domaine. La CPAM traite et gère l'ensemble des sujets concernant la santé. Un portail internet unique permet de connaître en temps réel l'historique des soins pratiqués et des parcours de santé effectués à l'instant présent. Fusion des différents régimes (par Egalité, encore et toujours). Le strict équilibre financier devant être atteint par un juste milieu établi entre les recettes et les dépenses, ajustement des taux de remboursements en fonction des prestations types principales suivantes :*

- *Frais (tous, liés) d'hospitalisation : 100%.*
- *Frais (tous, liés) de dépistage de maladie grave : 100%.*
- *Soins généraux premiers (types médecins, dentistes, ophtalmologistes, orthophonistes, sages-femmes) : 60%.*
- *Soins généraux seconds (types infirmiers, kinésithérapeutes, orthopédistes, etc.) : 50%.*
- *Médicaments irremplaçables coûteux : 100%.*
- *Médicaments à service rendu majeur : 60%.*
- *Médicaments à service rendu modéré : 30%.*
- *Médicaments à service rendu faible : 0%.*
- *Analyses et examens de laboratoires : 60%.*
- *Matériels médicaux irremplaçables coûteux (fauteuils handicapés, etc.) : 100%.*
- *Matériels médicaux basiques (types optiques, prothèses, etc.) : 60%.*
- *Transports et transferts médicaux : 100%.*
- *Cures thermales : 20%.*

#117-SA02/ *Le délai de carence, avant prise en charge financière de l'arrêt maladie à la place de la rémunération employeur, doit être – stricte égalité des citoyens dans une République – identique. Il est fixé à 3 jours. Au-delà, la rémunération est prise en charge à hauteur de 50% du salaire brut journalier, plafonné à 3000 € brut/mois.*



#118-SA03/ Dispenser les avances (ou les parties) de frais de santé qui sont remboursables par la CPAM (appelé « tiers payant ») : la carte de santé personnelle suffit à la transmission des données adéquats entre le prestataire de soins et l'organisme de gestion.

#119-SA04/ Autoriser le droit de fin de vie dans les cas extrêmes, encadrés et médicalement justifiés. C'est un juste retour au droit fondamental de pouvoir disposer de sa propre vie ou bien de mettre un terme à une souffrance inguérissable d'autrui.

#120-SA05/ Désengorger les services des urgences hospitalières en créant des cabinets de consultations médicales (médecins généralistes) dont le passage est obligatoire en amont pour les arrivées spontanées (hors bien sûr cas extrême d'urgence ou arrivées par ambulances, etc.).

#121-SA06/ Revoir les prix plafonds par praticiens (appelé « convention secteur »). Les prises en charge par la CPAM telles que décrites supra (« soins généraux ») sont basés sur le 1^{er} échelon des 3 niveaux définis comme suivant :

- Niveau 1 : 30 € par consultation (c'est la base minimale, générale).
- Niveau 2 : entre 30 et 50 € par consultation (expertise supérieure, spécialiste).
- Niveau 3 : > 50 € par consultation (expert du domaine).

#122-SA07/ Recentrer les budgets alloués au fonctionnement des hôpitaux de manière à constituer une mégastructure hospitalière, véritable centre d'expertise multi-domaine, dans chacune des Régions. Développer donc autant que de besoin une plate-forme unique régionale au détriment des petits centres pour les pathologies graves (mais non pas pour les actes les plus courants) : mutualisation des moyens et créations de capacité d'accueil prêt à supporter l'essor de la démographie. Notre territoire n'est pas immense et le choix de 20 mégastructures correctement dimensionnées est fait au détriment d'une multitude de maillages sous-équipés (nous parlons d'appareillages complexes et qui doivent être à la pointe de la modernité).

#123-SA08/ Ne réduire d'aucune manière les effectifs affectés à la fonction hospitalière ; avec le passage au CTU (40 h/semaine) décrit supra, les problèmes de moyens humains s'en trouveront résolus. L'enjeu, celui d'être bien, correctement et mieux soigné, est trop important.



EDUCATION

Education, enseignements, systèmes éducatifs. Vastes sujets de polémique à chaque tentative, infructueuse, de réforme ou de réformette. Parce que l'éducation porte sur les nouvelles générations, l'éducation travaille sur l'avenir et non sur le présent ou le passé. Parce qu'elle est de ce fait le futur de la Nation, elle doit être moderne, avec un coup d'avance sur la société. Ce n'est point le cas. Toujours dans un système que l'on veut immuable, imperturbable, qui – impétueusement – ne peut pas être remis en cause, que l'on imagine être le meilleur du monde, figé alors que ce monde évolue chaque jour. Dépassé, les statistiques mondiales ont démontré la fin nécessaire du système actuel. A force d'immobilismes répétés, ce n'est plus une réforme mais une révolution qu'il convient de conduire.

*Je propose une **refonte complète du système éducatif** pour l'inscrire dans le siècle qui est le nôtre et préparer notre nation à prendre l'avance que l'on lui ambitionne.*

#124-ED01/ Réforme des cycles scolaires (voir les schémas explicatifs infra détaillant la réforme). Les enseignements sont répartis en 7 cycles (et théorique pour les âges) dont 2 sont obligatoires :

- **Cycle I : de 3 à 5 ans : enseignement primaire, Ecole maternelle, facultatif :**
 - Section « EP EM 1 » (3-4 ans).
 - Section « EP EM 2 » (4-5 ans).
 - Section « EP EM 3 » (5-6 ans).
- **Cycle II : de 6 à 10 ans : enseignement primaire, Ecole élémentaire, obligatoire :**
 - Classe « EP EE 1 » (6-7 ans).
 - Classe « EP EE 2 » (7-8 ans).
 - Classe « EP EE 3 » (8-9 ans).
 - Classe « EP EE 4 » (9-10 ans).
 - Classe « EP EE 5 » (10-11 ans).
- **Cycle III : de 11 à 14 ans : enseignement secondaire, Collège élémentaire, obligatoire :**
 - Classe « ES CE 1 » (11-12 ans).
 - Classe « ES CE 2 » (12-13 ans).
 - Classe « ES CE 3 » (13-14 ans).
 - Classe « ES CE 4 » (14-15 ans).
- **Cycle IV : de 15 à 18 ans : enseignement secondaire, Lycée élémentaire, technique ou professionnel, facultatif :**
 - Niveau « ES L 1 » (15-16 ans).
 - Niveau « ES L 2 » (16-17 ans).
 - Niveau « ES L 3 » (17-18 ans).
- **Cycle V : de 18 à 21 ans : enseignement supérieur, Université, Préparatoire ou Institut, facultatif. Harmonisé sur 3 ans, il débouche sur un niveau reconnu partout en Europe, offrant une formation directe à de nombreux métiers :**
 - Niveau « Bac +1 » (18-19 ans).
 - Niveau « Bac +2 » (19-20 ans).



Niveau « Bac +3 » (20-21 ans).

- Cycle VI : de 22 à 23 ans : enseignement supérieur, Université ou Ingénierie, facultatif. Hautement spécialisé, il est souvent spécifique à un domaine particulier et pointu :

Niveau « Bac +4 » (21-22 ans).

Niveau « Bac +5 » (22-23 ans).

- Cycle VII : de 23 à 26 ans : enseignement supérieur, Université, facultatif :

Classe « Bac +6 » (23-24 ans).

Classe « Bac +7 » (24-25 ans).

Classe « Bac +8 » (25-26 ans).

#125-ED02/ Réforme des filières scolaires (voir les schémas explicatifs infra détaillant la réforme). Les cursus sont répartis entre 4 voies possibles, suivants les 4 grands thèmes qui composent le paysage professionnel de nos sociétés et après simplification :

- Générale (G) : formation à enseignements variés, avec choix d'une dominante pour le Cycle IV ;

Scientifique (S) : métiers des sciences (ex : industries, recherche, etc.).

Littéraire (L) : métiers des lettres (ex : enseignement, droit, etc.).

Economique (E) : métiers de la gestion (ex : économie, planification, comptabilité, gestion, etc.).

Humaine (H) : métiers liés aux personnes (ex : soins, assistance, social, relation, communication, etc.).

- Spécifique (S) : pour les Cycles V et VI, formation longue réservée à des métiers à forte thématique ou spécialisations (ex : ingénieur, commercial, etc.).
- Technique (T) : pour les Cycles IV et V, formation adaptée aux métiers à forte dominante technique (ex : technicien, informaticien, etc.)
- Professionnelle (P) : pour le Cycle IV, formation orientée métiers manuels et appliqués (ex : artisan, agriculteur, etc.)

#126-ED03/ Réforme des diplômes scolaires (voir les schémas explicatifs infra détaillant la réforme). Les Cycles sanctionnés par un diplôme sont les suivants, après simplification :

- Cycle III : diplôme du « Brevet G ». Ce diplôme est obtenu par évaluation permanente (« contrôle continu ») ; suppression de l'examen. C'est l'ensemble du comportement et des résultats scolaires qui est enfin pris en compte, dans sa globalité.
- Cycle IV : diplôme du « Baccalauréat G (dominante S, L, E ou H), T ou P ». Ce diplôme est obtenu par évaluation permanente (« contrôle continu ») ; suppression de l'examen parfois chanceux pour certains et malheureux pour d'autres. Les bons élèves le sont sur la durée. On ne peut pas baser la réussite d'un parcours scolaire sur une durée réduite aux seuls examens.
- Cycle V : diplôme de « Bachelor G, S ou T ». Ce terme est volontairement choisi en harmonisation avec les cursus de nos partenaires Européens (suppression des DUT, IUT, BTS, DEUG, Licences, etc.). Sanctionnant 3 années d'études, il ouvre la voie à de nombreux métiers. C'est le diplôme principal des études supérieures. Les



établissements des filières S et T sont respectivement et nouvellement nommés « Préparatoire » et « Institut ».

- Cycle VI : diplôme de « Master ». Ce terme est volontairement choisi en harmonisation avec les cursus de nos partenaires Européens (suppression des DEA, DESS, Diplôme d'Ingénieur, etc.). Sanctionnant 2 années d'études, il est spécialisé à un domaine ou un métier particulier.
- Cycle VII : diplôme de « Doctorat ». Sanctionnant 3 années d'études, il est réservé à l'étude de particularité (chercheurs, chirurgiens, etc.).

#127-ED04/ Réforme des vacances et périodes scolaires (voir les schémas explicatifs infra détaillant la réforme). La gestion annuelle du temps est organisée comme suit :

- 16 semaines de vacances figées, entières et valables chaque année (semaines 27 à 33, 42+43, 51+52, 08+09, 17+18). C'est nécessaire afin de mieux répartir les enseignements sur la durée ; c'est enfin pouvoir diminuer le temps d'étude hebdomadaire et journalier, aucunement facteur de réussite ou de niveau supérieur. Les comparaisons avec nos voisins donnent raison. Equitablement répartis sur l'année, c'est imposer un rythme biologique plus adéquat.
- 36 semaines de cours. Equitablement réparties sur l'année, elles découpent chacune des années des cycles I à IV en 5 périodes. Les cycles V et VI sont découpés en 2 semestres + 1 stage. C'est retrouver l'unité avec nos voisins concernant ces cycles dont les échanges internationaux sont nombreux et dont les équivalences dans le fonctionnement sont indispensables. Le stage obligatoire chaque année (quel que soit l'établissement : Université, Préparatoire ou Institut) est une volonté nécessaire de mieux intégrer les étudiants au futur monde professionnel et d'adapté en conséquence les enseignements à la réalité du terrain.
- Les formations par apprentissage en alternance ont obligatoirement 14 semaines en entreprises, figées, entières et valables chaque année (semaines 39, 46 à 48, 02 à 04, 12 à 14, 21 à 24). C'est une facilité de prévision et de programmation pour les 2 parties (établissement scolaire et entreprise).

#128-ED05/ Réforme de l'apprentissage par alternance. Parce que c'est la meilleure voie pour de nombreux métiers, il est rendu obligatoire pour les filières T et P. Arrêtons de former à ce qui n'est pas utile à certains métiers ; adaptions plutôt la formation au métier. C'est le gage d'une insertion immédiate par adéquation de l'offre éducative au besoin professionnel.

#129-ED06/ Réforme des rythmes scolaires (voir les schémas explicatifs infra détaillant la réforme). Les 4 premiers cycles ont des rythmes obligatoires imposés comme suit, figés et identiques sur chacune des 36 semaines de scolarité annuelle :

- Cycle I : semaine de 5 jours, 450 h d'activités par an (12 h 30 hebdomadaire), de 8h30 à 15h30. Les activités sont pratiquées le matin (sieste de rigueur l'après-midi) uniquement à raison de 3 ateliers de 50 minutes. L'Ecole maternelle ouvre de 7h30 à 19h30 : c'est un service facultatif de garderie qui prend le relais, adapté au foyer à emploi du temps professionnel chargé. Le mercredi après-midi, au même titre que les



autres jours, est proposé. Les familles décident et s'engagent sur des jours choisis (matin et après-midi) de scolarités lors de l'inscription. 2 fois par semaine sont proposées des activités « Extra » ; géré par le corps éducatif (et non par la Mairie), elles sont facultatives (types cuisine, musique, danse, etc.). La pause déjeuner de 11h30 à 13h30 permet l'organisation d'au moins 2 services dans les restaurants scolaires. Le temps libre est un temps de repos ou de jeux dans l'établissement.

- Cycle II : semaine de 5 jours, 672 h de cours par an (18 h 40 hebdomadaire), de 8h30 à 15h30. L'École élémentaire ouvre de 7h30 à 19h30 : le service facultatif de « salles d'études » équipées (informatique, etc.) prend le relais : il permet à chaque élève de pouvoir y travailler à sa convenance. La semaine est composée de 18 cours de 50 minutes + 2 cours de 1 h 50 (réservés aux ateliers plus longs). 50 min facultative par semaine est proposée systématiquement au « soutien scolaire » : chaque élève peut s'inscrire par avance sur le thème de son choix. 2 fois par semaine sont proposées des activités « Extra » ; géré par le corps éducatif (et non par la Mairie), elles sont facultatives (types cuisine, musique, danse, etc.). La pause déjeuner de 11h30 à 13h30 permet l'organisation d'au moins 2 services dans les restaurants scolaires. Le temps libre est un temps de jeux et de loisirs dans l'établissement (salles informatiques, de jeux, etc.).
- Cycle III : semaine de 5 jours, 780 h de cours par an (21 h 40 hebdomadaire), de 8h30 à 16h30. Le Collège élémentaire ouvre de 7h30 à 19h30 : le service facultatif de « salles d'études » équipées (informatique, etc.) prend le relais : il permet à chaque élève de pouvoir y travailler à sa convenance. La semaine est composée de 15 cours de 50 minutes + 5 cours de 1 h 50 (réservés aux ateliers plus longs). 3 x 50 min facultatives par semaine sont proposées systématiquement au « soutien scolaire » : chaque élève peut s'inscrire par avance sur le thème de son choix. 2 fois par semaine sont proposées des cours « Optionnels » (type seconde langue étrangère, langue locale, etc.). Le temps libre est un temps de jeux et de loisirs dans l'établissement (salles informatiques, de jeux, etc.).
- Cycle IV : semaine de 5 jours, 840 h de cours par an (23 h 20 hebdomadaire), de 8h30 à 16h30. Le Lycée ouvre de 7h30 à 19h30 : le service facultatif de « salles d'études » équipées (informatique, etc.) prend le relais : il permet à chaque élève de pouvoir y travailler à sa convenance. La semaine est composée de 17 cours de 50 minutes + 5 cours de 1 h 50 (réservés aux ateliers plus longs). 3 x 50 min facultatives par semaine sont proposées systématiquement au « soutien scolaire » : chaque élève peut s'inscrire par avance sur le thème de son choix. 2 fois par semaine sont proposées des cours « Optionnels » (type seconde langue étrangère, langue locale, etc.). Le temps libre est un temps de loisirs dans l'établissement (salles informatiques, de musique, de sport, etc.).

#130-ED07/ Réforme des programmes scolaires (voir les schémas explicatifs infra détaillant la réforme). Les 4 premiers cycles ont des programmes scolaires obligatoires imposés comme suit, identiques chaque année qui compose le cycle en termes d'heures de thématiques (mais dont le contenu de chacun des thèmes est bien sûr différent et adapté chaque année) :



- *Cycle I : langage, communication, logique, éveil des sens, jeux, écologie, sport, arts & cultures, découvertes. Seuls les 3 premiers thèmes sont évalués au moyen d'un lettrage à 3 niveaux (A, B ou C). Cette évaluation n'est présente que pour déceler des retards qu'il pourrait être nécessaire sinon de corriger, en tous cas d'y prêter plus attention au cours du prochain cycle. Ce cycle n'étant pas obligatoire et les enfants n'y étant encore que tout petits, ne cherchons plus jamais à vouloir déjà les catégoriser, classer ou juger.*
- *Cycle II, III et IV (filière G uniquement ; les filières T et P ayant des programmes adaptés aux métiers enseignés), avec une présence du thème et une répartition horaire différente entre les cycles : français, mathématique, histoire & géographie, biologie & géologie, physique & chimie, anglais, technologie, informatique, civisme, Europe, écologie, sport, arts & cultures, découvertes. A cela s'ajoute en cycle IV uniquement, 384 h (soit 45% du temps total annuel de ce cycle) de cours spécifiques à la dominante choisie S, L, E ou H. Les matières techniques et scientifiques (mathématique, biologie & géologie, physique & chimie, technologie, informatique) sont évaluées au moyen d'une notation sur 20 points. Les autres matières (dites non « sciences exactes ») le sont au moyen d'un lettrage à 5 niveaux (A, B, C, D et E) ; c'est la disparition d'une place trop grande laissée au jugement personnel et qui peut se révéler parfois comme trop arbitraire et discriminatoire. Seul l'anglais a été conservé en langue vivante étrangère obligatoire ; les autres étant reléguées en qualité de cours optionnels, dont l'Espéranto. Dans le monde d'aujourd'hui, cette langue est indispensable et notre pays accuse un retard certain par rapport à nos partenaires. Plutôt que d'enseigner mal 2 langues, il est choisi la maîtrise parfaite et absolue d'une seule. 3 nouvelles matières prennent places entières dans la formation d'un jeune au monde qui est le nôtre : civisme (et par extension, en fonction de l'année et des cycles ; étude des droits, des devoirs, des lois, etc.), Europe (et par extension, en fonction de l'année et des cycles ; géopolitiques, qui nous sommes, où nous allons ensemble, nos faiblesses, nos forces, etc.), écologie (et par extension, en fonction de l'année et des cycles ; sauvegarde, préservation, cycle des déchets, recyclage, etc.).*

#131-ED08/ *Abolir les discriminations en rétablissant l'égalité, tout comme une certaine discipline, entre les élèves par – comme ce fût le cas dans le passé et comme c'est toujours le cas dans beaucoup d'autres pays – le port de l'uniforme au cours des cycles II et III définis supra.*

#132-ED09/ *L'unique CFAR (Caisse pour la Formation, l'Apprentissage et la Recherche) a la responsabilité de gérer et administrer les interfaces et relations entre les établissements scolaires et les entreprises. Le stage obligatoire chaque année des cycles V et VI ainsi que l'apprentissage par alternance obligatoire pour les filières T et P garantissent un grand rapprochement, nécessaire, entre les 2 mondes. A l'instar d'autres pays, Il s'agit que la formation par la pratique en milieu immersif soit l'un des principaux vecteurs éducatifs mais aussi que la recherche et le développement soient portés par les 2 entités, en étroite coopération et association. Pour les cycles d'enseignements supérieurs, le but ultime est la création et l'expansion de nouveaux centres de recherche à mixité école/entreprise. La CFAR subventionne les études qu'elle définit comme stratégique (financement de recherches*



publics ou privées). Rappelons simplement que l'innovation fabrique l'avenir, et donc nos emplois de demain.

#133-ED10/ L'école reste gratuite par sa voie générale (Ecoles, Collèges et Lycées élémentaires puis Universités publics), neutre et laïque ; à ce dernier titre, le port ostensible de caractères religieux est interdit.

#134-ED11/ Tous les contrats de stage ou d'apprentissage font l'objet d'une rémunération horaire à minima égal à :

- 25% du SML pour les apprentissages par alternance obligatoires du cycle IV.
- 45% du SML pour les apprentissages par alternance obligatoires du cycle V.
- 35% du SML pour les stages obligatoires des cycles V et VI.

#135-ED12/ Ne réduire d'aucune manière les effectifs affectés à la fonction éducative ; avec le passage au CTU (40 h/semaine) décrit supra, les problèmes de moyens humains s'en trouveront résolus. Les temps de travail des professeurs et des enseignants des cycles I à IV sont effectifs sur le lieu des établissements scolaires afin de garantir notamment les heures ouvrables des garderies et des classes d'études, des cours extra et optionnels, des soutiens scolaires. Pour les cycles V à VII, les contrats et rémunérations se font la base Cadre (forfait jours). La seule exception faite au CTU est la présence de 14 semaines de vacances annuelles figées en lieu et place des 6 livres qui le compose par définition (2 x 1 semaine étant travaillées, au début et à la fin de la période de vacances scolaires d'été).

#136-ED13/ Notre langue est une langue vivante. Si l'on veut qu'elle perdure ainsi, il faut accepter de la faire vivre avec sa tribu (et ses nouvelles us et coutumes) et sa communauté (environ 280 millions de personnes) qu'il ne faut pas réduire à notre seul pays. Proposer une réforme de bon sens sur l'orthographe et la grammaire afin qu'elle perdure et même se développe à l'étranger. Vivre avec son temps, n'en déplaise aux puristes et conservateurs.

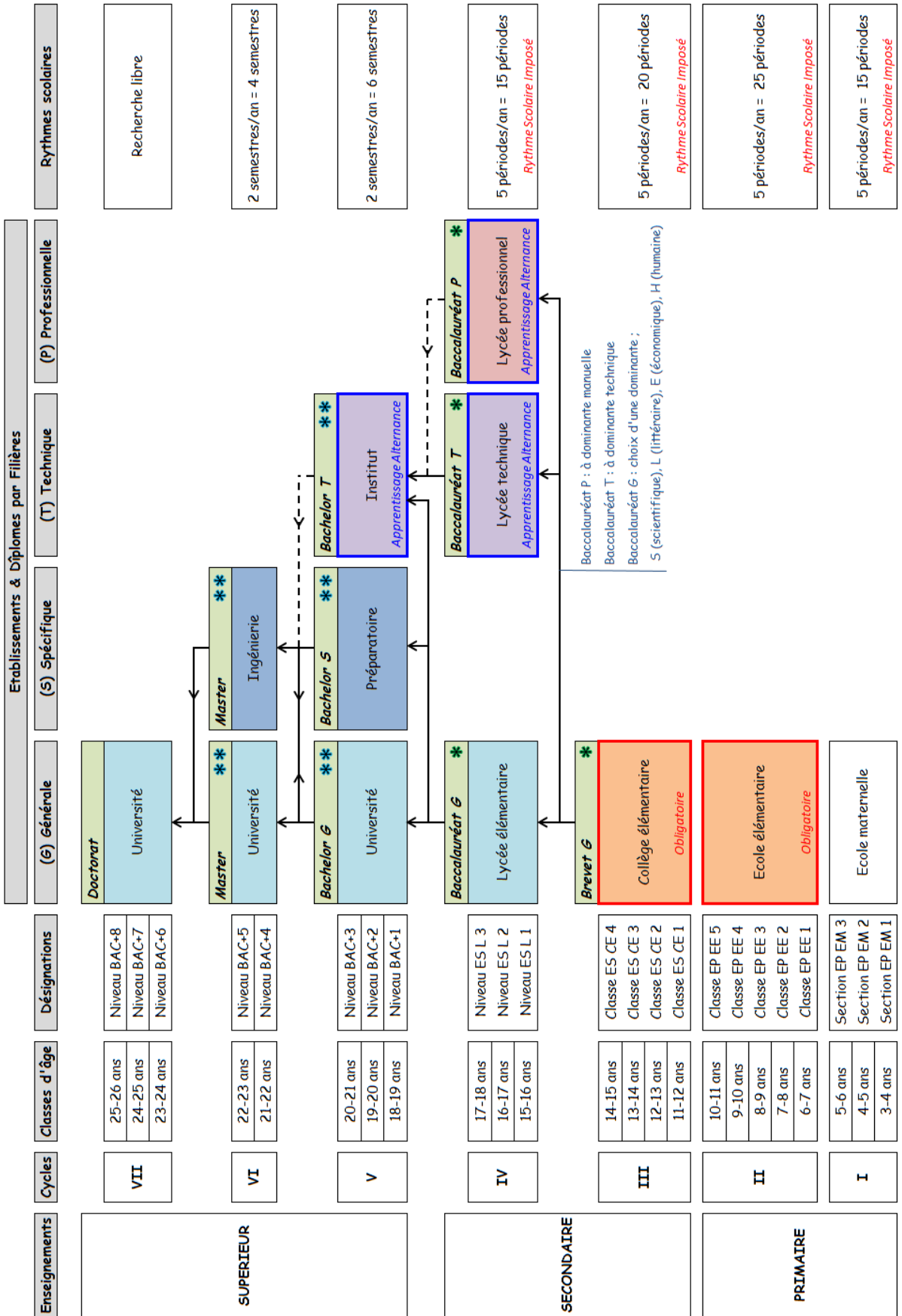
#137-ED14/ Adapter l'offre quantitative de places disponibles des filières (tout en garantissant un minima, pour la bonne organisation et le principe de liberté d'étude). Il est parfaitement inutile de former des milliers d'étudiants à un métier dont les places disponibles sur le marché de l'emploi (à la nuance internationale et à l'expatriation prêtes) se comptent seulement par quelques centaines.

#138-ED15/ Recentrer les budgets alloués au fonctionnement des campus post-bac sur le plus grand d'entre eux de chacune des Régions. Développer donc autant que de besoin un méga-campus unique régionale au détriment des petits établissements : mutualisation des moyens et créations de capacités d'accueils prêts à supporter la fluctuation des différentes filières. Notre territoire n'est pas immense et le choix de 20 mégastructures correctement dimensionnées est fait au détriment d'une multitude de maillages sous-équipés. L'objectif est d'avoir, à termes, 10 de nos campus dans le classement international des 100 meilleurs mondiaux (contre 4 aujourd'hui) dont 1 dans les 20 premiers (encore aucun à ce jour...). Si nos partenaires ont su y maintenir de prestigieuses réputations et renommés (tels Oxford, Cambridge, Harvard, MIT, Berkeley, Stanford, etc.), pourquoi pas nous ? La remise en question est là, et à notre portée.



CURSUS, FILIERES & DIPLOMES SCOLAIRES

*** Stage obligatoire en milieu professionnel
* Diplôme obtenu par évaluation continue



Baccalauréat P : à dominante manuelle
Baccalauréat T : à dominante technique
Baccalauréat G : choix d'une dominante :
S (scientifique), L (littéraire), E (économique), H (humaine)



VACANCES & PERIODES SCOLAIRES

VACANCES SCOLAIRES				PERIODES SCOLAIRES						
Semaines	Zone A	Zone B	Zone C	CYLCE I	CYLCE II	CYLCE III	CYLCE IV	CYLCE V	CYLCE VI	CYLCE VII
# 01				P é r i 3 o d e	P é r i 3 o d e	P é r i 3 o d e	P é r i 3 o d e	S e m e s t r e 2	S e m e s t r e 2	
# 02	Cours 7 semaines	Cours 6 semaines	Cours 8 semaines							
# 03										
# 04										
# 05										
# 06										
# 07		Vacances 2 semaines	Cours 7 semaines	Cours 7 semaines						
# 08		Vacances 2 semaines								
# 09	Cours 7 semaines	Cours 9 semaines	Cours 7 semaines							
# 10										
# 11										
# 12		Vacances 2 semaines	Cours 7 semaines	Cours 7 semaines						
# 13		Vacances 2 semaines								
# 14		Cours 8 semaines	Cours 9 semaines	Cours 7 semaines						
# 15										
# 16										
# 17	Vacances 2 semaines		Cours 9 semaines	Cours 7 semaines						
# 18	Vacances 2 semaines									
# 19	Cours 8 semaines		Cours 9 semaines	Cours 7 semaines						
# 20										
# 21										
# 22		Vacances 2 semaines	Cours 9 semaines	Cours 7 semaines						
# 23		Vacances 2 semaines								
# 24		Cours 8 semaines	Cours 9 semaines	Cours 7 semaines						
# 25										
# 26										
# 27	Vacances 8 semaines		Cours 9 semaines	Cours 7 semaines						
# 28	Vacances 8 semaines									
# 29	Cours 7 semaines		Cours 6 semaines	Cours 8 semaines						
# 30										
# 31										
# 32		Vacances 2 semaines	Cours 6 semaines	Cours 6 semaines						
# 33		Vacances 2 semaines								
# 35		Cours 7 semaines	Cours 6 semaines	Cours 8 semaines						
# 36										
# 37										
# 38	Vacances 2 semaines		Cours 6 semaines	Cours 6 semaines						
# 39	Vacances 2 semaines									
# 40	Cours 7 semaines		Cours 8 semaines	Cours 6 semaines						
# 41										
# 42										
# 43		Vacances 2 semaines	Cours 8 semaines	Cours 6 semaines						
# 44		Vacances 2 semaines								
# 45		Cours 7 semaines	Cours 8 semaines	Cours 6 semaines						
# 46										
# 47										
# 48	Vacances 2 semaines		Cours 8 semaines	Cours 6 semaines						
# 49	Vacances 2 semaines									
# 50	Cours 7 semaines		Cours 8 semaines	Cours 6 semaines						
# 51					Vacances 2 semaines	Cours 8 semaines	Cours 6 semaines			
# 52	Vacances 2 semaines	Vacances 2 semaines	Vacances 2 semaines							

ORGANISATION LIBRE

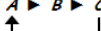
5 périodes par an

2 semestres par an

Libre

Cours : 36 semaines/an, soit 180 jours/an

Vacances : 16 semaines/an

Rotation des zones chaque année : A ► B ► C


Filière avec Apprentissage Alternance :
14 semaines/an en entreprise

** Stage obligatoire en milieu professionnel

FRANCIA EUROPA

Les CYCLES V, VI et VII n'ont pas de rythme obligatoire imposé

RYTHMES SCOLAIRES

Heure	CYCLE I					CYCLE II					CYCLE III					CYCLE IV				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	07h30	07h30	07h30	07h30	07h30	07h30	07h30	07h30	07h30	07h30	07h30	07h30	07h30	07h30	07h30
08h30	Activité (50 min)	Activité (50 min)	Activité (50 min)	Activité (50 min)	Activité (50 min)	08h30	08h30	08h30	08h30	08h30	08h30	08h30	08h30	08h30	08h30	08h30	08h30	08h30	08h30	08h30
09h30	Activité (50 min)	Activité (50 min)	Activité (50 min)	Activité (50 min)	Activité (50 min)	09h30	09h30	09h30	09h30	09h30	09h30	09h30	09h30	09h30	09h30	09h30	09h30	09h30	09h30	09h30
10h30	Activité (50 min)	Activité (50 min)	Activité (50 min)	Activité (50 min)	Activité (50 min)	10h30	10h30	10h30	10h30	10h30	10h30	10h30	10h30	10h30	10h30	10h30	10h30	10h30	10h30	10h30
11h30	Activité (50 min)	Activité (50 min)	Activité (50 min)	Activité (50 min)	Activité (50 min)	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
12h30	Déjeuner & loisirs	Déjeuner & loisirs	Déjeuner & loisirs	Déjeuner & loisirs	Déjeuner & loisirs	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30
13h30	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	13h30	13h30	13h30	13h30	13h30	13h30	13h30	13h30	13h30	13h30	13h30	13h30	13h30	13h30	13h30
14h30	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	14h30	14h30	14h30	14h30	14h30	14h30	14h30	14h30	14h30	14h30	14h30	14h30	14h30	14h30	14h30
15h30	Extra (50 min)	Extra (50 min)	Extra (50 min)	Extra (50 min)	Extra (50 min)	15h30	15h30	15h30	15h30	15h30	15h30	15h30	15h30	15h30	15h30	15h30	15h30	15h30	15h30	15h30
16h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30
17h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	17h30	17h30	17h30	17h30	17h30	17h30	17h30	17h30	17h30	17h30	17h30	17h30	17h30	17h30	17h30
18h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30
19h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	19h30	19h30	19h30	19h30	19h30	19h30	19h30	19h30	19h30	19h30	19h30	19h30	19h30	19h30	19h30

Activités hebdomadaires : 12h30
Activités annuelles : 450h (36 semaines)

Cours hebdomadaires : 18h40
Cours annuels : 672h (36 semaines)

Cours hebdomadaires : 21h40
Cours annuels : 780h (36 semaines)

Cours hebdomadaires : 23h20
Cours annuels : 840h (36 semaines)

Les jours retenus sont confirmés lors de l'inscription scolaire (le reste étant facultatif).

Cours obligatoires une fois l'inscription scolaire confirmée (le reste étant facultatif).

Cours obligatoires une fois l'inscription scolaire confirmée (le reste étant facultatif).

Cours obligatoires une fois l'inscription scolaire confirmée (le reste étant facultatif).

PROGRAMMES SCOLAIRES * Filière G uniquement (les filières T et P ayant des programmes adaptés aux métiers enseignés)

CYCLE I			CYCLE II			CYCLE III			CYCLE IV *		
Thèmes	Heures de cours Annuelles	Moy. Hebd.	Thèmes	Heures de cours Annuelles	Moy. Hebd.	Thèmes	Heures de cours Annuelles	Moy. Hebd.	Thèmes	Heures de cours Annuelles	Moy. Hebd.
Activités :											
Langage Communication	60 h 00	1 h 40	Français	240 h 00	6 h 40	Français	120 h 00	3 h 20	Français	90 h 00	2 h 30
Logique	60 h 00	1 h 40	Mathématiques	180 h 00	5 h 00	Mathématiques	120 h 00	3 h 20	Mathématiques	90 h 00	2 h 30
Eveil des sens	30 h 00	0 h 50				Histoire & Géographie	60 h 00	1 h 40	Histoire & Géographie	30 h 00	0 h 50
Jeux	60 h 00	1 h 40	Anglais	60 h 00	1 h 40	Biologie & Géologie	66 h 00	1 h 50	Biologie & Géologie	15 h 00	0 h 25
			Informatique	15 h 00	0 h 25	Physique & Chimie	66 h 00	1 h 50	Physique & Chimie	15 h 00	0 h 25
Ecologie	30 h 00	0 h 50	Civisme	15 h 00	0 h 25	Anglais	60 h 00	1 h 40	Anglais	60 h 00	1 h 40
Sport	60 h 00	1 h 40	Europe	15 h 00	0 h 25	Technologie	66 h 00	1 h 50	Technologie	15 h 00	0 h 25
Arts & Cultures	60 h 00	1 h 40	Ecologie	15 h 00	0 h 25	Informatique	30 h 00	0 h 50	Informatique	15 h 00	0 h 25
Découvertes	30 h 00	0 h 50	Sport	66 h 00	1 h 50	Arts & Cultures	66 h 00	1 h 50	Civisme	15 h 00	0 h 25
			Découvertes	15 h 00	0 h 25	Ecologie	15 h 00	0 h 25	Europe	15 h 00	0 h 25
Total	450 h 00	12 h 30	Total	672 h 00	18 h 40	Total	780 h 00	21 h 40	Total	840 h 00	23 h 20
Extras (facultatifs) :			Extras (facultatifs) :			Options (facultatifs) :			Options (facultatifs) :		
Extra #1	30 h 00	0 h 50	Extra #1	30 h 00	0 h 50	Option #1	30 h 00	0 h 50	Option #1	30 h 00	0 h 50
Extra #2	30 h 00	0 h 50	Extra #2	30 h 00	0 h 50	Option #2	30 h 00	0 h 50	Option #2	30 h 00	0 h 50
Total avec Extras	510 h 00	14 h 10	Total avec Extras	732 h 00	20 h 20	Total avec Options	840 h 00	23 h 20	Total avec Options	900 h 00	25 h 00
			Soutiens (facultatifs)			Soutiens (facultatifs)			Soutiens (facultatifs)		
			Soutiens #1	30 h 00	0 h 50	Soutiens #1	30 h 00	0 h 50	Soutiens #1	30 h 00	0 h 50
			Soutiens #2	30 h 00	0 h 50	Soutiens #2	30 h 00	0 h 50	Soutiens #2	30 h 00	0 h 50
			Soutiens #3	30 h 00	0 h 50	Soutiens #3	30 h 00	0 h 50	Soutiens #3	30 h 00	0 h 50
			Total avec Soutiens	762 h 00	21 h 10	Total avec Soutiens	930 h 00	25 h 50	Total avec Soutiens	990 h 00	27 h 30
Evaluations :			Notations :			Notations :			Notations :		
	Lettrage A, B, C			Lettrage A, B, C, D, E			Lettrage A, B, C, D, E			Lettrage A, B, C, D, E	
	Chiffre sur 20 points			Chiffre sur 20 points			Chiffre sur 20 points			Chiffre sur 20 points	

* 4 matières pépifiques à chaque dominante S, L, E ou H



CULTURE

La culture et les sports sont des privilèges luxueux que permet d'offrir notre société. Riche d'un passé culturel incomparable et souvent envié, il s'agit de le préserver et d'en faciliter l'accès au plus grand nombre.

*Je propose de **conforter la place de la culture** au sein de notre pays.*

#139-CU01/ *Protection du patrimoine. Agréer de nouveaux sites en monuments historiques référencés selon les 2 niveaux de protection :*

- *Monuments Classés : porter l'inventaire à 15 000.*
- *Monuments Inscrits : porter l'inventaire à 30 000.*

#140-CU02/ *Mise en valeur du patrimoine. Site internet unique présentant, localisant et fournissant toutes les informations utiles de visites sur tout le patrimoine de notre Nation (sites, musées, etc.), qu'il soit public ou privé.*

#141-CU03/ *Revoir la tarification pour tous les musées déclarés, en fonction d'un classement fait et géré par l'Etat. Celle-ci participe bien évidemment à la protection de ce qui est présenté et la gratuité, si elle augmente l'accessibilité, ne contribue certainement pas au bon maintien et bon fonctionnement des organes des établissements en question (en y incluant les ouvrages religieux visités à titre touristique). Revoir la tarification, en restant modéré mais sans autres exonérations, comme suivant :*

- *Grands musées/sites nationaux : 15 € adulte, 4 € enfant (< 18 ans), gratuit pour les groupes scolaires (« découvertes » exposées supra dans le chapitre sur l'éducation).*
- *Musées/sites régionaux d'importance : 10 € adulte, 2 € enfant (< 18 ans), gratuit pour les groupes scolaires (« découvertes » exposées supra dans le chapitre sur l'éducation).*
- *Autres et petits musées/sites : 5 € adulte, 1 € enfant (< 18 ans), gratuit pour les groupes scolaires (« découvertes » exposées supra dans le chapitre sur l'éducation).*



ECOLOGIE

La place occupée par l'écologie dans notre société n'est pas au niveau espéré : la prise en considération des aspects environnementaux est souvent considérée comme une « option » ou une contrainte imposée par les – toutes relatives – tendances et modes actuelles. Hors il n'en est rien : ce n'est ni une option ni une prestation porte-clefs. Préservons-nous de ne trouver le monde naturel indispensable que lors de sa disparition ! Le niveau de protection environnemental un critère d'évolution de notre société, tout comme la culture, à la différence prêle et fondamentale que nous ne pourrions vivre sans la nature. Nous avons besoin de la nature : il faut remettre nos vies au cœur de la nature et non l'inverse. Les chapitres supra sur la transition énergétique et sur l'enseignement comportent déjà de nombreuses actions à forts impacts écologiques ; aussi ce chapitre se rapporte plus concrètement à la préservation de la nature elle-même.

*Je propose de **réaliser enfin la mutation écologique dont nous avons besoin** grâce à de grandes actions ambitieuses et engageantes.*

#142-EC01/ *Protection de la nature. Créer de nouveaux espaces de protection sur notre territoire et étendre ceux existants en sanctuarisant les zones en 6 catégories :*

- 14 Parcs Nationaux Terrestres « PNT » (protections strictes), contre 10 (+2 projets) à ce jour, en portant la superficie totale couverte à 15% de notre territoire.
- 16 Parcs Nationaux Marins « PNM » (protections strictes), contre 8 (+3 projets) à ce jour, en portant la superficie totale couverte à 25% de nos aires marines.
- 80 Parcs Naturels Régionaux « PNR » (protections en liens avec le tissu économique local), contre 51 (+28 projets) à ce jour, en portant la superficie totale couverte à 25% de notre territoire.
- 200 Réserves Naturelles Nationales « RNN » (protections strictes), contre 167 à ce jour.
- 200 Réserves Naturelles Régionales « RNR » (protections en liens avec le tissu économique local), contre 173 à ce jour.
- 800 Sites de Conservation du Littoral « SCL » (protections strictes), contre 700 à ce jour, en portant le périmètre côtier couvert à 40% de notre littoral.

#143-EC02/ *Renforcement des contrôles et verbalisations effectives des peines d'amendes suite à non respects des interdictions en vigueur dans les 6 zones exposées supra.*

#144-EC03/ *Imposer à tous et à toutes les Communes le même système de recyclage des ordures dont les principales définitions sont les suivantes :*

- 1 conteneur nominatif par foyer pour les ordures non recyclables : il est donné et vidé par la Commune.
- 1 bac par foyer pour les déchets recyclables type verre : il est donné et vidé par la Commune.
- 1 bac par foyer pour les déchets recyclables type papier/carton : il est donné et vidé par la Commune.



- 1 bac par foyer pour les déchets recyclables type plastique : il est donné et vidé par la Commune.
- 1 bac par foyer pour les déchets recyclables type petits électroménagers, piles et ampoules : il est donné et vidé par la Commune.
- 1 bac par foyer pour les déchets recyclables type biologique : il est donné et vidé par la Commune dans les 40 plus grandes villes du Pays (voir chapitre énergie supra, pour les recyclages systématiques de la biomasse).
- 1 point de collecte défini par commune (déchèterie) pour tous les autres déchets.

#145-EC04/ Obligation pour toutes les nouvelles constructions d'installation d'un système double pour la fourniture de l'eau. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, car sans aucune contrainte technique et malgré le manque d'eau potable dans le Monde, nous continuons à utiliser de l'eau buvable pour nos propres excréments. C'est également un gâchis économique pour l'utilisateur alors que la ressource première est souvent disponible au-dessus de nos têtes. Le schéma de principe est le suivant :

- Réseau primaire : eau potable relié au réseau urbain pour la robinetterie des lavabos, des bains & douches et des points d'eau à usage culinaire.
- Réseau secondaire : eau non potable et non relié, filtré à partir d'une cuve individuelle de récupération des eaux de pluie. Basculé automatiquement sur le réseau primaire en cas de cuve vide, il est destiné à la robinetterie extérieure, aux sanitaires et à l'électroménager (lave-vaisselle, lave-linge, etc.).

#146-EC05/ Redéfinition de logos et labels concernant le recyclage et la nuisance écologique des produits :

- Logo éco-responsable (produit par des entreprises à hauts respects des critères environnementaux).
- Logo bois issues de filières gérées durablement.
- Logo 100% biodégradable.
- Sigle indiquant le bac de recyclage défini supra pour le tri du déchet.

#147-EC06/ Création d'un petit logo apposé sur tous les conditionnements indiquant le ratio « volume contenu / volume contenant ». C'est un facteur dimensionnant pour la consommation d'emballage, pour le cycle de recyclage tout comme l'impact induit pour le transport :

- Si le ratio est > 95% : logo vert.
- Sinon, si le ratio est > 80% : logo orange.
- Sinon, logo rouge.



TOURISME

Le tourisme et les loisirs, qui sont des activités fortement liées, tiennent une place à part dans notre Pays puisque c'est l'une des toutes premières sources de revenus. A ce titre, son maintien et son développement sont d'une priorité stratégique et justifient pleinement la mise en place d'un ministère gestionnaire à part entière. En liens avec les actions écologiques et culturelles décrites plus haut, c'est un formidable atout qu'il faut encore plus décupler.

*Je propose de **renforcer l'offre et l'attraction touristiques** de notre Pays.*

#148-TO01/ *Réaliser, de manière continue, un investissement dans des grandes campagnes publicitaires télévisées sur les plus grandes chaînes des pays étrangers.*

#149-TO02/ *Harmoniser et simplifier la labellisation officielle (suppression de la multitude existante), le référencement, la localisation et la signalétique de nos offres d'hébergements touristiques et des sites culturels ou de loisirs. Augmenter la lisibilité vis-à-vis des étrangers :*

- *Label de 1 à 5 étoiles normalisées par type d'hébergement (gîte, camping, hôtel, B&B, etc.).*
- *Label Eco-responsable (gestion à hauts respects des critères environnementaux).*
- *Label Nature (nuisances proches réduites, situation géographique exceptionnelle, etc.)*
- *Logo Monument Classé ou Monument Inscrit.*
- *Logo Grands musées/sites nationaux et musées/sites régionaux d'importance.*
- *Logo Parc de loisirs (à thématiques variables).*
- *Logo Caractère national (artisanat, village typique, etc.).*

#150-TO03/ *Mise en valeur de l'offre. Site internet unique, multilingue, présentant, localisant et fournissant toutes les informations utiles sur les attraits touristiques, par Région. Présentation thématique pour chacune d'elle entre 6 différentes grandes rubriques de renommées :*

- *Nature & Géographie (PNT, PNM, PNR, RNN, RNR et SCL décrits supra).*
- *Musées & Monuments (classés et inscrits).*
- *Villes & Artisanats (incluant les villages typiques de fortes caractéristiques).*
- *Gastronomie & Œnologie (incluant restaurants et domaines vinicoles référencés).*
- *Sports & Loisirs (incluant parcs à thèmes, stations de sports d'hiver, thermalisme, etc.).*
- *Hébergements & Transports (divers à buts pratiques).*



SYNTHESE DES 150 PROPOSITIONS CONCRETES

ADMINISTRATION

- #001-AD01/** 16000 Communes (regroupement si < 500 habitants).
- #002-AD02/** Suppression des Cantons et des Départements,
3 niveaux administratifs : Local (Commune), Régional (Région), National (Etat).
- #003-AD03/** 20 Régions (redécoupage : 14 métropole + 6 outre-mer),
1 CRE de gestion par Région (Centre Régional Etatique).
- #004-AD04/** Suppression des mandats de Préfets de Région,
1 Gouverneur par Région, dirigé par le Gouvernement, mais élu du territoire.
- #005-AD05/** 1 carte individuelle électronique d'identité à vie (format carte de crédit).
- #006-AD06/** 1 carte individuelle électronique de santé à vie (format carte de crédit).
- #007-AD07/** 1 carte individuelle électronique de permis à vie (format carte de crédit).
- #008-AD08/** Gratuité des services de l'Etat : Suppression des timbres fiscaux (passeports, immatriculations, permis, autorisations, etc.).

INSTITUTIONS

- #009-IN01/** Vote électronique à distance possible.
- #010-IN02/** Vote obligatoire.
- #011-IN03/** Non cumul des mandats.
- #012-IN04/** Déchéance immédiate et inéligibilité par défaut d'exemplarité.
- #013-IN05/** Référendum annuel systématique.
- #014-IN06/** Pétition Participative (proposition de loi si > 2 millions d'adhésions) avec signatures électroniques possible à distance.
- #015-IN07/** Portail internet unique pour les élections (élus, candidats, calendriers, programmes).
- #016-IN08/** Suppression du mandat de Premier Ministre,
1 Chancelier dirige le Gouvernement (Ministres + Gouverneurs).
- #017-IN09/** Gouvernement avec 18 Ministères permanents.
- #018-IN10/** Réduction du nombre de Parlementaires, modification et simplification des modes de scrutin, redéfinition des 3 pouvoirs Exécutif, Législatif, Judiciaire (Gouvernement, Parlement, Congrès),
1 Chancelier, 18 Ministres, 20 Gouverneurs, 180 Sénateurs, 360 Députés, 12 Magistrats, 12 Sages.
- #019-IN11/** Redécoupage des Circonscriptions (180).
- #020-IN12/** Modification du calendrier électoral (cycle harmonisé sur 5 ans).
- #021-IN13/** Indicateurs permanents de suivi de l'Etat, 1 chaîne TV, 1 radio, 1 site internet d'Etat.
- #022-IN14/** Redéfinition du nombre de sièges pour le conseil municipal.
- #023-IN15/** Suppression des mandats de Conseillers Régionaux,
Décisions de niveau régional assurées par les Maires convoqués par le Gouverneur.



- #024-IN16/** Redéfinition des rémunérations par mandats.
- #025-IN17/** Plus de poste honorifique et revue des pensions de retraite par mandat.
- #026-IN18/** Création de la 6^{ème} République.

EUROPE

- #027-EU01/** Création de la Grande Europe Unie Fédérale, « GUFÉ » (Great United Federal Europe).
- #028-EU02/** Fiscalité commune (TVA, revenus financiers, fin des paradis fiscaux).
- #029-EU03/** Minima social commun (revenu minimum).
- #030-EU04/** Niveaux et diplômes scolaires harmonisés, langue Espéranto enseignée.
- #031-EU05/** Armée Européenne commun et achat des matériels communs.
- #032-EU06/** Réaliser la GUFÉ sur les frontières géographiques.
- #033-EU07/** Amorcer de grands projets scientifiques (exploration marine, spatiale, cybernétique).
- #034-EU08/** Suppression des pièces de 1 et 2 cents d'euro.

DEFENSE

- #035-DE01/** Modernisation du fonctionnement des armées (organisation, grades, gestion).
- #036-DE02/** Socle minimal quantitatif des forces armées (400 000 hommes).
- #037-DE03/** Opérations militaires extérieures uniquement avec et sur décision de l'Europe.
- #038-DE04/** Porte-avions et satellites militaires uniquement de niveau Européen.
- #039-DE05/** Rationalisation des frais à caractères d'apparats.
- #040-DE06/** Recherche et développement des futurs matériels au niveau européen.
- #041-DE07/** Patriotisme stratégique et économique, priorité France et Europe.

SECURITE

- #042-SE01/** Réorganisation des forces de Police, suppression de la Gendarmerie.
- #043-SE02/** Service des Douanes rattaché à la Police.
- #044-SE03/** Augmentation des peines d'amendes pour infractions sujettes à contraventions.
- #045-SE04/** Fichier national judiciaire et vidéosurveillance.
- #046-SE05/** Pas d'alcool ni de drogue au volant, permis obligatoire pour tout ce qui est motorisé, permis à revalider à 65 ans.
- #047-SE06/** Légalisation du cannabis.
- #048-SE07/** Encadrement légal de la prostitution.
- #049-SE08/** Quotas annuels d'immigration sur critères, renforcement des contrôles aux frontières, assistance matérielle aux pays frontaliers de transit migratoire incontrôlé, politique volontariste d'aides in situ aux pays en proie aux flux d'émigration.

JUSTICE

- #050-JU01/** Durcissement des peines de répression.
- #051-JU02/** Adaptation pour les mineurs,
16-18 ans : centre de détention spécialisé et peines divisées par 3,
14-16 ans : centre de rééducation spécialisé et peines divisées par 6.



- #052-JU03/** Libération sous caution financière pour certaines infractions.
- #053-JU04/** Systématisation des travaux d'intérêt général.
- #054-JU05/** Etablissements pénitenciers entièrement dédiés en fonction de la gravité des peines.
- #055-JU06/** Aucune immunité.

ECONOMIE

- #056-EC01/** Harmonisation des règles entre les statuts cadres et non-cadres,
Base de travail type 5 jr/semaine, maximum 6 jours consécutifs, maximum 10 h/jr,
maximum 50 h/semaine, minimum 6 semaines/an de congés payés, maximum 219
jr/an travaillés,
Dimanche et jours fériés sont des jours de repos.
- #057-EC02/** Ouverture des enseignes le dimanche (x52/an), le matin (depuis 07h00) et le soir
(jusqu'à 22h00)
- #058-EC03/** Création de 4 jours fériés (dont la journée de l'Europe), total 16 jours par an.
- #059-EC04/** Statut Non-Cadre type 40 h/semaine, majoration ou récupération des heures de
travail (supplémentaires, pendant les jours de repos, avant 7h00 ou après 20h00),
Capacité de production +10,26%, Augmentation des salaires +7,50%, Compétitivité du
taux horaire +2,50%.
- #060-EC05/** Statut Cadre type 219 jr/an, majoration ou récupération des jours de travail (pendant
les jours de repos),
Capacité de production +0,46%, Pas de perte de salaire, Compétitivité du taux
journalier +0,46%.
- #061-EC06/** Libéralisation de certaines professions sur consensus à l'échelle européenne.
- #062-EC07/** Création du Contrat de Travail Unique (CTU).
Suppression des actuels CDI et CDD.
- #063-EC08/** Prélèvement obligatoire par mensualisation.
- #064-EC09/** Modification des seuils d'imposition sur le revenu (8 tranches fiscales, de 0 à 45%),
Modification du calcul du Quotient Familial de Référence (QFR),
QFR < 10 000 € : 0%, 10 000 à 19 999 € : 15%, 20 000 à 29 999 € : 20%, 30 000 à 39
999 € : 25%, 40 000 à 49 999 € : 30%, 50 000 à 99 999 € : 35%, 100 000 à 199 999 € :
40%, > 200 000 € : 45%.
- #065-EC10/** Suppression de l'ISF.
- #066-EC11/** Modification des seuils d'imposition sur les sociétés (4 tranches fiscales, de 14 à 30%),
4 catégories d'entreprises en fonction des effectifs, du CA et des bénéficiaires (14 à 24%,
16 à 26%, 18 à 28%, 20 à 30%).
- #067-EC12/** Taux de TVA à 20,0% pour tous les biens et services,
Exception à 10,0% pour produits agricoles, produits alimentaires, matériel médical,
médicaments, énergie (eau, électricité, gaz, bois), transport de passager, livres et
journaux, activités culturelles et sportives.
- #068-EC13/** Redéfinition des cotisations salariales (SAL) et patronales (PAT),
Création de 5 organismes d'Etat collecteurs et gestionnaires (Caisse Principale
d'Assurance Maladie « CPAM », Caisse Principale d'Assurance Chômage « CPAC »,)



Caisse d'Allocations Logements et Familiales « CALF », Caisse Principale d'Assurance Retraite « CPAR », Caisse pour la Formation, l'Apprentissage et la Recherche « CFAR »),

Egalité entre les statuts Non-Cadre et Cadre à 22,2% de cotisations SAL et 49,2% de cotisations PAT,

Pas de perte de salaire, Baisse du taux de cotisation PAT (respectivement -7,0% et -6,5%), Augmentation de la compétitivité.

#069-EC14/ *Simplification du système d'imposition locale pour les particuliers,*

Vente des actuelles chaînes publiques,

Fusion des Taxes d'Habitation et des Taxes Foncières,

Taxe Actions Communales (TAC) = Valeur Cadastrale Surfaique (VCS) applicable x Taux d'Imposition Communale des Particuliers (TICP) x Surface du bien possédé,

Taxe Actions Régionales (TAR) = Valeur Cadastrale Surfaique (VCS) applicable x Taux d'Imposition Régionale des Particuliers (TIRP) x Surface du bien possédé.

#070-EC15/ *Simplification du système d'imposition locale pour les entreprises,*

Fusion des Taxes d'Equipements, d'Aménagements, de Contribution Economique Territoriale et de Surface Commerciale,

Taxe Actions Communales (TAC) = Valeur Cadastrale Surfaique (VCS) applicable x Taux d'Imposition Communale des Entreprises (TICE) x Surface du bien possédé,

Taxe Actions Régionales (TAR) = Valeur Cadastrale Surfaique (VCS) applicable x Taux d'Imposition Régionale des Entreprises (TIRE) x Surface du bien possédé.

#071-EC16/ *Suppression des niches fiscales.*

#072-EC17/ *Taxe à l'importation, type protectionniste, au niveau européen.*

#073-EC18/ *Banque Centrale Française séparée en 3 entités,*

Entité Européenne (BCF-EE) pour son rôle avec la BCE et la zone Euro,

Entité Gouvernementale (BCF-EG) pour prêt avantageux à l'Etat Français,

Entité Nationale (BCF-EN) pour prêt avantageux aux Entreprises Françaises,

Emission d'Obligations, type patriotique, pour les personnes physiques ou morales Françaises.

#074-EC19/ *« Règle d'or » dans la Constitution (pas ou limitation du déficit public).*

#075-EC20/ *Réduction de 16% des effectifs de la fonction publique (ratio 75/1000 habitants),*

Statuts alignés sur le CTU.

#076-EC21/ *Budget de la Nation à 5 postes autonomes (Etat, Dette, Régions, Communes, les 5 Caisses CPAM, CPAC, CALF, CPAR, CFAR),*

Recettes basées sur 9 rentrées financières (imposition des Sociétés, imposition des Particuliers, TVA, cotisations PAT, cotisations SAL, TAR des Sociétés, TAR des Particuliers, TAC des Sociétés, TAC des Particuliers).

COMMERCE

#077-CO01/ *Définition de 4 classes d'entreprises : Micros Entreprises (MIE, < 20 p., CA < 3 M€),*

Petites Entreprises (PEE, < 500 p., CA < 80 M€), Moyennes Entreprises (MOE, < 5000

p., CA < 2 000 M€), Grandes Entreprises (GRE, > 5000 p., CA > 2 000 M€).



- #078-CO02/** Redéfinition des seuils et des obligations sociales,
Déclaration mensuelle d'un bilan social (BMS) et d'un bilan financier (BMF),
> 20 p. : Délégués du personnel, Règlement intérieur,
> 100 personnes : CE, CHSCT, NAO, Participation, Intéressement,
> 200 personnes : Emploi de travailleurs handicapés obligatoire.
- #079-CO03/** Déclaration électronique mensuelle simplifiée (4 pages de format A4).
- #080-CO04/** Fusion des chambres des commerces, de l'industrie, des métiers, de l'artisanat, etc.,
Création de l'Antenne Ministérielle du Commerce (AMC) dans chaque CRE,
Interlocuteur unique pour toutes les formalités,
Unique registre d'immatriculation pour les entreprises dont la création est obligatoire pour toutes activités à but lucratif (industrie, commerce, artisanat, etc.).
- #081-CO05/** Simplification des formalités de création d'entreprise,
En 72h, gratuit, en lien avec la BCF-EF.
- #082-CO06/** Simplification des statuts juridiques des entreprises en 5 catégories,
EIAE : Entreprise Individuelle en Auto-Entrepreneur (1 p. physique, responsabilité illimitée, capital personnel, imposition sur les revenus),
EIME : Entreprise Individuelle en Multi-Entrepreneurs (mini 2 p. physiques, responsabilité illimitée, capitaux personnels, imposition sur les revenus),
SURL : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (1 p. physique ou morale, responsabilité limitée, 1 € capital mini dont 20% à la création, imposition sur les sociétés),
SARL : Société d'Associés à Responsabilité Limitée (mini 2 p. physiques ou morales, responsabilité limitée, 1 € capital mini dont 20% à la création, imposition sur les sociétés),
SATA : Société d'Associés par Titres et Actions (mini 7 p. physiques ou morales, responsabilité limitée, 40 K€ capital mini dont 50% à la création, imposition sur les sociétés).
- #083-CO07/** Suppression de normes par responsabilisation des individus,
Suppression norme française (NF) pour norme européenne (EU).
- #084-CO08/** Redéfinition de labels officiels :
Conception Française : > 80% produit inventé depuis la France,
Production Française : > 80% produit assemblé en France,
Fabrication Française : > 80% produit fabriqué en France,
Prestation Française : > 80% service réalisé depuis la France,
Qualité Française : tous les critères supra applicables sont atteints,
Logos des 20 régions et celui de la France avec mention du nombre d'employés,
Appellations d'Origine Contrôlées (AOC).
- #085-CO09/** Section AMC dans chaque Consulat, gratuit, à disposition des entreprises.
- #086-CO10/** Conditions de travail attractives, vie privée sanctuarisée, travail à domicile favorisé, participation à l'actionnariat, décisions difficiles partagées.



TRAVAIL

- #087-TR01/** *Suppression des régimes spéciaux de retraites, égalité parfaite et totale.*
- #088-TR02/** *Unique organisme CPAR (Caisse Principale d'Assurance Retraite),
Durée minimale obligatoire de cotisations de 46 années (184 trimestres),
Départ effectif déduit à minimum 64 ans (CTU à 18 ans + 46 années),
Pension à taux pleins = 52% du salaire brut moyen (base 20 meilleures années),
Pas de surcote,
Pénibilité & Risque (gestion d'un compteur de points), Grossesse et Rachat de trimestre permettent la modulation du départ entre 58 et 64 ans à taux pleins,
Décote permet la modulation du départ entre 52 et 64 ans à taux réduits,
Pensions de retraites soumises à cotisations SAL et impôt sur le revenu,
Pension pour chômage comptabilisée,
Portail internet unique indiquant en temps réel ses droits.*
- #089-TR03/** *Salaire Minimum Légal (« SML », suppression SMIC) = 18 925 € brut/an (soit 1577€ brut/mois, 1291 € net/mois) valeur 2016 à réindexer avec les inflations annuelles.*
- #090-TR04/** *Unique CALF (Caisse d'Allocations Logements et Familiales),
En fonction du QFR (6 tranches), non soumises à impôts sur le revenu :
Allocation de revenu universel : 0 à 200€ net/mois/adulte,
Allocation de revenu universel : 0 à 100€ net/mois/enfant à charge,
Allocation pour handicapé : 0 à 900€ net/mois/personne handicapée,
Allocation de naissance : 0 à 1000 € net/enfant,
Allocation d'aide à la garde d'enfant : 0 à 400 € net/mois/enfant gardé,
Allocation d'aide au logement : 0 à 400 € net/mois/foyer,
Portail internet unique indiquant en temps réel ses droits.*
- #091-TR05/** *Unique CPAC (Caisse Principale d'Assurance Chômage) pour assistance et conseil,
Conditions : 219 jrs travaillés dans les 24 derniers mois, Ne pas être éligible à la retraite à taux pleins, > 18 ans, Non démissionnaire (sauf forces majeures),
Revenu du Travail de Référence (« RTR ») = « sommes des salaires bruts perçus en revenu du travail dans les 24 derniers mois » / 24,
Durée du Travail de Référence (« DTR ») = « sommes des jours travaillés dans les 24 derniers mois » / 24,
Pensions (% RTR) = RTR < 1 600 € : 75%, < 2 200 € : 70%, < 2 800 € : 65%, > 3 400 € : 60%, plafond 2600€ brut/mois,
Durée = DTR > 18 jrs/mois : 12 mois, > 14 jrs/mois : 10 mois, > 12 jrs/mois : 8 mois, sinon 6 mois minimum,
Pensions de retraites soumises à cotisations SAL et impôt sur le revenu,
Portail internet unique indiquant en temps réel ses droits.*

ENERGIE

- #092-EN01/** *Filière nucléaire = Entreprise d'Etat.*
- #093-EN02/** *France 100% autonome en production électrique d'ici à 5 ans via 2 sources d'énergies : nucléaires et renouvelables,*



- Plus de centrales thermiques à énergie fossile (charbon, fuel, gaz).*
- #094-EN03/** *Augmenter la capacité de production électrique,
Transition vers le « tout électrique » (moteurs, chauffages) d'ici à 10 ans.*
- #095-EN04/** *Inaugurer le 1^{er} réacteur nucléaire de 4^{ème} génération (tokamak) d'ici à 15 ans,
Remplacement de tous les anciens réacteurs sous 20 ans,*
- #096-EN05/** *Augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie,
Achever la transition énergétique d'ici à 15 ans (Nucléaire : 60 %, Hydroélectricité : 15 %, Eolien : 15 %, Solaire : 7 %, Biomasse : 3 %),
Modernisation des installations hydroélectriques existantes,
Création de parcs d'hydroliennes à houle ou courant marin,
Création de parcs éoliens en pleine mer,
Création de centrales solaires,
Création de centrales à biomasse dans les 40 plus grandes villes.*
- #097-EN06/** *Toutes nouvelles constructions édifiées en « tout électrique » avec à minima panneau solaire ou éolienne pour apporter un minimum de 50% d'autonomie.*

AGRICULTURE

- #098-AG01/** *Prix minimums d'achat garantis,
Suppression des subventions de la PAC.*
- #099-AG02/** *Au moins 50% des exploitations avec des distributeurs de vente en libre-service des produits d'ici à 5 ans,
Vente directe aux particuliers ou aux filières courtes.*
- #100-AG03/** *Promotion et éducation de la filière biologique.*
- #101-AG04/** *3 labels incitatifs :
Distance de production dans un rayon < 50 km,
Part du prix d'achat au producteur,
Bio (biologique, éco-responsable, sans OGM).*
- #102-AG05/** *Automatisation et robotisation des exploitations,
Regroupement des petites structures.*

INFRASTRUCTURES

- #103-IN01/** *20 grands aéroports (1 par Région).*
- #104-IN02/** *3 grands ports (Marseille, Saint-Nazaire, Le Havre).*
- #105-IN03/** *Développement du réseau autoroutier.*
- #106-IN04/** *Développement du réseau fluvial.*
- #107-IN05/** *Développement du ferroutage.*
- #108-IN06/** *Privatisation de la SNCF (vente), ouverture du marché à la concurrence,
Réseau des chemins de fer de gestion et propriété Etatique.*
- #109-IN07/** *Préparer les réseaux télécoms à la 6G.*
- #110-IN08/** *Développement des voies cyclables.*



URBANISME

- #111-UR01/** Destruction des grandes structures HLM, Remplacement par des édifices à taille modérée.
- #112-UR02/** Répartition des constructions HLM et non pas regroupement.
- #113-UR03/** Modification des PLU pour plus de nature au cœur des villes (arbres, potagers, zones vertes, voies cyclables).
- #114-UR04/** Parkings des grands bâtiments en sous-terrain ou en toiture.
- #115-UR05/** Gainage des axes autoroutiers et ferroviaires de plantations arboricoles.

SANTE

- #116-SA01/** Unique organisme CPAM (Caisse Principale d'Assurance Maladie), Fusion des différents régimes, égalité parfaite et totale, Portail internet unique indiquant en temps réel ses soins de santé, Ajustement des taux de remboursements :
 - Frais d'hospitalisation : 100%,
 - Frais de dépistage de maladie grave : 100%,
 - Soins généraux premiers : 60%, Soins généraux seconds : 50%,
 - Médicaments irremplaçables coûteux : 100%, à service rendu majeur : 60%, à service rendu modéré : 30%, à service rendu faible : 0%,
 - Analyses et examens de laboratoires : 60%,
 - Matériels médicaux irremplaçables coûteux : 100%, basiques : 60%,
 - Transports et transferts médicaux : 100%,
 - Cures thermales : 20%.
- #117-SA02/** Délai de carence pour tous de 3 jours, égalité parfaite et totale, Prise en charge à 50%, plafond 3000 € brut/mois.
- #118-SA03/** Dispense d'avance de la part prise en charge.
- #119-SA04/** Droit de fin de vie dans les cas extrêmes, encadrés et médicalement justifiés.
- #120-SA05/** Cabinets de consultations médicales en amont des urgences.
- #121-SA06/** Remboursement basé sur les soins des praticiens de 1^{er} Niveau (30 € /consultation).
- #122-SA07/** 20 grands centres hospitaliers d'expertises (1 par Région).
- #123-SA08/** Aucune réduction d'effectifs de la fonction hospitalière, Statuts alignés sur le CTU.

EDUCATION

- #124-ED01/** Réforme des cycles scolaires : 7 cycles d'enseignement dont 2 obligatoires,
 - Cycle I (3 ans) : 3 à 5 ans : primaire, Ecole maternelle, facultatif,
 - Cycle II (5 ans) : 6 à 10 ans : primaire, Ecole élémentaire, obligatoire,
 - Cycle III (4 ans) : 11 à 14 ans : secondaire, Collège élémentaire, obligatoire,
 - Cycle IV (3 ans) : 15 à 18 ans : secondaire, Lycée élémentaire, technique ou professionnel, facultatif,
 - Cycle V (3 ans) : 18 à 21 ans : supérieur, Université, Préparatoire ou Institut, facultatif,



Cycle VI (2 ans) : 22 à 23 ans : supérieur, Université ou Ingénierie, facultatif,

Cycle VII (3 ans) : 23 à 26 ans : supérieur, Université, facultatif.

- #125-ED02/** *Réforme des filières scolaires : 4 voies possibles,
Générale (G) avec dominante pour le Cycle IV (Scientifique (S), Littéraire (L),
Economique (E), Humaine (H)),
Spécifique (S) en Cycles V et VI,
Technique (T) en Cycles IV et V,
Professionnelle (P) en Cycle IV.*
- #126-ED03/** *Réforme des diplômes scolaires : 5 niveaux de reconnaissance,
Cycle III : diplôme « Brevet G » (évaluation permanente, pas d'examen),
Cycle IV : diplôme « Baccalauréat G (dominante S, L, E ou H), T ou P » (évaluation
permanente, pas d'examen),
Cycle V : diplôme « Bachelor G, S ou T » (niveau Bac +3),
Cycle VI : diplôme « Master » (niveau Bac +5),
Cycle VII : diplôme « Doctorat » (niveau Bac +8).*
- #127-ED04/** *Réforme des vacances et périodes scolaires,
16 semaines de vacances figées,
36 semaines de cours figées (cycles I à IV à 5 périodes, cycles V et VI à 2 semestres + 1
stage obligatoire) dont 14 figées en entreprise pour l'apprentissage en alternance.*
- #128-ED05/** *Réforme de l'apprentissage par alternance : obligatoire pour les filières T et P.*
- #129-ED06/** *Réforme des rythmes scolaires : imposés en cycles I à IV,
Activités ou Cours de 50 min ou atelier de 1 h 50,
Cycle I : semaine de 5 jours, 450 h activités/an (12 h 30 hebdomadaire) de 8h30 à
15h30, ouverture de 7h30 à 19h30 (garderie), facultatif 2 activités extra par semaine,
Cycle II : semaine de 5 jours, 672 h cours/an (18 h 40 hebdomadaire), de 8h30 à
15h30, ouverture de 7h30 à 19h30 (étude), facultatif 2 activités extra + 1 soutien par
semaine,
Cycle III : semaine de 5 jours, 780 h cours/an (21 h 40 hebdomadaire), de 8h30 à
16h30, ouverture de 7h30 à 19h30 (étude), facultatif 2 options + 3 soutiens par
semaine,
Cycle IV : semaine de 5 jours, 840 h cours/an (23 h 20 hebdomadaire), de 8h30 à
16h30, ouverture de 7h30 à 19h30 (étude), facultatif 2 options + 3 soutiens par
semaine.*
- #130-ED07/** *Réforme des programmes scolaires : imposés en cycles I à IV (sauf filières T et P),
Cycle I : langage, communication, logique, éveil des sens, jeux, écologie, sport, arts
& cultures, découvertes ; 3 premiers thèmes évalués par lettrage à 3 niveaux (A, B ou
C),
Cycle II, III et IV : français, mathématique, histoire & géographie, biologie & géologie,
physique & chimie, anglais, technologie, informatique, civisme, Europe, écologie,
sport, arts & cultures, découvertes + (cycle IV uniquement) 384 h de cours spécifiques
à la dominante S, L, E ou H, Matières techniques et scientifiques évaluées sur 20
points, Autres matières par lettrage à 5 niveaux (A, B, C, D et E),
Anglais comme seule langue vivante étrangère obligatoire.*



- #131-ED08/** *Port obligatoire de l'uniforme pour les cycles II et III.*
- #132-ED09/** *Unique CFAR (Caisse pour la Formation, l'Apprentissage et la Recherche).*
- #133-ED10/** *Ecole gratuite, neutre et laïque (port signe ostensible interdit).*
- #134-ED11/** *Rémunération pour tous contrats de stage ou d'apprentissage (minima apprentissages par alternance obligatoires cycle IV : 25% SML, apprentissages par alternance obligatoires cycle V : 45% SML, stages obligatoires cycles V et VI : 35% SML).*
- #135-ED12/** *Aucune réduction d'effectifs de la fonction éducative, Statuts alignés sur le CTU (sauf 14 semaines de congés figés versus 6 libres).*
- #136-ED13/** *Proposer une réforme de bon sens sur l'orthographe et la grammaire.*
- #137-ED14/** *Adaptation offre de places disponibles par filières en fonction des besoins.*
- #138-ED15/** *20 grands campus (1 par Région).*

CULTURE

- #139-CU01/** *Protection du patrimoine : inventaire à 45 000 monuments historiques.*
- #140-CU02/** *Mise en valeur du patrimoine : portail internet unique.*
- #141-CU03/** *Tarifification nationale sur tout le territoire pour les musées/sites.*

ECOLOGIE

- #142-EC01/** *Créations de nouveaux espaces protégés, 14 PNT (Parcs Nationaux Terrestres), 16 PNM (Parcs Nationaux Marins), 80 PNR (Parcs Naturels Régionaux), 200 RNN (Réserves Naturelles Nationales), 200 RNR (Réserves Naturelles Régionales), 800 SCL (Sites de Conservation du Littoral).*
- #143-EC02/** *Renforcement des contrôles dans les zones protégées.*
- #144-EC03/** *Système de recyclage des ordures commun à toutes les Communes, 1 conteneur à ordures non recyclables + 5 bacs de tris sélectifs (verre, papier/carton, plastique, électronique/pile/ampoule, biomasse) + 1 point de collecte type déchèterie.*
- #145-EC04/** *2 réseaux d'eau pour les nouvelles constructions (eau potable et pluviale récupérée).*
- #146-EC05/** *4 labels écologiques (éco-responsable, bois durable, 100% biodégradable, Sigle de bac de tri).*
- #147-EC06/** *Logo ratio « volume contenu / volume contenant ».*

TOURISME

- #148-TO01/** *Campagne publicitaire internationale.*
- #149-TO02/** *Harmonisation des classements et de la signalétique (sites, curiosités, hébergements).*
- #150-TO03/** *Site internet unique, multilingue, à 6 thématiques par Région (Nature & Géographie, Musées & Monuments, Villes & Artisanats, Gastronomie & Œnologie, Sports & Loisirs, Hébergements & Transports).*



HDFC

Honneur, Discipline, Force et Courage. 4 mots qui résonnent comme une musique militaire mais dont la signification est beaucoup plus lourde d'engagement que l'aspect martial qu'ils suggèrent de premier abord.

Honneur. Ne faisons rien sans honneur, il s'agit là d'exécuter et mettre en pratique nos choix, nos convictions et nos actions avec du « bon sens » et en « bon père de famille » pour reprendre une expression courante. Avec une éthique irréprochable. Chaque fois qu'il y a blocage, nous devons prendre notre décision avec logique, avec simplicité, avec bon sens et dans le strict respect du droit, de la loi et des personnes. Il en va de la morale appliquée, qui nous engage dans nos actes. Nous sommes ce que nous faisons. Soyons droit, juste, honnête et franc dans nos comportements. C'est ma définition de l'Honneur.

Discipline. Nous ne ferons rien de grand sans discipline, c'est un fait intemporel. Les choix effectués doivent être mis en application. Les contraintes sont définies et connus dans les choix effectués. Personne n'avance en reculant devant les problèmes. Si le choix s'avère mauvais, rien n'empêche de revenir sur la décision, pourvu que la mise en œuvre initialement prévue et décidée ait été testée. Il y a un temps pour tout : un temps pour la concertation, un temps pour la décision puis un temps pour l'action. On ne peut revenir continuellement sur les décisions par prétexte que l'application va être douloureuse : on décide en connaissance de cause. La règle des « 60/40 » est de rigueur : au moins 60% des interlocuteurs doivent s'exprimer (pour être pleinement légitime dans une décision, vous devez faire participer et réagir plus que la moitié de votre public, en acceptant qu'au grand maximum 40% ne s'exprimeront pas par prise de position ou désintérêt du sujet ; c'est le « vote blanc ») et vous devez en persuader au moins la moitié (soit « la majorité des 3/5^{ème} » = avoir au moins 50% d'adhésion parmi les 60% s'exprimant ; ainsi dans la pire des configurations, 40% ne s'impliqueront pas, moins de 30% seront « contre » et à minima plus de 30% seront « pour »). Alors seulement votre choix et votre action seront légitimes et les personnes en désaccord se doivent de l'appliquer (ce principe force l'engagement, pour le « pour » ou le « contre » et minimise le « blanc »). Il n'est nullement interdit d'être en opposition : sur plusieurs millions de citoyens et plusieurs milliers de sujets à traiter, il est bien heureux que tout le monde n'ait pas les mêmes avis ! C'est une diversité que garantit la liberté d'expression et d'opinion. Citons 3 cas d'échec : le choix est mauvais ou le choix est mal expliqué ou les contraintes induites ne sont pas assumées. C'est ma définition de la Discipline.

Force. Vous ne ferez rien sans force sauf à bâtir des solutions faibles qui ne requièrent aucune contrainte... mais qui ne produiront aucun effet. Nos actions doivent être mises en œuvre avec une force de conviction inébranlable mais aussi avec une réelle force intellectuelle et physique. La loi de la nature ne sera pas changée, les plus forts avancent, les plus faibles s'enlisent. Mais à la différence du monde animal, le genre humain sait bâtir une société aussi pour aider – et non assister – les plus faibles, en sachant toujours nous souvenir qu'une chaîne n'aura la solidité que de son maillon le plus faible. Nous pourrons toujours bâtir une Nation fondée sur la Fraternité, l'entre-aide sociale, mais nous ne pouvons pas faire à la place des citoyens ce qu'ils pourraient faire eux-mêmes ; chacun doit contribuer, à son niveau, avec ses possibilités, aussi infime soient-elles, à l'avancement général. Un



Etat de droit n'est qu'une pure utopie s'il ne comporte pas des devoirs, des lois à respecter. C'est ma définition de la Force.

Courage. Autant que vous portiez en vous les gènes des 3 précédentes définitions, vous devez être courageux. Pour relever les grands défis, pour soulever des montagnes, vous devez être courageux dans les choix que vous ferez et dans leurs conséquences que vous assumerez. Si vous ne faites que ce que vous avez l'habitude de toujours faire, alors ne vous plaignez pas de n'obtenir seulement ce que vous avez toujours obtenu ; changez. Rien de grand dans ce Monde n'a été fait ni aucune difficulté n'a été surmontée sans courage : il faut oser la nouveauté, risquer parfois les enjeux, avoir de l'ambition et de la conviction dans nos décisions. C'est ma définition du Courage.

Je propose d'appliquer ce code de conduite dans toutes nos réflexions, dans tous nos actes et dans tous les engagements qui en résulteront.

Je propose de nommer ce courant de penser par ces 4 lettres, ainsi fortes de significations.

HDFC.



EPILOGUE

Je vous propose de relayer le plus largement possible ce manifeste d'espoir. Il est la propriété de tous ceux qui adhèrent à son contenu.

Afin de peser de toute notre force sur le prochain représentant du Peuple Souverain, je vous invite à faire entendre votre voix par quelque moyen que ce soit.

La diffusion et le canal de communication exclusif relatif à ce manifeste est mis en ligne sur le site internet suivant :

www.hdfc.fr

Si la mobilisation avoisinait quelques millions, alors le prochain représentant du Peuple Souverain ne pourrait se dérober face à ses responsabilités. Notre futur représentant, sans aucune étiquette d'affiliation, ne serait ni un sauveur ni un messie, mais un simple citoyen, capable et élu sur les bases irréfutables, claires et précises de ce manifeste.

HDFC.

Citoyen marié, 3 enfants, quarantenaire
Diplômé Ingénieur
Manager de profession

Sans aucune étiquette politique, ce manifeste présente une vision nouvelle et radicalement différente de la conduite de la politique de la France. Parti d'une feuille blanche, sans a priori ni parti-pris, tous les principaux problèmes de l'actuelle République Française y sont abordés et traités : des solutions concrètes novatrices et ambitieuses sont proposées. Celles-ci réforment profondément non seulement le système politique mais aussi la société elle-même avec des actes engageants.

Ce manifeste appartient à tous ceux qui veulent enfin révolutionner et moderniser totalement le fonctionnement de la France. La mutation est possible, mais il faut tous s'en donner la responsabilité. Et garder aussi à l'esprit que, du fait des retards et des immobilismes accumulés, jamais plus rien d'important ne sera réalisé sans contrainte : c'est la fin d'un doux rêve mais le commencement d'un autre, plus réaliste mais toujours à notre portée.

Le regard sur l'avenir, l'espoir et le changement ne reposent que sur la décision du Peuple Souverain.

Nous ne sommes que ce que nous faisons.